



QUÉBEC

DÉBATS

de

L'Assemblée législative

du

QUÉBEC

TROISIÈME SESSION - 27^e Législature

Le lundi 20 janvier 1964

Vol. 1 - No 5

Président: l'honorable Richard Hyde

L'Imprimeur de la Reine: Roch Lefebvre

Le numéro, 5 cents - Abonnement: une session, \$3.00
Chèque à l'ordre du Ministre des Finances
Adresse: Comptable de l'Assemblée législative, Québec.

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

TABLE DES MATIÈRES

Rectification du ministre de la Jeunesse (M. Paul Gérin-Lajoie) relative à une affirmation faite à la TV (Radio-Canada) par un conseiller technique de l'Opposition.....	93
Hausse des pensions au service social Le ministre de la Famille et du Bien-Etre social (M. J.-Emilien Lafrance).....	93
Motion du Procureur général (M. René Hamel) concernant le bill 48	98
Poursuite du débat sur la motion de M. Ernest Godbout (Québec-Est) proposant une adresse en réponse au discours du Trône. Le ministre des Affaires municipales (M. Pierre Laporte) Relations fédérales-provinciales.....	98
M. Maurice Bellemare (Champlain) Ecoles ménagères et Instituts familiaux.....	103
M. Jean-Baptiste Crépeau (Montréal-Mercier) Système judiciaire.....	106
M. J.-G. Gauthier (Roberval) Considérations générales.	110
M. Gabriel Loubier (Bellechasse) Politique agricole.	113
Reprise de la séance.....	121
Poursuite du débat sur la motion de M. Ernest Godbout (Québec-Est) proposant une adresse en réponse au discours du Trône. M. Claude-G. Gosselin (Compton) Fiscalité scolaire et population rurale.....	121
Amendement de M. Gosselin (Compton).....	122
Débat sur l'amendement de M. Claude-G. Gosselin (Compton) à la motion de M. Ernest Godbout (Québec-Est) proposant une adresse en réponse au discours du Trône. M. J.-P. Cloutier (Montmagny).....	123
M. Eloi Guillemette (Frontenac).....	126
M. J.-A.-L. Morissette (Arthabaska).....	127
M. J.-L.-A. Russel (Shefford).....	131
M. Ernest Godbout (Québec-Est).....	135
M. Paul Dozois (Montréal-St-Jacques).....	138
Ajournement.....	141

Le lundi 20 janvier 1964.

(Trois heures de l'après-midi)

M. LE PRESIDENT: Qu'on ouvre les portes.
Let the doors be opened.

A l'ordre, messieurs.
Affaires courantes.
Présentation de pétitions.

M. GODBOUT: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer les pétitions de « Les Services de santé du Québec » et de la « Congrégation de la Fraternité sacerdotale ».

M. LECHASSEUR: M. le Président, j'ai l'honneur de présenter la pétition de l'Hôpital Voghel Inc.

M. BLANK: M. le Président, j'ai l'honneur de présenter les pétitions de South End Development Corporation, et de The Jewish Convalescent Centre.

M. CREPEAU: Pour M. O'Reilly, M. le Président, j'ai l'honneur de déposer la pétition de la ville de Pointe-du-Moulin.

M. LE PRESIDENT: Lecture et réception de pétitions. Adopté.

Présentation de rapports des comités élus.
Présentation de motions non annoncées.
Présentation de bills privés.
Présentation de bills publics.

M. LESAGE: « A »

M. LE PRESIDENT: M. Hamel, de St-Maurice, propose la première lecture d'une loi pour protéger les emprunteurs contre certains abus et les prêteurs contre certains privilèges.

La motion sera-t-elle adoptée? Première lecture?

M. HAMEL (St-Maurice): Cette loi a trois objectifs, M. le Président. Le premier c'est d'exiger un avis de 60 jours avant qu'une clause de dation en paiement ne soit effective dans le cas d'immeubles; le deuxième, c'est de permettre à la Cour de réduire les obligations monétaires résultant de certains prêts, et le troisième c'est d'accorder une protection au prêteur contre les privilèges de la Couronne en déclarant qu'il prend rang avant l'hypothèque seulement s'il a été enregistré avant cette hypothèque.

M. LE PRESIDENT: La motion en première lecture sera-t-elle adoptée? Adoptée.

M. LE GREFFIER ADJOINT: Première lecture de ce bill. First reading of this bill.

M. LE PRESIDENT: Deuxième lecture, prochaine séance.

M. GERIN-LAJOIE: M. le Président, sur une question de privilège, j'aimerais corriger des chiffres qui ont été fournis hier soir à la télévision par une personne que je crois être un conseiller technique du chef de l'Opposition, M. Jean-Noël Tremblay. M. Jean-Noël Tremblay, en effet, a affirmé que les chiffres des déficits des commissions scolaires pour l'année 1963-64, tels que fournis à cette Chambre par le premier ministre la semaine dernière, ne concordaient pas avec les chiffres fournis par le ministère de la Jeunesse dans une publication parue la semaine dernière: « Etudes et documents », No 1. Je me dois de préciser que le chiffre de \$66,000,000 mentionné au tableau 8, à la page 17 de cette publication du ministère de la Jeunesse, représente les déficits d'opération des commissions scolaires tels qu'estimés pour la fin de l'année scolaire en cours, c'est-à-dire selon les états financiers. Un chiffre de \$50,000,000 plutôt que \$66,000,000 représente les déficits des commissions scolaires pour l'année en cours selon les budgets présentés au début de l'année par les commissions scolaires mais non approuvés par le ministère de la Jeunesse. Enfin le chiffre réduit de \$40,000,000, mentionné à cette Chambre par le premier ministre la semaine dernière, représente les déficits apparaissant dans les budgets des commissions scolaires approuvés par le ministère de la Jeunesse à la suite de la normalisation de l'impôt foncier. Les différents chiffres ne sont donc pas en contradiction les uns avec les autres, mais représentent des choses entièrement différentes les unes des autres.

M. JOHNSON: M. le Président...

M. LESAGE: Le chef de l'Opposition ne veut pas comprendre, c'est comme d'habitude...

UNE VOIX: Ça a l'air aussi élastique que...

M. LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs.

M. LAFRANCE: M. le Président, avec votre permission, Je voudrais faire une déclaration à la Chambre. J'ai le plaisir d'informer la Chambre et la population de cette province, que j'ai

été autorisé, par un arrêté en conseil le 8 janvier 1964, à prendre des mesures immédiates pour que les allocations aux personnes âgées de 65 à 70 ans, les allocations aux invalides, les allocations aux aveugles et les allocations aux filles et veuves âgées de 60 à 65 ans soient portées de \$65 à \$75 par mois, à compter du 1er avril 1964.

En vertu de cette entente signée au cours de la semaine dernière, le revenu permissible a été augmenté proportionnellement, c'est-à-dire de \$120 par année dans le cas d'une personne seule, soit de \$1,140 à \$1,260 par année; et de \$240 par année dans le cas de deux conjoints vivant ensemble, soit de \$1,980 à \$2,200 par année en regard des allocations d'assistance-vieillesse et d'Invalides.

Dans le cas des allocations d'aveugles, le revenu permissible pour une personne seule a été porté de \$1,380 à \$1,500; dans le cas d'une personne seule, mais ayant un enfant dépendant, il a été porté de \$1,860 à 1,980; dans le cas de deux conjoints dont un seul est aveugle, il a été porté de \$2,340 à \$2,460; dans le cas de deux conjoints aveugles, il a été porté de \$2,460 à \$2,700.

Le gouvernement, M. le Président, a en outre décidé de porter le taux de base des allocations aux mères nécessiteuses, pour une mère et un enfant de \$75 à \$85 par mois, à partir du 1er avril.

Le gouvernement proposera à l'Assemblée législative l'adoption des crédits nécessaires pour faire face à ces déboursés additionnels. Il se propose aussi de soumettre aux chambres un amendement à la Loi des mères nécessiteuses et de faire des amendements nécessaires aux règlements existants.

Les bénéficiaires des différentes catégories d'allocations anuérées ci-dessus peuvent être assurés de recevoir l'augmentation avec leur chèque du mois d'avril. Plus de 90,000 familles nécessiteuses bénéficieront de ces nouvelles mesures.

M. JOHNSON; M. le Président,...

M. HAMEL (St-Maurice): L'Union nationale se fait « quatre trente sous » par mois. Ça ne fait pas longtemps.

M. LE PRESIDENT: A l'ordre messieurs.

M. JOHNSON: M. le Président, d'entendre le ministre annoncer aujourd'hui les augmentations qui viendront au mois d'avril, on se demande s'ils vont tenir des élections partielles

d'ici à ce temps-là, M. le Président. Ils veulent préparer...

M. GERIN-LAJOIE: C'est de la planification.

M. JOHNSON: Je voudrais...

M. LAFRANCE: Il est bien difficile de satisfaire le chef de l'Opposition. Si on n'en annonçait pas, M. le Président, il serait le premier à crier. Quand on annonce quelque chose, il n'est pas satisfait. On ne s'occupe pas de ce que pense le chef de l'Opposition, on administre pour la province, elle comprend bien.

M. JOHNSON: M. le Président, je sais qu'il n'y a pas de débat sur cette question, mais le ministre vient de faire certaines affirmations et deuxièmement, j'ai certains éclaircissements à demander. D'abord le rôle du ministre, ce n'est pas de satisfaire le chef de l'Opposition. Je voudrais lui dire...

M. LAFRANCE: Heureusement, heureusement.

M. GERIN-LAJOIE: Il s'en rend bien compte.

M. JOHNSON: ... je voudrais lui dire qu'il peut dormir en paix, avec une conscience bien tranquille, même s'il ne me satisfait point. Ça c'est son privilège.

M. LAFRANCE: D'abord, M. le Président, je voudrais bien qu'il pose sa question le chef de l'Opposition.

M. LE PRESIDENT: A l'ordre messieurs. Affaires du jour.

M. JOHNSON: M. le Président, il ferait mieux de s'appliquer à satisfaire le chanoine Demers qui dit que dans son comté les enfants rentrent dans les « grills ».

M. LE PRESIDENT: A l'ordre messieurs. A l'ordre.

M. LAFRANCE: M. le Président, je connais ces attaques.

Le chef de l'Opposition, M. le Président, est incorrigible.

M. LE PRESIDENT: Affaires du jour.

M. JOHNSON: M. le Président, je voudrais avoir des éclaircissements. Je comprends que les augmentations qu'on annonce, — et nous nous

en réjouissons, — en faveur des personnes recevant une allocation d'assistance entre 65 et 70 ans, en faveur des aveugles et des infirmes, sont trois plans conjoints où le fédéral y contribue 50%, sauf pour les infirmes 75%. Est-ce que l'augmentation du fédéral n'entre en vigueur que le 1er avril? C'est ce qu'on aimerait savoir.

M. LESAGE: M. le Président, il s'agit d'un contrat, d'une entente qui est intervenue avec le fédéral au sujet des pensions aux personnes de 65 à 70 ans et des pensions aux invalides à 50-50. A 50% par le fédéral et à 50% par le provincial qui entre en vigueur le 1er avril.

Pour ce qui est des aveugles, il s'agit d'une pension qui est payable 75% par le fédéral et 25% par le provincial qui entre en vigueur le 1er avril. Pour ce qui est des mères nécessiteuses il faudra apporter un amendement à la loi et nous proposons qu'il soit en vigueur à partir du 1er avril.

M. JOHNSON: M. le Président, je remercie le premier ministre mais ça ne répond pas tout à fait à ma question. Est-ce que le contrat qui a été fait avec le fédéral n'aurait pas pu prévoir l'entrée en vigueur de l'augmentation pour ces trois plans qui sont fédéraux-provinciaux à partir du 1er décembre dernier plutôt que le 1er avril prochain.

M. GERIN-LAJOIE : Ça aurait pu commencer en 1959 aussi.

M. LESAGE : M. le Président, la chose aurait pu commencer sous l'Union nationale, si le gouvernement s'était occupé de cette affaire.

M. JOHNSON: Mais la loi fédérale, c'est une question que je pose au ministre, lui permettrait-elle de faire une entente qui serait entrée en vigueur avant le 1er avril?

M. LESAGE: M. le Président, nous ne sommes pas à la remorque du fédéral.

M. JOHNSON: Alors, on aura pris note que, au lieu de les augmenter à partir du 1er décembre, on ne les augmente qu'à partir du 1er avril.

M. LE PRESIDENT: Affaire du jour.

M. LESAGE: M. le Président, je prends note que le chef de l'Opposition qui nous accuse de trop dépenser d'argent et de trop emprunter est le premier toujours à suggérer des augmentations de dépenses du gouvernement. C'est son genre de sens de la responsabilité.

M. JOHNSON: M. le Président, son genre de sens de la responsabilité au chef de l'Opposition, c'est d'aider d'abord ceux qui en ont besoin, de les assister de 65 à 70 ans...

M. LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs.

M. JOHNSON: ... à partir du 1er décembre. M. le Président, je ne...

M. LE PRESIDENT: Je commence à avoir l'impression qu'on engage un petit débat. Je demande qu'on revienne aux affaires du jour. A l'ordre, messieurs.

M. GUILLEMETTE: M. le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Famille à la suite de l'annonce qu'il vient de faire et en faveur de laquelle, naturellement, je suis. Est-ce que son ministère a l'intention, est-ce pour ça qu'il s'est donné une période de temps entre l'augmentation fédérale et l'augmentation provinciale? Est-ce que le ministère a l'intention d'opérer les rajustements de pensions comme une lettre que j'ai sous les yeux, ici, en fait mention; c'est-à-dire enlever \$10...

M. LE PRESIDENT: A l'ordre, à l'ordre. Le député sait fort bien qu'il n'a pas le droit de référer à la correspondance, aux articles de journaux, en posant une question. Il n'a pas le droit de référer à des lettres, à la correspondance.

M. GUILLEMETTE: C'est un document officiel, ça.

M. LE PRESIDENT: Si le député a une question, qu'il pose sa question.

M. GUILLEMETTE : La question que j'ai à poser est celle-ci. Est-ce que le ministère de la Famille et du Bien-Etre social a l'intention d'opérer les rajustements à la grandeur de la province, particulièrement dans le cas des pensions de vieillesse à 65 ans? Et est-ce pour ça qu'il a attendu au mois d'avril pour mettre en vigueur ces augmentations qui seront annulées par les rajustements antérieurs?

J'ai une lettre officielle ici qui prouverait que c'est ça.

On enlevé \$10 pour en donner \$10 au mois d'avril.

UNE VOIX: C'est ça.

M. LESAGE: M. le Président,...

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs.

M. LESAGE: ...les réajustements sont constants et sont faits dans les paiements de l'assistance sociale, qu'il s'agisse de n'importe quel genre de paiement d'assistance. Quant au \$10 supplémentaire, il continuera d'être payé suivant les besoins.

M. LAFRANCE: Absolument, M. le Président, il n'y a absolument rien de changé à la politique du gouvernement. C'est payé.

M. GOSSELIN: Le ministre pourrait nous dire cela avec un sourire, il n'a même pas ri.

M. LAFRANCE: Je ne parle pas pour le député de Compton, c'en est un autre, M. le Président pour qui il ne sert à rien, mais il n'y a absolument rien de changé à la politique du gouvernement. Nous accordons le \$10.00 additionnel aux personnes qui peuvent en démontrer la nécessité. On n'a pas deux politiques, c'est toujours la même politique au ministère de la Famille et du bien-être social.

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs.

M. BERNATCHEZ: M. le Président, j'aurais une question à poser au ministre. A la suite de ses déclarations, il semble qu'il n'y aura pas de modifications dans les pensions payées actuellement, sauf à la suite des enquêtes sur la situation financière. Sa déclaration ne cadre pas avec les informations qui ont été publiées par son bureau informant les pensionnaires qui bénéficiaient d'une allocation supplémentaire et dans laquelle information on disait que l'augmentation décrétée par le gouvernement fédéral remplacerait dorénavant l'augmentation supplémentaire payée par la province.

14. LAFRANCE: Non, non. Je voudrais bien que... M. le Président, je dois dire que c'est une déclaration qui est absolument inexacte. Je voudrais bien que le député puisse faire part à la phambre de ce document dont il parle. Il l'interprète absolument de travers, le député de...

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre messieurs! Affaires du jour.

M. JOHNSON: M. le Président...

M. LAFRANCE: Envoyez-moi le document.

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre messieurs!

M. JOHNSON: ... le ministre vient de faire

une affirmation que j'ai le droit de contredire. Il dit que ça n'a rien à faire.

M. HAMEL: Attention de ne pas vous tromper, là.

M. JOHNSON: ... n'a rien à faire avec l'augmentation qu'il offre, dont il parle là et qu'il annonce pour le mois d'avril.

M. LAFRANCE: Je n'ai pas dit que ça n'a rien à faire, j'ai dit que ça ne modifie pas la politique du ministère de la Famille et du Bien-Etre social qui continue à payer \$10. additionnels à toutes ces personnes qui peuvent en démontrer le besoin. C'est ça, M. le Président. Et c'est clair. Est-ce qu'on peut avoir un débat, M. le Président?

M. LE PRÉSIDENT: Non.

M. JOHNSON: M. le Président...

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre messieurs!

M. JOHNSON: Le ministre a fait une affirmation qui est contredite par une lettre qui vient de la Commission des allocations sociales du Québec dont le ministre pourra prendre note...

M. LAFRANCE: Ah! Je la connais.

M. JOHNSON: A124025 « Madame, je vous fais part qu'à la suite de l'augmentation de...

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre messieurs! A l'ordre!

M. JOHNSON: ... la pension de sécurité...

DES VOIX: A l'ordre!

M. LAFRANCE: Il n'y a aucune contradiction dans cette lettre, aucune. C'est dans l'esprit du chef de l'Opposition.

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre! Je crois qu'on attend l'appel des Affaires du jour et on va s'engager sur l'adresse en réponse au discours du Trône. S'il y a des députés qui veulent faire des discours, qui veulent engager un débat, ce sera très facile qu'ils puissent le faire à ce moment-là. Ce n'est pas en appelant l'item Affaires du jour qu'on peut avoir un débat semblable. J'ai déjà donné bien des décisions en ce sens et je demande aux députés s'ils ont des griefs, des questions à poser, s'ils ont des observations à faire, de le faire en temps et lieu. Ce n'est pas à ce

stade des procédures.

M. JOHNSON: M. le Président, j'ai bien du respect pour votre autorité et je veux m'y conformer, me conformer à vos directives. Cependant vous avez permis au ministre de faire une déclaration. Vous nous avez permis de poser une question supplémentaire pour élucider le point. Le ministre, en répondant, a, à mon sens, si je me fie à cette lettre que j'ai devant moi, induit la Chambre en erreur probablement de bonne foi et toute la population. Et ça créera des problèmes. Je ne demande pas la permission de faire un débat, je demande la permission au ministre de porter à son attention cette lettre et si cette lettre n'est pas autorisée, si la Commission des allocations familiales ne suit pas les instructions du ministre, je pense qu'il a intérêt à savoir, et tout de suite, et à avertir la province et tous ses pensionnés qui se fient en somme à la Commission des allocations sociales.

Or, dans cette lettre, M. le Président, et tout le monde pense que c'est la politique du gouvernement, à tort, si je me fie à ce que le ministre a dit aujourd'hui, on dit: « Monsieur, madame, parce que, je vous fais part qu'à la suite de l'augmentation de la pension de sécurité de vieillesse de votre mari à \$75 par mois à compter du 1er octobre dernier, notre commission se trouve dans l'obligation de réduire de \$10 par mois le taux de votre allocation à compter de la même date. » M. le Président, parce que le mari a reçu \$10 de plus du fédéral, on le baisse, à madame, de \$10, du montant correspondant. Et on aurait pu faire bénéficier les pensionnaires de 65 à 70 ans d'une allocation de \$75 depuis le 1er décembre. Et on attend au mois d'avril.

M. LESAGE: M. le Président, maintenant qu'on a engagé un débat, je regrette, qui aurait pu se faire au cours du débat général sur l'adresse, je me dois de répondre au chef de l'Opposition pour lui dire qu'il a choisi une lettre type d'un cas où une pensionnaire était dans un tel état que, étant donné, la réception par son mari de \$10 de plus, ses besoins ne justifiaient pas le paiement du \$10 supplémentaire. C'est un cas d'espèce, M. le Président, absolument un cas d'espèce, parce que la politique du gouvernement reste la même et elle restera la même...

UNE VOIX: Je vais aller chercher...

M. LESAGE: ...avec l'augmentation à partir du 1er avril, c'est que les \$10 soit, pour ceux qui reçoivent la pension de, c'est-à-dire les paiements de sécurité de la vieillesse, soit pour ceux qui reçoivent les pensions de vieillesse, ceux qui reçoivent les pensions d'aveugles, les pensions

d'invalidité, les pensions de personnes — de femmes célibataires ou veuves de 60 à 65 ans, eh bien, auront droit en outre du maximum de \$75 un paiement additionnel de \$10 si le besoin en est prouvé.

UNE VOIX: C'est ça. C'est la règle générale.

M. JOHNSON: M. le Président, c'est ce que le député de Frontenac disait tantôt, on baisse actuellement et on augmentera la pension au mois d'avril, de façon, M. le Président...

M. LESAGE: C'est faux. C'est de mauvaise foi.

M. JOHNSON: M. le Président, je demande au premier ministre de retirer ses paroles ce n'est pas de la mauvaise...

M. LESAGE: Ah, je retire, c'est de l'inconscience.

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs. Affaires du jour.

M. JOHNSON: Trop de conscience pour la sécurité et la tranquillité du gouvernement.

M. LESAGE: C'est de l'inconscience.

M. LE PRÉSIDENT: Affaires du jour. A l'ordre.

M. LESAGE: Numéro 1.

M. JOHNSON: M. le Président, j'ai une question à poser au premier ministre, j'espère qu'il va reprendre sa sérénité puisqu'il s'agit d'une question qui l'intéresse et au sujet de laquelle l'Opposition est toujours prête à collaborer, concernant le fonds de retraite, la caisse de retraite.

On apprend par les journaux que le premier ministre aurait reçu un très volumineux mémoire de M. Pearson concernant une modification envisagée et je demanderais au premier ministre s'il croit pouvoir faire bénéficier les membres de cette Chambre de cette documentation qui pourrait nous être utile ou si à ce stade présent, elle est encore confidentielle.

M. LESAGE: M. le président, j'ignore si elle est confidentielle. Je ne le crois pas. Je pense qu'elle doit être publiée sur les journaux aujourd'hui, je ne suis pas sûr. Je l'ai étudiée en fin de semaine, je l'ai reçue au cours de la semaine, c'était mercredi ou jeudi et nous étions au

cours du débat sur l'Adresse et j'étais évidemment bien pris. Je suis parti pour Montréal à 7 heures ce matin, je suis arrivé à 3 heures moins une minute, et je vous avoue, M. le Président que je n'ai pas eu le temps de considérer une réponse possible au chef de l'Opposition. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai lu au complet le mémoire de huit grandes pages dactylographiées qui accompagnaient la lettre de M. Pearson et je n'ai pas l'intention de faire de commentaires avant d'avoir consulté les membres des comités d'actuares et d'économistes qui conseillent le gouvernement sur l'établissement d'un plan provincial universel de pension de retraite.

M. JOHNSON: En effet, M. le Président, les Journaux en parlent...

M. LESAGE: C'est ce que je pensais.

M. JOHNSON: ... on dit même que le premier ministre a fait un commentaire, un pas dans la bonne voie.

M. LESAGE: Pardon?

M. JOHNSON: On dit ici - une nouvelle de la UPI, le premier ministre Leaster Pearson a rendu public, aujourd'hui, le texte d'un mémoire envoyé le 11 janvier aux premiers ministres des dix provinces dans lequel sont énumérées les modifications apportées au projet de plan universel de retraite. Alors, je pense que ça règle ma première question, ce n'était pas confidentiel.

M. LESAGE: C'est ce que je pensais. Je pensais qu'il serait public aujourd'hui.

M. JOHNSON: Alors, puisque c'est maintenant public, à la convenance du premier ministre, mais le plus tôt possible, nous lui serions obligé de déposer une copie afin que nous puissions consulter le texte officiel et non pas seulement les journaux.

M. LESAGE: M. le Président, lorsque M. Pearson m'a fait parvenir une copie du mémoire, il s'est excusé de ne me faire parvenir que la version anglaise étant donné que la traduction n'était pas encore faite. Lorsque j'aurai la traduction française, je me ferai un plaisir de faire distribuer aux membres de l'Assemblée la copie de la version française.

M. JOHNSON: Que vous attendez d'Ottawa.

M. LE PRESIDENT: Affaires du jour.

M. LESAGE: Je l'ai... M. le Président...

M. JOHNSON: M. le Président, est-ce qu'on va attendre la version française d'Ottawa?

M. LESAGE: M. le Président, je l'ai peut-être reçue, mais je suis arrivé de Montréal avec vous, M. le Président, en cette Chambre à trois heures. Je n'ai pas passé par mon bureau. Je regrette.

M. LE PRESIDENT: Affaires du jour.

M. LESAGE: Numéro 1.

M. LE PRESIDENT: M. Hamel, St-Maurice, propose qu'à sa prochaine séance la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération les résolutions relatives au bill numéro 48 intitulé loi pour protéger les emprunteurs contre certains abus et les prêteurs contre certains privilèges. La motion sera-t-elle adoptée? Adoptée.

M. LESAGE: Numéro 2.

M. LE PRESIDENT: M. Laporte...

M. LAPORTE: M. le Président, vous me permettrez au début de cette nouvelle session de vous présenter brièvement nos hommages et de vous dire le plaisir que nous avons à vous retrouver pour présider les importantes délibérations qui se tiennent dans cette Chambre.

Vous me permettrez également, M. le Président, de souhaiter avec tous les membres de cette Chambre que la session que nous venons d'entreprendre soit fructueuse pour la province de Québec et que tous les membres se fassent un devoir de la rendre aussi efficace et aussi brève que possible. Je pense que la façon la plus efficace, ce serait encore de respecter scrupuleusement ce document fort important qui s'appelle le règlement de l'Assemblée législative. Peut-être allons-nous cette année, M. le Président, étudier la possibilité de l'amender afin que nous puissions avoir la conviction que tout en laissant à chaque député la liberté totale d'exprimer son point de vue et de participer à l'élaboration de la législation québécoise, les citoyens qui sont quand même ceux qui, à longue échéance, font les frais de nos sessions aient également la conviction que nous travaillions avec le plus de célérité possible.

Quelques mots pour souligner nos joies de quelques dernières semaines: l'élection du député de Notre-Dame-de-Grâce, devenu ministre du Revenu dans le cabinet provincial; joie également d'avoir compris que le proposeur et

le second de l'adresse en réponse au discours du Trône ont fait un travail à la fois sérieux, apprécié et auquel les journaux ont apporté l'écho qu'il méritait. Je les félicite chaleureusement l'un et l'autre.

Un mot également pour m'associer à ceux qui ont présenté leur sympathie, à l'occasion des deuils qui ont frappé cette Chambre, par la mort du député de Saguenay et du député de Dorchester.

L'on me permettra aussi, en quelques secondes, de rappeler un événement qui, je crois, — si l'on peut comparer les très grandes choses à celles qui, tout en étant grandes, le sont un peu moins, — de souligner le voyage que vient d'accomplir en Afrique le cardinal-archevêque de Montréal, Son Eminence Mgr Léger. Je pense qu'il a établi une fois de plus sa sollicitude bien connue envers tous les affligés, sollicitude dont son diocèse porte les marques les plus indélébiles dans les nombreuses institutions qu'il a implantées sur notre sol et par cette charité tout apostolique dont il a fait continuellement preuve. Sa charité s'étend maintenant aux dimensions du monde et je pense qu'en le remerciant de cet acte, nous avons tous raison, nous citoyens du Québec et Canadiens français, de nous féliciter d'avoir un pasteur de cette envergure.

M. le Président, un thème est sur toutes les lèvres actuellement, non seulement dans le Québec mais un peu partout au Canada, c'est celui de l'autonomie provinciale et le député de St-Jacques dans son allocution de vendredi dernier a parlé de l'entente fédérale-provinciale sur les prêts aux municipalités. Je ne crois pas trahir sa pensée en résumant sa thèse en quatre points.

Sans trahir sa pensée, en résumant sa thèse en quatre points. Premièrement, le gouvernement provincial, nous dit-il, avait dit que tout l'appareil administratif serait aux mains de la province. Or, c'était son deuxième point, l'entente intervenue avec Ottawa permet l'inspection des dossiers de la province et de ceux des municipalités. Il ajoutait, troisième point: le gouvernement provincial n'a pas protesté contre cette intrusion, et donc, terminait-il, l'Opposition avait raison de prévoir la chose et il est malheureux que l'opinion publique ait mis tant de temps à s'émouvoir.

Je me demande vraiment où est-ce que très récemment le député de St-Jacques a pu percevoir cette émotion nouvelle, et je vais me permettre seulement et dans le moins de temps possible de relater les faits.

Dès la campagne électorale fédérale d'avril dernier, lors d'un discours que je prononçais

devant la Chambre de Commerce de Montréal, je prenais bien soin après avoir consulté le conseil des ministres et à titre de ministre des Affaires municipales, je mettais les partis politiques fédéraux en garde contre cette intrusion que l'on craignait déjà dans le domaine des affaires municipales. Deuxièmement, avant même que le projet fédéral ne soit déposé et bien davantage après qu'il eut été accepté en première lecture par la Chambre des communes, le premier ministre de cette province protestait contre cet envahissement de notre domaine. Et c'est lui, M. le Président, qui presque seul a obtenu la convocation d'une conférence fédérale-provinciale pour discuter spécifiquement de ce problème. Quels résultats avons-nous obtenus à la suite de la prise de position très claire et très ferme du premier ministre? Il a été accepté que les relations directes du gouvernement fédéral avec les municipalités seraient écartées, et deuxième changement important, le certificat de la province à l'effet qu'il s'agirait d'un travail éligible pour le prêt provincial ou fédéral n'était plus soumis à l'approbation de l'autorité fédérale.

L'on se souvient, M. le Président, qu'une session spéciale a eu lieu à Québec à la fin du mois d'août; or, la loi fédérale avait été sanctionnée le 2 août 1963, c'est-à-dire au moins deux semaines, trois semaines même, avant que les Chambres provinciales ne se réunissent. Ce qui me permet de dire que ni cette Chambre, ni l'opinion publique de la province de Québec n'a été prise par surprise lorsqu'il a été inclus dans l'entente fédérale-provinciale cette inspection périodique des ouvrages dans les municipalités ou des livres de la commission municipale puisque c'est inclus en toute lettre dans la loi fédérale qui encore une fois était adoptée avant même que nous ne discutions dans cette Chambre et qui se lit comme suit: Article 7, paragraphe 2, sous-paragraphe « d »: « Qua l'Office doit avoir le droit d'inspecter à l'occasion toute entreprise municipale concernant laquelle un prêt a été consenti aux termes de l'entente. » Et le sous-paragraphe « e », du même article, prévoit que la province doit présenter de temps à autre des rapports sur la marche des travaux.

Conclusion, M. le Président, cette Chambre était parfaitement informée de la situation. Nous n'avons pas discuté sur un projet de bill fédéral, mais sur une loi qui était sanctionnée. Et les commentaires que les journaux ont faits à l'époque, qui restent à mon avis le meilleur écho de l'opinion publique, étaient parfaitement informés de la situation. Et d'ailleurs le gouvernement fédéral a accordé la réciprocité

dans ce domaine, parce que les municipalités qui n'ont pas accepté l'entente fédérale-provinciale, c'est-à-dire les provinces auxquelles le gouvernement d'Ottawa prête directement aux municipalités, bien les gouvernements provinciaux ont obtenu dans cette loi fédérale le droit de s'assurer que les municipalités sont en effet éligibles, il y a là une inspection provinciale qui est le pendant de ce que nous avons accordé au gouvernement fédéral.

Quant à l'entente elle-même, qui a été signée, et à laquelle s'est référé le député de St-Jacques, voici M. le Président, exactement ce qui s'est passé et je me permets de citer ce texte, surtout parce que le député de St-Jacques a dit: « la province de Québec qui n'a pas protesté »; M. Gordon a dit à la Chambre des communes que apparemment, la province de Québec était d'accord avec tout ce qu'il y avait dans l'entente ». Or, voici les faits. Voici le texte que je soumettais au Conseil des ministres le 23 octobre 1963: « La loi fédérale, après avoir été amendée pour permettre une entente avec les gouvernements provinciaux a été adoptée par la Chambre des communes le 2 août 1963. Le 23 août 1963, l'Assemblée législative de Québec adoptait de son côté la loi pour autoriser le ministre des Affaires municipales à conclure une entente avec l'office du développement municipal et des prêts aux municipalités et amenda la loi de la commission municipale pour permettre à cet organisme d'accomplir tout acte requis pour l'exécution de cette entente. »

Un premier projet d'entente a été préparé par les autorités fédérales et m'a été soumis officieusement le 17 septembre 1963 par un représentant du gouvernement fédéral. J'ai soumis quelques objections de principe et plus tard, un projet officiel nous à été transmis. Le 4 octobre 1963, Me Louis-Philippe Pigeon et Me Jean-Louis Doucet se rendaient à Ottawa pour faire valoir nos objections qui peuvent se résumer comme suit; Article 3 à l'article 3 de l'entente, le gouvernement fédéral se réserve le privilège de négocier les obligations émises par la commission municipale pour le remboursement des prêts faits par l'office fédéral à la commission. Bien que l'office s'engage à aviser la commission six mois d'avance, de son intention de négocier ces obligations, il nous paraissait désirable que le gouvernement fédéral conserve ces obligations en portefeuille parce que là mise sur le marché de ces obligations pourrait coïncider avec l'émission d'obligations de la province, de l'Hydro ou de la cité de Montréal et avilir ainsi le but des obligations du Québec. L'on n'a pas tenu compte à Ottawa de cette objection.

Article 5, paragraphe 1, sous -paragraphe d) et 1, « quand la commission municipale fera une demande de prêt à l'office à l'égard d'une entente d'une entreprise municipale, elle devra mentionner le montant approximatif de toute subvention provinciale ordinairement disponible pour une entreprise de ce genre. »

Québec s'est insurgé sans succès à cette clause de l'entente. Dans cet article 5 du projet initial, il y avait des clauses qui obligeaient la commission municipale à fournir à l'Office des renseignements concernant le montant des immobilisations de la municipalité emprunteuse pour chaque année à partir de 1960, jusqu'à l'année de la demande d'emprunt et pour chacune des années durant lesquelles les travaux subventionnés seront exécutés; ces clauses ont été biffées à la demande du Québec.

Article 7. Cet article a été modifié à la demande de Québec pour stipuler que c'est la Commission municipale qui déterminera si le projet de travaux sera réalisé ou non.

Article 14. L'on a accepté de n'exiger qu'un rapport annuel sur la progression des entreprises municipales au lieu des rapports trimestriels, prévus dans le projet initial.

Article 15. Des objections très fermes ont été faites à l'encontre du désir de l'office d'envoyer ses représentants examiner les archives de la province pour déterminer le coût des travaux. L'on a obtenu de limiter l'inspection à l'examen des livres, registres et comptes tenus par la commission municipale et la municipalité intéressée. En résumé, l'entente, résultat de la loi fédérale constitue un moindre mal, comme je l'ai dit en Chambre, c'est un devoir des administrateurs de l'état du Québec de tirer le meilleur parti possible de la situation pour éviter le pire, et pour éviter que les citoyens québécois ne soient taxés au profit du reste du Canada. J'ajoute que l'Ontario et la Saskatchewan ont appuyé à fond les objections faites par le Québec lors de la réunion du 4 octobre. M. le Président, ceci étant dit, étant établi que la province de Québec a fait valoir ses droits et exposé les objections dont parlait vendredi le député de St-Jacques, je dis que l'entente est la meilleure que nous pouvions obtenir pour la province de Québec. J'ajoute que la province de Québec a fait des efforts sérieux pour obtenir des améliorations et elle en a obtenues. Troisièmement, on ne peut que répéter, M. le Président, la prise de position claire que je formulais à ce sujet à l'Assemblée législative lors de l'étude du projet de loi qui nous intéresse. « Chaque fois que le gouvernement fédéral voudra pénétrer dans un domaine de juridiction provinciale et chaque fois qu'une majorité de provinces sera favorable à

cette violation de la constitution, ce sera le devoir des administrateurs de l'état du Québec de tirer le meilleur parti possible de la situation pour éviter le pire et pour éviter que les citoyens ne soient taxés au profit du reste du Canada. Mais chaque fois que le gouvernement fédéral recourra à un tel procédé, j'allais dire à un pareil chantage, l'équilibre de la confédération en sera de plus en plus faussé avec le risque qu'un jour ça ne craque. »

Cette prise de position vaut en bloc, on ne saurait la citer partiellement sans en fausser le sens. Ce qui revient à dire que nous ne voulons pas de Maillardville dans la province de Québec. Nous ne voulons pas que les Québécois soient taxés d'abord pour payer des services pour les autres Canadiens et qu'ils se taxent une deuxième fois pour se les donner à eux-mêmes ensuite.

M. le Président, vous me permettez, après ces exposés, de faire quelques remarques assez brèves au sujet de l'autonomie et du gouvernement actuel.

Il y a deux théories en matière d'autonomie provinciale, M. le Président. Il y a celle du refus global; il y a celle de la revendication lucide et réaliste. L'Union nationale a cru à la thèse du refus global. Elle l'a mise en pratique pendant qu'elle était au pouvoir et je ne suis pas prêt à dire que cette théorie n'a pas produit certains résultats. Mais à cette attitude négative le gouvernement actuel entend substituer la revendication basée sur des faits et des besoins très précis et, dans ce domaine, on peut au moins dire qu'il a procédé avec une grande logique. Il a d'abord procédé à la création du ministère des Affaires fédérales-provinciales, le centre de recherches qui mettra à sa disposition tous les renseignements, toute la science dont il a besoin et qui sera le moyen de contact permanent avec l'autorité fédérale et avec les autres provinces.

Le gouvernement actuel, par la personne de son premier ministre, a contribué fortement à la création de la Conférence des premiers ministres provinciaux, dont on disait au départ que ce navire se fracasserait sur les premiers récifs, mais qui a quand même réussi ses quelques premiers voyages de façon spectaculaire et dont la vie, dont la vitalité est maintenant reconnue par tous les Canadiens.

Mais, c'est encore le gouvernement actuel qui, conformément à la politique qu'il avait prôchée dans cette province, a suggéré la création d'un Secrétariat permanent fédéral-provincial.

Les deux premiers de ces trois instruments existent actuellement grâce au gouvernement actuel et le troisième, le secrétariat permanent

fédéral-provincial, compte de plus en plus de défenseurs à travers tout le Canada.

A la conférence de novembre dernier, la province de Québec, son premier ministre en tête, s'est rendue à Ottawa en emportant avec elle la province, un inventaire très complet de nos besoins.

Le chef de l'Opposition a affirmé qu'au lieu d'exprimer des besoins, le premier ministre aurait dû faire valoir nos droits. Là aussi, M. le Président, et très sérieusement, je pense que nous sommes en présence de deux thèses qui ne sont pas nécessairement contradictoires. L'Union nationale a mis la première à l'épreuve pendant 16 ans, celle de la revendication je dirais platonique de droits. Nous sommes en train de mettre la deuxième à l'épreuve, la deuxième qui me paraît plus complète parce que, sans écarter nos droits qui sont quand même inscrits dans l'acte de l'Amérique du nord britannique, et qu'il ne doit pas être nécessaire de réclamer auprès du gouvernement central, je pense, je veux dire que, sans écarter nos droits, nous insistons sur nos besoins prioritaires. C'est logique, parce que s'il s'agit de besoins prioritaires, c'est à la suite d'obligations qui nous sont imposées par la constitution du Canada. Ce qui veut dire que besoin et devoir débouchent tous les deux sur des droits qui nous sont reconnus par la constitution.

Quels ont été les résultats de cette première tentative d'autonomie positive, de cette formule qui insiste sur des besoins pour aboutir à des droits? Si l'on parle en terme de chiffres, nous constatons que nous avons retiré près de la moitié des \$87,000,000 qu'Ottawa met à la disposition des provinces. Et si maintenant on quitte le domaine des chiffres, qui ont quand même une singulière importance dans une province en plein développement, pour nous élever à celui des principes, lisons, M. le Président, un bref commentaire de « Relations », dans son édition de janvier 1964. « Pour apprécier les résultats de la conférence de novembre, il faut se reporter à deux critères, se poser deux questions: a-t-elle reconnu les besoins prioritaires des provinces? A-t-elle admis la nécessité d'une plus grande coopération entre les deux ordres de gouvernement? Sur ces deux fronts, Québec a mené la bataille. Sur le premier, il n'a obtenu qu'un succès mitigé. Ottawa se déclare sans doute disposé à reconnaître les besoins prioritaires des gouvernements provinciaux, mais à la condition qu'il ne lui en coûte pas trop cher, pas plus que les quelques millions qu'il a fini par céder. Sur le front de la coopération intergouvernementale, de plus en plus nécessaire au Canada, il semble bien que le succès ait été plus grand et qu'Ottawa-

wa accepte de consulter davantage les provinces et de créer les organismes indispensables à cette consultation.

« La conférence de novembre n'a été que la première étape de la revision qui s'annonce difficile et longue de notre régime fédératif. Le Québec y a obtenu des gains certains, non tout ce qu'il désirait et exigeait. Une deuxième étape va bientôt s'ouvrir. A lui de l'entreprendre avec une non moins ferme détermination pour y consolider ses gains et en obtenir de plus grands encore. »

Nous admettons tous, M. le Président, qu'en dépit de ces gains certains, gains d'ordre monétaire et gains au niveau des principes, nous avons admis avec franchise que nous ne sommes pas complètement satisfaits, mais nous ne pouvons pas ne pas constater qu'il y a des progrès et c'est avec une confiance tempérée par la prudence que nous attendons l'étape suivante.

La confiance reprendra Québec. Et je pense que dans le climat actuel des relations de la province de Québec avec le gouvernement central et les autres provinces du Canada avec la nôtre, c'est heureux que nous soyons les hôtes des gouvernements des provinces et du pays.

Le réveil soudain de notre province après 1960 a d'abord créé ailleurs au Canada une sorte d'enthousiasme. Tous les journaux du pays nous parlaient avec satisfaction du nouveau « leadership » québécois. Puis peu à peu, à mesure que nous exposons nos besoins, que nous revendiquions ce qui nous semble être le minimum de ce que la Confédération doit nous donner, nous avons pénétré dans une deuxième phase de nos relations avec les autres, celle de l'inquiétude des autres provinces. Si nous lisons les journaux, si nous rencontrons des compatriotes de langue anglaise des autres provinces, on sent que partout ailleurs on se demande où est-ce qu'elle s'en va la province de Québec? Chez certains c'est une inquiétude justifiée par le désir de voir notre Confédération survivre à ses cent ans et continuer encore pendant de nombreuses générations. Chez d'autres, malheureusement, c'est le réveil de cette vieille inquiétude, toujours battue en brèche mais toujours renaissante, cette vieille phobie du « French rule ».

M. le Président, on a tort de craindre que la province de Québec entend ou songe à imposer sa manière de voir et de penser au reste du pays. Il nous reste à espérer et peut-être que la conférence de Québec sera le début de cette troisième étape que nous espérons, celle qui fera des deux partenaires majeurs de la Confédération, non plus des gens qui se regardent avec suspicion, non plus des gens qui se craignent les uns les autres, mais des partenaires égaux où l'es-

time et la compréhension mutuelles remplaceront ce que nous voyons actuellement d'incompréhension et de crainte.

La remise de cette conférence devrait aider tout le monde à comprendre, même le québécois, l'importance de repasser nos relations avec le reste du Canada, la nécessité de repartir sur des bases entièrement nouvelles, surtout qu'il y ait un renouveau dans l'esprit qui est à la base des relations entre les groupes ethniques de langue française et de langue anglaise.

Il est important que le reste du Canada sache que nous ne voulons le lui enlever, que nous rêvons d'un Canada qui soit prospère, culturellement fort d'un océan à l'autre. Mais comme il est important, également, que l'on se rende compte dans tout le pays que sans vouloir rien enlever de ce qui appartient aux autres, nous souhaitons vivement et avec de plus en plus de vigueur, ravoir ce que de bonne foi et ce que en vertu de droits qui dépassent la personne de chacun de ceux qui peuvent s'exprimer, nous voulons ravoir des droits qui nous appartiennent et qui, au lieu de continuer à rouler dans ce char de la Confédération dans lequel nous ne sommes pas très confortables, nous le disons franchement au reste du Canada, nous espérons qu'il sera possible dans cette troisième étape de ce débat qui est engagé maintenant depuis quelques années, de nous comprendre afin que chacun puisse obtenir une pleine mesure de justice, que personne ne soit plus, le mieux traité et le moins bien traité, que chacun se sente entièrement chez lui. Nous croyons que l'attitude positive du gouvernement actuel face aux relations fédérales-provinciales, nous aide davantage. Premièrement, à ne pas priver les citoyens de la province de Québec de leur part d'impôt au Canada, parce que si nous avons une autonomie qui nous donne une voirie moins bonne, qui nous donne des universités moins développées, si nous avons une autonomie qui ne représente que des sacrifices d'ordre financier pour nos citoyens, elle sera bientôt indéfendable.

M. le Président, je prétends que l'attitude positive du gouvernement actuel nous aide dans ce domaine et cela nous aide également à faire connaître aux autres citoyens du Canada à autre chose que des déclarations de principe et par des démonstrations claires, par des chiffres, par des thèses qui peuvent être comprises par tous les Canadiens, aide à faire comprendre le pourquoi de nos besoins et le pourquoi de notre attitude. Toutes ces choses, M. le Président, — chacun d'entre nous ayant le désir de faire tout ce qui est possible pour défendre l'intégrité totale de notre province, — je pense que toutes ces choses nous conduisent vers une restructuration de

notre constitution et si nous y avons participé nous pourrions sans doute remercier, au moins nous, le gouvernement actuel qui nous y invite mais tous ceux qui y auront participé pourront se rendre le témoignage d'avoir fait oeuvre éminemment utile pour l'ensemble du Canada.

M. BELLEMARE: M. le Président, vous me permettez, au début de cette session, de vous formuler mes vœux les meilleurs de patience et de courage et surtout à l'endroit de ce député, mauvais garçon, qui en certaines circonstances a pu vous donner beaucoup de tracas.

Je ne pense pas que mon état de santé me permette cette année d'être le plus indiscipliné dans cette Chambre. Je tiens plutôt à bien remplir mon mandat, à le faire d'une manière la plus conrageuse possible mais dans un esprit où ce qu'on appelle l'esprit chicanier pourrait peut-être vous amener à des sanctions qui vous ont déjà été difficiles à m'imposer.

M. le Président, l'honorable député de Québec-Est a eu à mon endroit, pendant son discours en réponse au discours du Trône, une allusion toute particulière et fort aimable. Lui qui est un grand lecteur et surtout un grand voyageur, il l'a fait par ses études et par ses écrits, il a dû rencontrer un jour cette phrase d'André Siegfried, qui disait: « Voulez-vous nuire à quelqu'un, n'en dites pas du mal. Dites-en trop de bien. » Et tout de suite Siegfried ajoutait: « En politique il faut déjà beaucoup de culture pour se contenter d'explications simples. » Je dis à l'honorable député qui m'a assuré de son amitié ma reconnaissance très sensible pour cette condescendance particulière qu'il a à mon sujet et je sais que vous comprendrez, M. le Président, que les exclamations sont peut-être le fruit de l'enthousiasme et d'un jeune âge qui semble vouloir se prolonger.

M. le Président, si aujourd'hui je prends la parole dans cette Chambre, c'est spécialement pour quelques minutes afin d'entretenir cette Chambre d'un peu ce qui est ma phobie, de ce qui, pour moi, dans tout le système éducationnel de la province semble être le prototype d'une organisation qui a fait énormément de bien.

Et je voudrais au tout début, M. le Président, puisqu'il arrive assez rarement à l'Opposition de se trouver un prétexte raisonnable de louer le gouvernement, de dire combien je suis d'accord avec l'honorable premier ministre de cette province qui, le 14 d'octobre 1963, disait des instituts familiaux de cette province cette parole que je vous cite au texte: « Si du secret d'être heureux on passe à celui de bien gouverner, on s'aperçoit qu'il est lumineusement simple: une politique familiale est le critère d'un bon gouverne-

ment. Un gouvernement est bon, mauvais ou ni chair ni poisson dans la mesure même où son action sert les intérêts de la famille. » Et il ajoutait ceci, phrase caractéristique: « La condamnation la Plus définitive, la plus irréfutable que je connaisse du nazisme, du facisme et du communisme, c'est l'aveu d'un conflit entre la famille et l'Etat accapareur. »

M. le Président, c'est un peu cette thèse sur les instituts familiaux qui me sont extrêmement chers que je voudrais pendant quelques instants développer avant que ne disparaisse sous la grande niveleuse le bill 60, ces institutions qui, dans la province, ont été à mon sens le point tournant et celle qui a permis à la province de Québec de conserver et sa tradition et surtout ses us et coutumes.

M. le Président, le premier ministre disait que le test d'un gouvernement vraiment démocratique c'est celui qui dit si une action quelconque peut servir la famille, il faut que cette action soit législativement, politiquement, économiquement et idéologiquement possible, le gouvernement doit penser toujours au bien-être de la famille. Et c'est sur ça que je voudrais, et sur la déclaration de l'honorable ministre de la Jeunesse devant les instituts familiaux, le 29 octobre 1960, établir un peu la thèse que je voudrais développer.

L'honorable ministre de la Jeunesse disait à cette réunion: « Parmi les transformations qui se sont ainsi opérées à tous les paliers de notre enseignement, l'une des plus importantes, l'une des plus originales, me semble-t-il, est précisément celle qui a affecté le secteur qui nous concerne directement, l'éducation féminine dans la province de Québec.

« On vous l'a dit et répété souvent disait le ministre, les plus hautes autorités religieuses et pédagogiques l'ont maintes fois souligné. De nombreux visiteurs venus d'autres pays l'ont affirmé. La pédagogie qui inspire nos instituts familiaux, leur programme d'étude ont donné à l'éducation féminine en notre milieu un caractère particulier dont nous pouvons être à juste titre très fiers. » Et, il continuait cette démonstration d'estime d'attachement et de reconnaissance en disant cette phrase merveilleuse: « Je vous assure que pour l'avenir de mon encouragement à poursuivre une tâche aussi essentielle, non seulement pour les jeunes filles qui fréquentent les instituts familiaux, mais aussi pour toute notre société québécoise entière ».

M. le Président, ces phrases peuvent peut-être vous paraître arides. Le sujet peut-être non-venu dans une discussion en réponse au

discours du Trône. Mais, parce que Justement, M. le Président, c'est la base même de notre famille québécoise que nous sommes appelés dans ce parlement à défendre par ses institutions, par sa législation, par sa tradition, que je voudrais vous démontrer aujourd'hui l'importance vitale, la raison primordiale qu'il y a d'assurer dans le système de formation pour nos jeunes filles, un système qui soit complètement différent de tout ce qu'on appelle le système spécialisé. C'est-à-dire que nous devrions, il me semble, M. le Président, à cause du passé, à cause du présent que nous avons à vivre, à cause surtout du futur que nous aurons à bâtir; Il me semble que ces instituts familiaux et je m'en vais vous le démontrer dans quelques minutes, devraient à mon sens obtenir du gouvernement une entité complètement distincte de tout ce qui s'appelle système éducationnel.

Je le comprends et je l'accepte dans le système éducationnel, mais je l'accepte comme un système de formation, d'éducation, plutôt, M. le Président, qu'un système de spécialisation, de technologie. Et, je voudrais simplement vous rappeler ici, très brièvement, que c'est en 1882, à Roberval sous l'instigation des révérendes soeurs Les Ursulines qu'a été établi dans cette province la première école ménagère. On les appelaient dans le temps, les écoles ménagères. Vous avez eu, ensuite, M. le Président, en 1905 la fondation de l'Ecole de St-Pascal dirigée par les Dames de la Congrégation de Notre-Dame; à Southen en 1911, dirigée par les Révérendes Mères de la Présentation de Marie; à Montebello en 1911, dirigée par les Soeurs Grises de la Croix; à St-Damien, en 1916 dirigée par les Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, les Gaspé et Ste-Ursule, les St-Georges-de-Beauce... un réseau complet jusqu'en 1937 M. le Président, qui a fonctionné admirablement bien. Et, ce réseau, qu'est-ce qu'il comprend? Il comprend aujourd'hui 80 écoles de formation spécialement ce qu'on appelle des instituts familiaux. Et, pourquoi ces institutions? Parce que, M. le Président, ces institutions développent à part de la formation du savoir, elles développent un principe fondamental, celui de la formation de la personnalité. Et, Dieu sait combien, dans cette province il y a d'assauts malheureux contre tout ce qui s'appelle la famille. Que ce soit à la télévision, que ce soit dans les journaux, que ce soit dans les revues, combien notre famille québécoise est attaquée partout. Et, vous verrez, M. le Président, lors de cet exposé que je veux faire très bref, combien il y a eu aussi de participation de la part des communautés religieuses qui à elles seules

ont soutenu, organisé à leurs frais, l'organisation de cet immense réseau.

Ces écoles ménagères, ces instituts familiaux, vous trouverez ça, M. le Président dans le mémoire de l'Association des instituts familiaux de la province devant la Commission royale d'enseignement, à la page 88, le tableau 1, et vous trouverez, M. le Président, que les communautés religieuses ont investi et vous l'avez là, dans un graphique qui est fort bien détaillé, les communautés religieuses ont investi la somme de vingt-cinq millions de dollars à elles seules. Je dis, M. le Président, et je le répète, les communautés seules ont investi sans l'aide du gouvernement une somme de vingt-cinq millions de dollars pour bâtir leurs écoles.

Sur la construction de ces instituts familiaux, le gouvernement a versé \$2,427,000 et vous trouverez ça encore, M. le Président, dans ce graphique qui a été déposé lors de la Commission royale d'enquête, lors de la déposition du mémoire des instituts familiaux.

Si les communautés religieuses ont dépensé, ont investi \$25,000,000 de leur propre avoir, pour fonder ici quelque chose d'extraordinaire, ce qu'on ne trouve peut-être nulle part ailleurs, c'est que c'est chez nous qu'ont pris naissance en 1882 ces écoles ménagères qui se sont transformées graduellement pour en faire des écoles de formation familiale, et M. le Président si vous voulez m'en croire, il s'agit de regarder un peu la statistique dernière. Qu'est-ce qu'on y retrouve? On y retrouve qu'il y a actuellement, fréquentant ces instituts familiaux, 5,447 familles d'où viennent ces étudiantes qui appartiennent à tous les milieux sociaux et, M. le Président, il y a 2,379 familles qui sont des familles de bourgeois; il y en a 1,902 qui sont des familles ouvrières; il y en a 1,033 qui sont des familles de cultivateurs; il y en a 375 qui sont des familles de professionnels et il y en a 60 qui sont de familles non spécialisées. Mais, M. le Président, quand on regarde un peu cette formation particulière que reçoivent dans ces instituts familiaux ces jeunes, filles, on n'est pas surpris de voir les résultats marquants de la propagation de ces instituts familiaux puisque, aujourd'hui, M. le Président, ces instituts familiaux qui groupaient en 1937, lors de la réorganisation, à la demande de Son Eminence le cardinal Villeneuve, de ces écoles ménagères, sont devenus une entité distincte et, en 1937, il y a eu là pour l'année académique, 221 élèves qui ont suivi ces premiers cours. M. le Président, de 1937 à 1964, il y a eu une évolution considérable dans ce domaine puisque vous avez, à la dernière année, celle qui

est présentement en cours (1963-1964), 3,852 élèves qui fréquentent les instituts familiaux. M. le Président, aujourd'hui, le grand total des jeunes filles, des mères de famille qui sont passées par ces instituts familiaux représente le chiffre impressionnant de 35,000 jeunes filles qui ont suivi ces cours, qui sont d'une formation exceptionnelle. M. le Président, je voudrais vous faire remarquer qu'à ce chiffre de 3,852 jeunes filles fréquentant cette année ces 40 instituts familiaux, s'ajoutent encore 274 élèves fréquentant un institut de pédagogie familiale qui conduit directement au baccalauréat. Il y a en plus deux écoles de spécialisation en couture et d'art culinaire pour la formation des professeurs à ces écoles de formation supérieure, s'adaptant aux 21 écoles de jeunes familiales avec 1,361 élèves et 8 écoles d'arts familiaux qui préparent 208 élèves, ce qui fait un grand total de 80 écoles qui fonctionnent sur le principe des instituts familiaux et qui groupent 5,746 élèves. Mais, M. le Président, il y a dans le public, peut-être sans qu'on le sache ou qu'on le veuille, une mauvaise définition de ce qu'est l'école ménagère, de ce que sont les instituts familiaux. On pense souvent que les instituts familiaux sont purement et simplement des écoles où l'on montre à faire de la cuisine, à préparer certains plats, à faire certains ouvrages de couture. Mais, M. le Président, c'est bien différent quand on regarde le mémoire qui a été soumis devant la Commission Parent, commission royale d'enquête sur l'enseignement, et que l'on voit le programme détaillé des instituts familiaux, on est frappé de l'importance tout à fait spéciale qu'on apporte dans la réalisation et la formation de ces jeunes filles de la famille. Tout converge vers un foyer, tout converge vers la protection et l'organisation de l'esprit de famille et, M. le Président, qu'est-ce que vous penseriez d'un homme qui aurait une très belle instruction et qui n'aurait pas la base même: le savoir-faire, le savoir-vivre, l'éducation? Est-ce que, M. le Président, je vous le demande et je le demande à mes collègues, est-ce que dans la province de Québec il y a eu une plus grande éducatrice que nos mères? Vous comme moi, moi comme vous, nous avons dès notre jeune âge appris sur les genoux de nos mères, le savoir parler, le savoir vivre, l'éducation première que nous n'avons jamais retrouvée ailleurs, sauf parfaire notre instruction, parfaire notre savoir-vivre, apprendre de nouvelles techniques. Et bien, si nos mères ont été, au Québec, les protectrices de nos foyers, si, comme le dit si bien Mgr Tessier qui a été l'un des plus grands instigateurs, avec tous ces dévoués apôtres prêtres et laïques et toutes ces religieuses aux noms inconnus qui ont servi ces insti-

tuts familiaux depuis des années, bien je dis que c'est la femme avec eux, c'est la femme qui fait et qui défait les foyers, et si aujourd'hui nous passons de la législation pour, au point de vue social, venir en aide à des familles malheureuses qui ont connu des déceptions, qui ont rencontré des difficultés presque sans nom à cause de l'incompatibilité de leur caractère, à cause de certains modes de vie ou encore, M. le Président, à cause d'un manque de formation, différente dans l'un ou dans l'autre cas, je dis et je répète que nos instituts familiaux ont dans cette province depuis qu'ils sont fondés, depuis qu'ils ont apporté cette nouvelle lumière, depuis que tous les gens de tous les pays du monde viennent au Québec visiter nos instituts familiaux pour se rendre compte du bien immense que rendent à notre brave population du Québec ces instituts qui ont tant fait pour notre société et la province en générale.

M. le Président, je voudrais simplement vous donner ici un aperçu d'un passage d'une pensée qu'a eue à notre endroit Suzanne Marie Durand, une grande pédagogue française, qui est venue il n'y a pas si longtemps visiter nos instituts familiaux, et elle disait ceci: « La formation dispensée dans les instituts familiaux est aussi éloignée d'une éducation strictement ménagère et technique en marge de la culture intellectuelle que d'une éducation purement cérébrale en marge de la vie, de ses humbles exigences. »

C'est, M. le Président, je pense, une définition assez claire et c'est pour ça M. le Président, qu'aujourd'hui je me lève dans cette Chambre pour demander au gouvernement lorsqu'il sera question (d'ailleurs le rapport Parent n'est pas produit quant au partage des responsabilités et quant à l'ajustement de cette catégorie d'écoles de formation dans le système éducationnel que le bill 60 recommande) mais je voudrais, M. le Président, lorsqu'il en sera question, qu'il soit dit et répété que ces écoles de formation ne sont pas des écoles techniques, ne sont pas des écoles où l'on va apprendre spécifiquement un métier; au contraire, ces instituts familiaux devraient conserver leur entité distincte pour rester au service de la population et surtout de l'intérêt québécois, et particulièrement de la famille québécoise.

M. le Président, si les communautés religieuses ont investi 25 millions d'argent, de leur argent, si la province a donné \$2,427,000, je dis que l'importance primordiale que les communautés religieuses ont attachée à ce fait particulier que la famille québécoise chez-nous doit être une entité différente de tout de qui s'appelle système éducationnel, de tout ce qui s'appelle tech-

nologie ou formation professionnelle, et c'est dans ces instituts qu'a loués le premier ministre, pour lesquels l'honorable premier ministre a eu des paroles très élogieuses, et je l'en félicite particulièrement parce qu'il disait ceci, le premier ministre, le 14 octobre 1963: « Je crois que tout ce qu'il y a de bien sur cette terre a trouvé son germe directement ou indirectement dans l'influence de notre famille québécoise. » Et il continuait, l'honorable premier ministre, en disant: « Un foyer où règne un mauvais climat est quelque chose d'inférieur, c'est une usine à complexes, mais par contre quel atout souverain dans la vie d'un homme d'avoir connu un enfant, d'avoir connu un foyer serein. Ce climat de sérénité, disait l'honorable premier ministre, dans la famille et particulièrement dans la famille québécoise est une nécessité. »

Eh bien, M. le Président, si la famille, si ce climat de sérénité, comme le disait l'honorable premier ministre, dans la famille est une nécessité, je dis que pour le créer ce climat de sérénité, il faut une préparation. Ce n'est pas d'autre que la femme, ce n'est pas d'autre que la jeune fille qui, elle, ira dans ces instituts particulièrement bien préparés pour l'orienter, pour la façonner et surtout comme disait un jour un grand sculpteur à qui quelqu'un lui demandait: « Mais comment faites-vous pour faire de si beaux monuments ? » il disait ceci: « Comme sculpteur, c'est très simple, je prends un bloc de granit et j'enlève tout ce qu'il y a de trop. » Eh bien, M. le Président, je pense que c'est justement le rôle de nos instituts familiaux de prendre des blocs, de prendre bien plus que des blocs, de prendre des gens qui ont vie et d'en faire, après les avoir bien façonnés et formés, d'en faire demain des mères de famille qui donneront à notre société québécoise la tradition qui nous est si chère et qui aujourd'hui ennorgueillit tout Canadien, tout Canadien français qui est heureux de vivre dans cette province.

M. le Président, il y a, 600,000 jeunes filles qui fréquentent nos écoles primaires et secondaires; sur ces 600,000, je viens de vous en donner une démonstration, il y en a cette année aux 5,747. Mais, M. le Président, vous allez me dire que le nombre, que le pourcentage n'est pas considérable, oui je l'admets; mais n'oubliez pas, M. le Président, qu'il y a 1,800 commissions scolaires dans la province, sur ces 1,800 commissions scolaires, il y en a 250 qui, actuellement, ont à leur service des diplômées des instituts familiaux et qui donnent des cours dans ces institutions. C'est déjà un bon pas, il ne faudrait pas, je pense, M. le Président, qu'on s'arrête là et que dans un geste de grand nivellement, qu'on fasse disparaître les instituts familiaux pour les

amalgamer avec des cours qu'on pourrait appeler des cours de haut savoir parce que le ministre, dans son bill, a le droit d'organiser, vous l'avez lu je le sais, M. le Président, il est dit dans l'article que le ministre a le droit d'organiser des cours, pour les écoles normales, des cours de technologie ou toute autre sorte de cours nécessaires à l'enseignement.

Mais là, M. le Président, je voudrais vous exprimer ma crainte et surtout l'inquiétude grandissante parmi le personnel enseignant et ces instituts familiaux, et ils l'ont démontrée devant la Commission royale d'enquête, la Commission Parent, ils ont démontré leur inquiétude.

Je dis que cette inquiétude est véritable et qu'il faut, je pense, plus que jamais, pour obtenir que nos instituts familiaux puissent progresser, il faut et surtout demeurer ce qu'elles ont été, des écoles de formation, des écoles qui ont apporté une orientation merveilleuse à nos jeunes filles et qui ont permis dans cette province, l'éclosion d'une manière aussi sensible et aussi merveilleuse que l'ont fait ces écoles de haut savoir.

M. le Président, je pose la question à l'honorable ministre de la Jeunesse, est-il en mesure de nous rassurer, prendra-t-il les mesures voulues pour assurer une relève familiale, qui aura la qualité et le ton que l'honorable premier ministre estimait le 14 octobre 1963, indispensables à la bonne conduite d'un foyer; ou devons-nous subir la planification de tous ces efforts, l'état serait sage et prévoyant s'il consacrait à cette relève familiale une bonne tranche des millions que lui coûtent chaque année des foyers mal conduits, incapables de se débrouiller, sans replâtrage, toujours à recommencer. Ce serait le meilleur placement à longue échéance que le gouvernement provincial et toute la législature pourraient réussir en un tour de main.

M. le Président, l'honorable premier ministre a posé des principes, le ministre de la Jeunesse les a renchérissés par sa déclaration, il reste maintenant à voir ce qu'en sera l'application.

M. CREPEAU: M. le Président, l'arrivée au pouvoir en 1960, du chef actuel du gouvernement constitue sans aucun doute l'un des événements les plus marquants de l'histoire du Canada français depuis le début du siècle, et cela, à mon sens, pour deux raisons: la première, raison à caractère psychologique, c'est que vraiment le peuple du Québec, grâce à l'arrivée d'une équipe nouvelle a pu ressentir les bienfaits d'un climat de liberté retrouvée, de démocratie redécouverte. Certes, à la fin de septembre 1959, il s'était instauré dans la province une politique nouvelle, celle du « désormais ». On doit recon-

naître, au-delà des divisions partisans, que c'était pour le peuple du Québec le début de l'espérance; car en 100 jours, le regretté Paul Sauvé avait pu, dans certains domaines, notamment en matière de relations fédérales-provinciales, concevoir une politique de coopération réaliste et efficace. Mais quelques mois après sa mort prématurée, les électeurs du Québec, ayant pris connaissance du programme positif et dynamique du parti libéral, ont préféré confier les destinées politiques de la province au chef de ce même parti, le premier ministre actuel.

Cette équipe nouvelle aurait pu, sans doute, se contenter de suivre le courant nouveau qui s'instaurait dans la province à l'image de ce tambour-major qui suivait ses troupes par devant. Elle s'est pourtant refusée à une telle option aussi facile que dangereuse et qui, d'ailleurs, ne correspondait ni aux promesses du parti libéral ni au tempérament de ses chefs. Dès son arrivée au pouvoir, elle assumait, dans la mise en marche du nouveau régime et de son programme, une attitude courageuse et énergique qui suscita l'admiration du plus grand nombre, commanda le respect des autres et donna bientôt au Canada et à l'étranger l'impression très nette que le peuple du Québec s'était donné un gouvernement jeune, fort et dynamique dont la compétence et la largeur de vue étaient à la mesure des besoins pressants de l'étape nouvelle dans laquelle il s'engageait.

La seconde raison qui donne tant d'importance au scrutin du 22 juin 1960, c'est précisément que le gouvernement du député de Québec-Ouest, par une conception nouvelle du rôle du gouvernement provincial, a voulu assumer le destin de la province et, par delà les frontières provinciales, le destin global du Canada français. Dès lors et sans cesse, il s'est fait, par une politique positive et concrète, le champion de l'affirmation collective de la nation canadienne française.

Le Québec est aujourd'hui engagé à tous les niveaux de l'activité humaine, dans un combat serré dont l'enjeu est vital, car il s'agit du progrès social, économique et culturel du peuple québécois. Ce combat, le gouvernement libéral actuel a décidé de le mener courageusement sur bien des fronts. Il s'est fixé des objectifs ambitieux et vastes dont certains sont déjà en bonne voie de réalisation: élaboration de lois sociales progressives; émancipation économique du peuple québécois; rénovation des structures scolaires qui permettra la formation des élites; réorganisation de la fonction publique qui assurera à l'Etat cette classe essentielle des grands commis et fonctionnaires pour l'exécution des nouvelles tâches qu'il s'est imposées; encourage-

ment et appui financier accordés à toutes les manifestations vivantes de la culture. Et pour réaliser ces objectifs, le gouvernement n'a pas craint de s'entourer d'experts et de spécialistes. Il a voulu créer des corps consultatifs de toutes sortes afin de recueillir les meilleurs avis pour l'élaboration et l'application de son programme: commission royale en matière d'éducation, commissions diverses en matière d'hospitalisation, Conseil d'orientation économique, Conseil provincial des Arts pour n'en mentionner que quelques-uns. Voilà autant de domaines où l'activité bienfaisante du gouvernement se fait déjà chaque jour davantage, sentir.

Certes, un gouvernement ne peut tout faire en même temps; mais, à ce propos, il est un domaine où nous avons, me semble-t-il, tout intérêt à faire porter un très gros effort. Je veux mentionner: le Droit de la province de Québec.

Je ne m'attarderai pas sur l'importance fondamentale du droit dans un pays. On sait en effet que le droit est un rouage essentiel de l'Etat, car c'est lui qui rend possible la vie sociale en organisant, en réglementant les rapports soit entre l'Etat et les citoyens, soit encore entre les citoyens eux-mêmes. Il ne faut pas non plus oublier que le droit constitue, autant et peut-être plus que les arts, l'une des manifestations les plus caractéristiques de la culture d'un peuple.

Dans la province de Québec, nous avons l'insigne avantage de posséder un système juridique qui puise aux deux grandes traditions juridiques du monde occidental: le Droit anglais, qui a façonné nos institutions parlementaires de même que notre Droit public et une partie de la législation commerciale; et le Droit français qui est à l'origine et qui demeure l'inspiration première de notre Droit civil. C'est là une situation unique au monde, un précieux héritage auquel nous n'avons peut-être pas, dans le passé, accordé toute l'importance qu'il mérite.

Sans doute, on a maintes fois proclamé notre indéfectible attachement à notre Droit civil que l'on considérerait, à juste titre d'ailleurs, comme l'une des plus fortes, des plus sûres garanties de notre survivance nationale. Mais aujourd'hui, les pieuses déclarations ne suffisent plus. Le temps de la survivance est passé. Nous en sommes à l'heure du rayonnement. Et pour cela, c'est notre impérieux devoir de s'intéresser au développement constant et à l'évolution harmonieuse de notre droit et de nos lois, dans le respect certes de nos traditions, mais aussi en tenant compte de notre milieu particulier et des conditions sans cesse renouvelées de la vie sociale.

Bien sûr, le gouvernement a, dans ce domai-

ne, pris d'heureuses décisions: celle d'abord de prolonger le mandat de la Commission de révision du code civil et d'en avoir confié la présidence à un juriste averti, Me André Nadeau: celle aussi d'encourager la création, à l'Université de Montréal, d'un institut de recherches en droit public.

Il est certain que ces deux organismes contribueront à l'amélioration de nos lois civiles et à, l'approfondissement de notre droit constitutionnel.

Mais je voudrais, cet après-midi, suggérer d'autres moyens de promouvoir l'épanouissement du Droit de la province de Québec,

On peut concevoir divers moyens sur le plan législatif, sur le plan judiciaire et sur le plan académique.

Sur le plan législatif d'abord, on pourrait envisager avec profit, me semble-t-il, deux réformes: l'une concernant la mise à jour permanente de nos lois; la seconde, la révision constante de nos textes législatifs.

Une première réforme consisterait à assurer un service de mise à jour permanente de nos lois.

Il me semble en effet, M. le Président, que l'une des premières qualités d'une loi, c'est d'être claire et accessible à tous. Les lois ne doivent pas être faites pour l'expert, pour le professeur, pour le chercheur, mais d'abord et avant tout pour le citoyen. Et cela me paraît d'autant plus nécessaire dans une province où la culture de la majorité se rattache au rameau cartésien de la pensée humaine.

Or, notre système actuel qui prévoit la révision périodique des statuts et la publication annuelle des lois votées par le Parlement ne répond pas, surtout lorsqu'il s'agit des lois modificatrices des statuts refondus, à ces exigences de clarté et d'accessibilité.

L'exemple le plus frappant que j'aie eu l'occasion de rencontrer, est la loi passée en 1959 sous le titre « Code de la route ».

Le terme « code », il convient de le noter, est en général accordé à une loi qui, plus qu'un Simple statut, se recommande par le caractère organique de l'ensemble et la clarté de ses dispositions.

Or, le simple citoyen, l'automobiliste, auquel pourtant le législateur s'adresse, n'a-t-il pas raison de s'étonner devant un texte qui, pour lui, n'est qu'un charabia incompréhensible.

Je lis, M. le Président, l'article 3 de ce même « Code de la route », chapitre 67, des Statuts de Québec, 8-9 Elizabeth II, et je cite: « L'article 2 de ladite loi, modifié par l'article 1, de la loi 9 George VI, chapitre 39, et par l'article 7 de la loi 1-2 Elizabeth II, chapitre 16,

est de nouveau modifié: a) en y retranchant dans la cinquième ligne du paragraphe 7, les mots « le jitney, »; etc... »

Et si j'ai assez de souffle, M. le Président, je donnerai lecture de l'article 46: « L'article 55 de ladite loi, modifié par l'article 1 de la loi II George VI, chapitre 48, par l'article 6 de la loi 14-15 George VI, chapitre 33, par l'article 1 de la loi 15-16 George VI, chapitre 45, par l'article 31 de la loi 1-2 Elizabeth II, chapitre 16, et par l'article 7 de la loi 2-3 Elizabeth II, chapitre 9, est de nouveau modifié, etc... ».

Aussi, je voudrais soumettre à l'attention du gouvernement la suggestion qu'à compter de la prochaine refonte générale des lois provinciales, on publie chaque année, en annexe du volume des statuts annuels, une mise à jours des statuts refondus qui auront été modifiés au cours de chaque session du parlement. Un tel système, en donnant à ces textes, continuellement mis à jour et publiés sous l'autorité de l'imprimeur de la reine, un caractère authentique, aurait le grand avantage de permettre à toute personne, juriste ou simple citoyen, par la rapide et facile consultation d'un seul texte, de connaître, dis-je, l'état actuel des droits dans n'importe quel domaine de la législation statutaire.

On voudra peut-être objecter que la mise en application d'un tel système entraînerait des dépenses exorbitantes et inutiles. Je me permettrais de dire d'abord que les exigences mentionnées plus haut, clarté et accessibilité des lois, surtout, comme je l'ai indiqué il y a un moment, dans une province française, valent bien les dépenses qu'entraînerait une telle réforme.

Mais, même en se portant sur ce plan pécuniaire, il faut songer qu'un tel système entraînerait aussi d'énormes économies. Et cela, pour deux raisons. La première, c'est qu'il supprimerait la nécessité de publier une refonte périodique des lois et partant, éviterait aux fonctionnaires du ministère du Procureur général l'immense travail qu'une telle tâche comporte. En effet, le travail de mise-à-jour étant fait chaque fois qu'une loi vient modifier les statuts refondus, il n'y aurait plus besoin alors de procéder à une refonte générale des lois de la province. Et je suis porté à croire, M. le Président, qu'il faudrait moins de temps et moins d'argent pour faire cette mise-à-jour occasionnelle puisqu'elle est nécessairement faite au cours de l'élaboration de la loi modificatrice, qu'il n'en faut pour une refonte générale des statuts.

J'ajoute une deuxième raison. Il faut en effet considérer que serait également éliminée la nécessité où se trouve aujourd'hui certains ministères de procéder à la publication de ce que l'on

appelle les codifications administratives qui n'ont pas, il faut bien le noter, force de loi. Les sommes importantes qui sont prévues à ces fins dans les divers ministères pourraient être affectées au ministère du Procureur général pour couvrir, sinon la totalité, du moins une partie appréciable des frais exigés par le système de mise à jour permanent des statuts.

Une seconde réforme consisterait à favoriser une révision constante de nos lois provinciales par la création, sous l'autorité du Procureur général, d'une commission permanente de législation.

Une telle commission devrait être présidée par le Procureur général ou son délégué et composée, à l'image du « Lord Revision Committee » d'Angleterre et des commissions de révision du droit civil et du droit commercial, de juristes avertis: magistrats, professeurs, praticiens, avocats et notaires, haut fonctionnaires du ministère. Elle aurait pour fonction non seulement de collaborer avec les experts gouvernementaux à la préparation et à la rédaction immédiate des textes législatifs, mais surtout d'examiner tour à tour les divers secteurs de la législation provinciale et, au besoin, de proposer au gouvernement des avant-projets de loi qui, dans leur substance, répondent aux besoins nouveaux de l'heure et qui, dans leur esprit et leur forme, respectent les exigences de précision et de clarté que nous a léguées la tradition juridique française. A ce propos, l'actuelle commission de révision du code civil pourrait être intégrée dans ce nouvel organisme et acquérir ainsi un statut permanent.

A une étape de notre histoire où nous voulons procéder, dans tous les domaines de notre vie collective, à un effort de réflexion et de rénovation, il serait anormal que notre système juridique échappa à un tel courant.

Sur le plan judiciaire, je voudrais suggérer une réforme concernant le statut de la Cour suprême. Certes, il ne s'agit pas ici d'une matière qui ressortit à la juridiction provinciale puisque la Cour suprême est à tous égards une cour fédérale; mais c'est une question qui nous intéresse au plus haut point, car il s'agit de l'interprétation en dernier ressort de nos lois provinciales et tout particulièrement de notre droit civil.

Aussi, voudrais-je suggérer au gouvernement d'examiner l'opportunité de demander au gouvernement fédéral une révision du statut de la Cour suprême du Canada.

Il me semble en effet, M. le Président, qu'il y aurait lieu, au moins en ce qui a trait au droit privé, de créer, au sein de la Cour suprême, deux chambres: l'une, Chambre de droits civils, et l'autre, Chambre de « Common Law », de

telle manière que les litiges de droits civils ne soient jugés que par des civilistes et les litiges de « Common Law », par des juges formés au « Common Law ».

Cette suggestion, où n'entre en aucune façon l'idée de mettre en doute la valeur et la haute compétence de tel ou tel magistrat, part tout simplement d'un fait fondamental indiscutable: Il existe au Canada deux systèmes autonomes de droit privé: l'un, de droit civil, en vigueur dans la province de Québec, qui se rattache à la grande tradition juridique romaine et française; l'autre, le « Common Law » d'inspiration anglaise, qui reçoit application dans les neuf autres provinces du pays. Cela est si vrai que les civilistes de Québec, en dehors même de toute question d'appartenance au barreau d'une province, ne peuvent prétendre pouvoir plaider devant les tribunaux des autres provinces dans une matière de « Common Law », ni les avocats des autres provinces devant les tribunaux québécois dans une matière relative au droit civil. Bien plus, le droit d'une autre province en matière civile est juridiquement considéré comme un droit étranger devant les tribunaux de la province de Québec.

Partant de là, M. le Président, n'est-il pas pour le moins étrange et anormal de faire juger des litiges civils provenant soit de la province de Québec, soit des autres provinces, par des magistrats, éminents certes, mais dont la formation juridique a été toute différente et dont la carrière s'est, tout entière, déroulée dans les cadres d'un autre système juridique et, en ce qui concerne du moins les juges du « common Law », dans une langue différente.

On en arrive ainsi à cette situation extraordinaire où une personne qui, hier, était juridiquement inhabile et inapte à plaider devant les tribunaux québécois et dont la connaissance de la langue française pouvait laisser à désirer, peut être appelée aujourd'hui à dire le Droit civil de la province de Québec du seul fait de sa nomination à la Cour suprême du Canada.

Certes s'il ne s'agit, dans une affaire précise, que d'une simple question de fait, c'est là un problème qui s'adresse à l'honnête homme et tout juriste, quelle que soit sa formation, pourra sans doute y répondre adéquatement. Mais lorsqu'il s'agit d'une question de droit, une question qui s'insère dans un contexte historique, une question qui ne retrouve son sens et sa portée que si elle est replacée dans un ensemble doctrinal ou jurisprudentiel, une question qui souvent fait appel aux plus subtiles nuances d'une langue, une question qui est sujette à une continuelle évolution, — comment

alors un juriste, fort de sa formation et de sa vaste expérience dans un système aussi différent du droit civil que ne l'est le « Common Law », comment pourra-t-il juger autrement qu'à travers le prisme de sa propre formation et ainsi risquer de placer le débat sur un tout autre terrain.

L'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire « Grieco contre Externat classique Ste-Croix, 1962 », rapport de la Cour suprême, page 519, en est un exemple récent et frappant.

A l'heure actuelle, la Cour suprême est composée de neuf juges dont trois sont de la province de Québec. C'est une fois de plus, je le suppose, le critère de la population qui a présidé à cette proportion. Il me semble que ce critère ne peut pas jouer lorsqu'il s'agit d'une cour chargée d'interpréter deux systèmes juridiques autonomes comme le Droit civil et le « Common Law » canadiens. La seule manière, à mon sens, de résoudre le problème, à moins qu'on ne veuille consciemment ou inconsciemment aboutir à une espèce de droit privé hybride, la seule manière de résoudre ce problème est de créer, en ce qui concerne les causes de droit civil, une chambre civile de la Cour suprême composée exclusivement de magistrats de formation civiliste et chargée d'entendre les causes civiles provenant de la province de Québec.

Je ne veux pas entrer, cet après-midi, dans les détails d'une telle réforme, quitte à faire les deux observations suivantes. D'abord, on pourrait peut-être réserver la possibilité, dans des cas exceptionnels, de faire entendre un appel devant les Chambres réunies de la Cour suprême. Enfin, quant au nombre de magistrats, il me semble que si cette Chambre civile doit jouer pleinement son rôle dans l'élaboration d'une doctrine judiciaire, elle doit être composée d'un nombre suffisamment élevé de magistrats pour que, dans chaque cas, l'appel soit entendu par au moins cinq juges. C'est le nombre fixé par le Code de procédure civile en ce qui concerne le banc de la Cour d'appel. Il serait, à mon sens, normal de penser qu'il devrait y en avoir au moins autant lorsqu'il s'agit d'une décision du tribunal suprême du pays.

Une dernière suggestion que je voudrais faire concerne le monde académique.

En effet, M. le Président, on sait que le gouvernement de la province a fortement encouragé la création, il y a quelques années, d'un institut de recherches en droit public à l'université de Montréal. C'était là une initiative fort louable qui permettra sans doute l'éclosion d'études et de publications sérieuses et qui aussi, par des travaux objectifs, contribuera, dans

ce grand débat qui s'ouvre sur l'avenir constitutionnel du pays, à l'analyse et à l'examen approfondis des diverses solutions qui s'offrent à nous.

Mais si un tel institut trouve sa juste place dans la province, le gouvernement ne devrait-il pas songer également à favoriser la création d'un semblable institut de recherches en droit privé. Un tel organisme, doté d'une excellente bibliothèque, attirant les chercheurs, favorisant et stimulant la recherche et les travaux originaux, pourrait également puissamment contribuer à l'éclosion d'une doctrine juridique proprement québécoise dont praticiens et magistrats ont tant besoin pour la solution des litiges. Il serait également d'un grand secours aux membres du comité permanent de législation dont je souhaitais tout à l'heure la création en lui fournissant les études de base nécessaire, les éléments de comparaison si utiles dans l'élaboration d'une législation qui respecte le passé, qui s'accorde au présent et qui prévoit l'avenir.

Voilà, M. le Président, les quelques suggestions que je voulais porter à l'attention du gouvernement et qui pourraient s'intégrer dans les cadres d'une politique gouvernementale concrète visant à promouvoir, dans toute la mesure du possible, l'épanouissement de notre système juridique. Un système qui est certes unique par ses sources, mais qui doit l'être également et surtout par sa clarté, sa vitalité et son rayonnement, par la réflexion qu'il suscite, par les oeuvres qu'il inspire. Il deviendra ainsi l'un des plus puissants, des plus dynamiques témoignages de la présence française sur cette terre d'Amérique.

M. le Président, conscient que les membres du gouvernement prendront en sérieuse considération ces suggestions, j'ai l'honneur d'appuyer la motion du député de Québec-Est, proposant l'adresse en réponse au discours du Trône.

M. GAUTHIER: M. le Président, j'ai le privilège de représenter le comté de Roberval en cette Chambre depuis le 14 novembre 1962. Autant que faire ce peut, comme vous avez pu le constater, j'ai assisté à presque toutes les séances de l'Assemblée législative. C'est la première fois que j'ai l'honneur de porter la parole devant les membres de cette Chambre.

Si je n'ai pas été plus bruyant, c'est tout simplement parce que me trouvant placé soudainement devant la compétence de tous ces hommes politiques aguerris et expérimentés, la meilleure attitude que je devais adopter à mon sens était; arrête, regarde, écoute.

Il m'aurait sans doute été possible de garder

plus longtemps cette attitude si les députés qui forment le gouvernement ainsi que leur collaborateurs, entre parenthèses les fonctionnaires, avaient apporté dans l'application des lois autant de sérieux et de sincérité que nous le faisons en cette Chambre lors de l'adoption de ces mêmes lois, permettez-moi de vous dire, M. le Président, que j'ai été tout simplement émerveillé par la prudence et le sérieux qu'apportaient ces hommes qualifiés à la rédaction de tous les textes de lois.

En député inexpérimenté que j'étais, j'avais l'impression qu'à la suite d'autant de travail consciencieux d'une session aussi longue, que la population de la province de Québec et plus particulièrement celle de mon comté connaîtraient un nouvel essor et que la situation difficile où sont placés nos cultivateurs et nos travailleurs auraient été sensiblement améliorée. Quelle n'est pas ma déception, M. le Président. Je crois que je suis dans le même état d'esprit que pouvait l'être le ministre des Ressources naturelles qui assistai au congrès canadien des affaires publiques tenu au courant de l'été et qui nous déclarait dans une émission télévisée et je cite: « Il y a trois ans, je n'aurais pas pensé de la même manière. Il y a trois ans, je n'aurais pas pu tenir les mêmes propos. »

C'est dans cet optique que je considère absolument justifiée la requête de l'honorable chef de l'Opposition lorsqu'il demande la démission du gouvernement qui nous a donné la preuve depuis près de quatre ans de son incapacité à administrer la province de Québec.

J'ai écouté avec attention le long discours de l'honorable premier ministre et j'ai constaté avec les électeurs de mon comté que la plus grande partie de son discours est consacrée à nous donner une foule d'explications sur les raisons qui ont poussé le gouvernement à agir de telle ou telle manière pendant cette dernière année d'administration.

L'honorable premier ministre met toute son éloquence et emploie toute sa force de persuasion pour nous faire accepter de bonne grâce une administration qui a dégénéré en taxes de toutes sortes.

Le nombre des chômeurs a augmenté. Le nombre des débits de boisson s'est accru de façon inquiétante. Le nombre des personnes qui bénéficient d'allocations sociales a aussi augmenté. Mais, la foi et le respect de l'autorité ont diminué. Cette foi qui a toujours pour compagnon de route la discipline et le courage qui ont permis à nos pères de reculer les forêts pour y placer toutes les belles villes et les beaux villages de la province de Québec ce qui a permis au gouvernement actuel de l'appeler La Bel-

le Province.

M. le Président, mon allocation de député ne me permet pas de m'assurer les services d'économistes et de statisticiens chargés de me préparer un rapport que je pourrais servir en pâture aux journalistes. Je suis à me demander si le premier ministre se prend au sérieux et s'il croit réellement qu'il pourra réussir encore longtemps ce tour de force, de remplacer le pain quotidien, un vêtement chaud, un logement convenable et un emploi stable par des statistiques encourageantes.

Nous avons tous été heureux d'apprendre que de nouveaux emplois avaient été créés et c'est tout à fait normal, mais c'est absolument insuffisant. Si l'on cherche le fond de mon discours, on le trouvera dans les estomacs et les goussets vides des travailleurs en chômage, des ouvriers de la forêt, des cultivateurs et des colons qui n'attendent que le moment propice pour émigrer vers la grande ville où le gouvernement a concentré tous ses efforts.

L'honorable premier ministre déplore l'exode rural dans son discours et tous les faits et gestes du gouvernement sont de nature à l'encourager. Il ne faut pas se leurrer, tous ces gens que j'ai mentionnés en ont assez de se tuer jour et nuit, espérant réussir, parce qu'ils ont du coeur, à payer les taxes qui permettront au gouvernement de continuer sa politique de grandeur et cela, ça ne concerne que ceux qui ont encore du travail.

Les électeurs de mon comté m'ont chargé de vous dire qu'ils en ont assez de ces taxes; il faut que ça cesse, comme le disait l'honorable Paul Dozois.

Les électeurs de mon comté demandent au premier ministre s'il veut bien essayer Je se rappeler les promesses qu'il est venu faire à Roberval au mois de juin 1960.

Evidemment, on ne lui demande pas de se rappeler toutes ses promesses, — les électeurs de Roberval sont des gens intelligents et ils ont compris depuis longtemps que la plupart étaient des farces, — mais nous voudrions au moins qu'il essaie de se rappeler ses promesses en ce qui concerne la route La Mauricie-Lac-St-Jean, que, disait-il, le gouvernement libéral devait terminer dès la première année après sa prise de pouvoir, étant donné qu'elle était essentielle à l'expansion économique normale de notre région. J'étais dans la salle lors de cette assemblée et le premier ministre posait la question à plusieurs reprises: « Pourquoi, disait-il, l'Union nationale ne vous donne-t-elle pas cette route tout de suite? » Les rôles sont changés aujourd'hui. Les électeurs du comté de Roberval demandent à l'honorable premier ministre: « Que

valent vos promesses? »

Tout le monde de chez nous désapprouve cette façon d'agir du gouvernement qui s'est assuré les services de tous les avocats sans causes, tous les soi-disant penseurs susceptibles de trouver une idée nouvelle qui frappera l'imagination des payeurs de taxes et qui les amusera encore un certain temps avant que ça fasse explosion.

M. le Président, les électeurs de chez nous s'objectent à payer tous ces journalistes que le gouvernement enrégimente à de gros salaires, aussitôt qu'ils s'attaquent un peu à cette politique de grandeur qui a placé la province de Québec dans une situation que l'on peut comparer à celle d'un ouvrier à revenu modeste, qui aurait commis l'imprudencé de loger sa famille dans une maison trop grande pour son budget et qui, en plus de cela, y installerait tous les appareils ménagers des plus modernes sous prétexte que tout cela est fait pour le monde et qu'il ne faut pas retarder.

Le ministre et les officiers du ministère de la Famille font des efforts louables pour enseigner à la population comment balancer un budget et leur faire comprendre qu'il faut renoncer à certaines choses lorsqu'elles ne sont pas à la portée de nos bourses. Je crois que lorsque le personnel qui sera chargé de faire l'éducation du peuple aura complété son entraînement, il devrait commencer son premier travail en éduquant le conseil des ministres qui pourrait ensuite prêcher par l'exemple.

Il est indispensable d'ajouter à toute cette politique de grandeur une dose de bon sens si nous ne voulons pas que nos enfants nous considèrent plus tard comme des gens qui ont perdu le nord pendant un certain temps. Son Excellence, dans le discours du Trône, nous a appris que nous serions invités à adopter une loi en vue d'aider les municipalités à faire des travaux, c'est-à-dire à se développer et à combattre le chômage. Je dois vous dire, M. le Président, qu'en matière de collaboration entre les municipalités et les gouvernements, l'expérience que nous avons vécue dans mon comté, depuis que c'est rouge à Ottawa et que c'est rouge à Québec, demande la prudence. Aussitôt après cette prise de pouvoir, de ce pouvoir dont les libéraux étaient assoiffés, on les a vus revenir à leurs anciennes méthodes du Crois ou meurs.

Certains fonctionnaires du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, pas tous, grâce au Ciel, en collaboration avec les membres de la Fédération libérale ont pris tous les moyens pour créer de l'embarras aux conseils municipaux dont les maires n'étaient pas rouges en vue de les forcer à démissionner ou encore

essayer de détruire leur prestige dans leur milieu respectif.

Comme question de fait, le conseil de St-Ludger-de-Milot dans mon comté a été forcé de démissionner en bloc, de même que le secrétaire; le secrétaire de la municipalité de St-François-de-Sales, un homme de 32 ans d'expérience, dont l'honnêteté et la compétence sont reconnues dans toute la région, — un bon libéral — a préféré démissionner aussi. Il m'a dit au cours d'une conversation téléphonique qu'il n'a jamais vu une chose semblable; c'est la première fois en 32 ans que des vérificateurs du gouvernement fédéral se présentent à ses bureaux et c'est aussi la première fois que des fonctionnaires qui sont payés avec le fruit de nos taxes viennent essayer de salir la réputation des gens honnêtes, diminuer leur prestige en allant même jusqu'à faire allusion à l'incompétence.

M. COURCY: Quelle paroisse?

M. GAUTHIER: Tout ceci est arrivé, M. le Président, parce que nos conseils municipaux ont accepté l'invitation de nos deux gouvernements à collaborer en vue de combattre le chômage qui fait chez-nous des ravages épouvantables et qui nous a valu ce qualificatif peu enviable de région économiquement faible. Croyez-vous que ce soit juste que l'on relève un programme de travaux d'hiver exécutés en 1961-62, un programme qui avait été approuvé, accepté et payé par les deux gouvernements; après ce règlement supposé final, la même municipalité avait accepté normalement de mettre en oeuvre un nouveau programme en 1962-63, et voilà que cette municipalité apprend, deux ans après l'exécution des premiers travaux, qu'elle devra rembourser une somme égale à \$17,375.55 pour son programme de 1961-62, et une somme de \$23,509.71 pour son programme de 1962-63, soit un total de \$40,885.26, et que ces sommes seront retenues à même les octrois qui seront versés à la municipalité. J'ai ici, M. le Président, les documents qui prouvent ce que j'avance; j'ose espérer que vous prendrez les dispositions pour que tous les contribuables de St-François-de-Sales soient traités avec justice étant donné que nous sommes sensés être égaux devant la loi.

UNE VOIX: Très bien, très bien.

M. GAUTHIER: Les méthodes que l'on a condamnées à St-François-de-Sales ont été approuvées à certains endroits où l'influence politique était suffisante et je suis en mesure de le prouver, j'ai les pièces nécessaires que je produirai

en temps opportun s'il est impossible d'obtenir justice autrement. M. le Président, j'ai en mains la déclaration signée par le maire de St-François-de-Sales qui a été l'objet de menaces de la part d'un président d'une compagnie de transport à l'effet que si sa compagnie, en l'occurrence Roberval Express, ne faisait pas le transport du tuyau servant à la construction de l'aqueduc municipal de la localité, si ce tuyau avait été acheté et livré sur place, transport payé, M. Yvan Gagnon a déclaré que par son influence dans l'organisation libérale, et laissez-moi vous dire que c'est un gros rouge du comté, il a menacé de tout faire pour nuire à l'exécution des travaux d'hiver de cette municipalité.

M. GOSSELIN: Patronage, patronage tu nous tiens.

M. GAUTHIER: C'est cette même municipalité qui porte une évaluation de \$330,340 et qui se voit aujourd'hui soumise à des retenues de \$40,885.26 et qui se demande ce qui l'attend en 1963-64. Permettez-moi de rendre un hommage bien mérité à ce maire et à ces conseillers qui savent se tenir debout et qui, malgré toutes ces menaces, étant conscients du serment qu'ils ont prêté, savent dire « non » à des organisateurs libéraux malpropres et qui trouvent moyen, malgré de nombreuses difficultés, de donner encore du travail aux chômeurs dans le besoin. Et ils réussiront, j'en suis sûr, à doter leur municipalité d'un réseau d'aqueduc capable de répondre aux besoins de cette municipalité. Agissant de bonne foi, plusieurs municipalités rurales de mon comté perdront des milliers de dollars qu'il faudra faire payer au moyen de nouvelles taxes municipales à des gens qui en ont déjà jusqu'aux oreilles de payer les dépenses d'administration de la paroisse ou du village; ces mêmes contribuables qui attendent toujours la péréquation municipale qui leur a été vendue aux élections de 1960, mais qui ne leur a jamais été livrée.

Pourquoi, M. le Président, le gouvernement ne dirige-t-il pas son armée d'enquêteurs qui cherchent des voleurs lorsque ces programmes de travaux d'hiver sont terminés, pourquoi ne les dirige-t-il pas en vue de servir, de renseigner et d'instruire nos dirigeants municipaux pendant l'exécution de ces travaux? Ce qui empêcherait tout ce monde de bonne foi de commettre certains impairs qui retombent toujours au même endroit comme l'équipe du tonnerre dans les sacoques de nos ménagères, dans les goussets du petit travailleur et aussi dans le budget des cultivateurs condamnés par cette politique de grandeur à demeurer dans la cave d'une société dont l'économie est en grand danger.

Le noeud du problème est là, M. le Président, la responsabilité du gouvernement ne se limite pas à faire des lois, nous devons les rendre applicables et veiller de près à leur observance. La coopération et la collaboration que le ministre des Affaires municipales demandait aux municipalités dans le dernier paragraphe d'une lettre portant la date du 27 août 1962 et signée par l'honorable Lucien Cliche, ministre du temps, ne portait aucune indication à l'effet que cette collaboration réclamée par le gouvernement était à sens unique.

Si la situation ne change pas, M. le Président, vous connaissez le résultat comme moi, c'est toujours la même chose: le gros mangera le petit, le chat mangera la souris.

M. LOUBIER: M. le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Québec de son discours qui a été une pièce littéraire des plus agréables à entendre, et lorsqu'il nous a servi une comparaison entre M. Duplessis et le premier ministre actuel, en le comparant à Agamemnon et Achille, un de mes amis le lendemain me disait; la comparaison est boîteuse un peu et trop savante, on aurait dû dire: « Mutt and Jeff, » mais on ne savait pas, il n'a pas voulu me dire lequel était lequel des deux, A tout événement, après le plaidoyer très vibrant de mon collègue de Roberval qui, ajuste titre, s'est arrêté sur le problème crucial de la classe agricole et des gagne-petit, il est évident que je me suis laissé entraîner dans la même veine et je le félicite ardemment de s'être fait l'écho de la population de son comté de façon aussi éloquente.

Etant moi-même député d'un comté rural, les impératifs de mon mandat exigent que je me fasse également l'écho de leurs doléances, de leurs revendications, de leurs malaises et de leurs aspirations. Je voudrais traduire le plus justement possible et dans des termes aussi pondérés que possible, — même si parfois je dois retenir les élans de mon tempérament, — je voudrais décrire, M. le Président, les sentiments de détresse, de désarroi et de désespoir auxquels ont à faire face actuellement nos cultivateurs de la province de Québec et plus particulièrement les cultivateurs du comté de Bellechasse. Ils se sentent littéralement étouffés par les mains implacables d'un gouvernement qui veut, comme le disait dernièrement le député de Montmorency, qui veut tout taxer sans rien régler, alors qu'il avait promis de tout régler sans rien taxer. Eh bien, la politique actuelle du gouvernement n'est pas, pour les cultivateurs de Bellechasse, la politique de grandeur, mais c'est plutôt la politique de noirceur qu'ils connaissent et, si nous oublions les impulsions partisans qui, parfois, dictent

nos actes et nos paroles, je crois bien que dans cette Chambre, tous les députés qui représentent un comté rural ou en partie rural diront honnêtement que le problème agricole est des plus aigus et qu'il faut que des solutions aussi promptes que possible soient bien pour assurer, non pas leur survie mais surtout leur existence même.

M. le Président, c'est peut-être un paradoxe ou l'ironie du sort, ou une tragédie ou les trois ensemble, mais nous avons aujourd'hui dans le cultivateur un peu figure d'un boulanger qui n'aurait même pas les moyens de manger son propre pain, et quand on songe au revenu moyen du cultivateur, par exemple je prends le comté de Belchasse où le revenu est bien en bas de \$600 per capita et que le revenu de la ferme de nos cultivateurs se situe environ entre \$1,200 et \$1,500 par année, on a le droit de se demander s'il est normal qu'à côté de la richesse, à côté de ceux qui progressent avec l'évolution dans leurs revenus, eh bien, il est à se demander si de ces gens-là qui oeuvrent durement de l'aube au couchant, il est juste de ne pas s'en préoccuper et de ne pas s'attarder à ce problème pour le régler de façon au moins satisfaisante afin que nos cultivateurs puissent continuer à conserver leur bien, à le développer et à le transmettre fièrement à leurs descendants.

On dit couramment qu'actuellement, et plus spécialement dans mon comté, la partie du haut de mon comté, que le député des Iles-de-la-Madeleine connaît, qui est une partie plus pauvre que celle du bas, on dit couramment que ce n'est plus la terre qui fait vivre le cultivateur mais le cultivateur qui fait vivre sa terre, et il est absolument triste à chaque mois de novembre ou décembre de constater l'exode, l'exil de ces cultivateurs qui s'en vont dans les bois du côté américain pour aller gagner une certaine somme d'argent, leur permettant de revenir au village pour payer leurs taxes. Eh bien, le tableau actuel de l'agriculture est des plus tristes et nous devons, il me semble, comme député d'un comté rural, revendiquer tout ce qu'on peut faire pour la classe agricole.

Mais, M. le Président, je me souviens qu'en 1960 on faisait la campagne avec des grandes pancartes où l'on montrait le cultivateur avec une infinité de factures à payer, avec des vêtements en haillons et l'on inscrivait sous cette pancarte: « Le grand oublié de la province. »

En 1963, M. le Président, en 1964, ce n'est plus le grand oublié de la province, c'est le grand persécuté de la province, M. le Président. C'est le plus grand taxé de la province, M. le Président, c'est le plus grand payeur de taxes, même

si c'est lui qui a le moins de revenus pour faire face aux exigences d'un gouvernement qui dépense à un rythme effarant et où on est encore à se demander où sont les réalisations tangibles de ces dépenses.

M. le Président, depuis 1960, plus spécialement l'an passé, on prédisait pour nos cultivateurs une hausse de revenus de 10 ou 11% et ça été l'inverse, ça été une diminution de revenus de 10%, ce qui fait un écart de 20% dans les prédictions des planificateurs, des grands penseurs, des poètes de la politique agricole du gouvernement actuel. Ça été un de leurs beaux rêves.

M. le Président, le ministre de l'Agriculture qui est évidemment un...

M. GABIAS: Un poète.

M. LOUBIER: ...gentil collègue m'a eu un de ces beaux rêves qui lui a dicté toute sa philosophie agricole et qui a inspiré ses grands discours où il disait « que par la magie d'une planification bien conçue la classe agricole serait sauvée, ce serait la prospérité, ce serait le plus grand bien-être dans nos campagnes ». Et je me souviens qu'à ce moment-là le ministre de la Voirie se promenait lui aussi en promettant que dans la province, dans les comtés ruraux, il n'y aurait plus de poussière avec un gouvernement libéral et ça me fait penser, M. le Président, et je veux rendre hommage en passant à notre collègue de Dorchester, pour qui j'avais une admiration et beaucoup d'amitié, qui disait dans un de ses discours, « M. Lesage a rempli sa promesse ». M. Lesage et monsieur le ministre Pinard, monsieur le ministre de la Voirie avaient prédit que dans nos campagnes il n'y aurait plus de poussière. C'est vrai qu'il n'y en a plus. M. le Président, parce que les chemins sont tellement mauvais que les automobiles ne peuvent pas rouler assez vite pour en soulever.

M. COURCY: On n'avait pas dit dans le temps...

M. COURNOYER: Dans le temps on avait la meilleure voirie qu'il n'y avait pas.

M. LOUBIER: Pardon?

M. COURNOYER: On avait la meilleure voirie qu'il n'y avait pas.

M. LOUBIER: Ça s'est gâté par après, vous ne l'avez pas entretenue! On ne l'a pas entretenue! Qu'est-ce que vous avez fait depuis quatre ans?

M. COURCY: Non, mais pour éliminer la poussière, ils n'avaient pas dit dans le temps quel moyen ils prendraient.

M. LOUBIER: Ah! Il est après penser à ça.

M. COURNOYER: On a créé la poussière...

M. LOUBIER: On sait que vous pensez à tout, mais il n'y a rien qui se règle.

M. le Président, pour revenir à la classe agricole, il y a eu délaissement de nos fermes dans une proportion de 22 à 25% depuis quelques années. Je comprends que dans le contexte social-économique actuellement, on se dirige plutôt vers les centres urbains où les industries grandissent. Il faut être honnête et reconnaître que, évidemment actuellement la tendance est de travailler dans les industries, etc.. Mais tout de même, M. le Président, il y a, mon collègue du fédéral, député actuel, qui, au mois de septembre dernier, a crû bon de se rendre dans le comté, je l'en félicite, avec le secrétaire du ministre de l'Agriculture d'Ottawa, M. Bruce S. Beer, qui est allé visiter le comté de Bellechasse et on a fait un reportage où on dit « situation alarmante dans l'agriculture dans le comté de Bellechasse », on cause des fermes abandonnées. Et M. le Président, on dit que dans une municipalité entre autres, à St-Magloire, il y a des rangs complets où tous les cultivateurs ont abandonné leur ferme. Et, M. le Président...

M. COURCY: D'autres rangs qui devraient se vider aussi.

M. LOUBIER: Bah! Ecoutez un peu, monsieur le ministre,...

M. COURCY: Enormément.

M. LOUBIER: ... je ne voudrais pas, je saisis les paroles du ministre qui dit que d'autres rangs devraient se vider aussi.

M. COURCY: Ah oui!

M. LOUBIER: M. le Président, le ministre devrait savoir que les gens qui sont là actuellement, c'est un bien paternel, c'est leur profession. Ils ont de l'admiration et le respect pour leur profession. Ils veulent rester sur leur sol...

M. COURCY: C'est ça.

M. LOUBIER: ... et ce qu'ils demandent ce

n'est pas une expulsion du ministre, une invitation à l'expulsion, mais le concours du ministre pour leur aider à rester sur leur terre.

M. COURCY: Le concours du ministre pour essayer de faire pousser du blé sur les tas de roches. Ça c'est intelligent.

M. LOUBIER: M. le Président, si le ministre de l'Agriculture continue à agir comme il agit actuellement, ce sera toutes les fermes de la province qui seront vides d'ici quelques années.

M. COURCY: Les fermes non viables.

M. LOUBIER: M. le Président, depuis trois ans, la province de Québec a dépensé plus qu'en 16 ans du régime précédent. Si l'on regarde, M. le Président, cette évolution, cette trajectoire très ascendante dans les dépenses, les cultivateurs ont le droit de se demander si le gouvernement dans le domaine de l'agriculture a dépensé autant qu'il aurait dû le faire proportionnellement aux autres ministères. Jamais le ministère de l'agriculture depuis trois ans n'a suivi cette trajectoire.

Pour aider de plus en plus le cultivateur, il est resté un état stationnaire, et il s'est contenté, par exemple, de créer, d'instituer des commissions d'étude, on a fait venir des plantificateurs, pour dire que, à un moment donné, ça n'allait pas bien dans l'agriculture, qu'il faudrait prendre des mesures pour aider les cultivateurs, qu'aussitôt qu'un problème se présentait, nous allons l'étudier, mais rien de concret n'a été fait pour sauver, actuellement, l'agriculture de la province de Québec. On est encore à l'état de planification nébuleuse qui n'apportera ses bienfaits ou ses déboires que lorsque le gouvernement actuel se sera décidé enfin à s'attacher de façon sérieuse et profonde à attaquer de front le problème de l'agriculture.

M. le Président, un des problèmes les plus cruciaux de nos cultivateurs et, si nous regardons « L'Action » du mardi 20 août 1963, on voit réellement l'état de panique qui anime nos cultivateurs actuellement. « Les cultivateurs, d'après « L'Action » du 20 août, refuseront-ils de payer leur impôt foncier? » et quelques instants plus tard, les cultivateurs décidaient de présenter au gouvernement un ultimatum de six mois pour qu'on soulage, au moins de façon temporaire, ce fardeau le plus odieux possible d'une exagération sans limite dans la taxation foncière pour nos cultivateurs de la province de Québec.

Et il y a eu plusieurs éditoriaux dans « L'Action », dans le « Soleil » où on inscrivait: « Les

cultivateurs sont trop taxés ». Ça n'a aucun sens, actuellement, pour le cultivateur, alors que ses revenus baissent, les taxes augmentent. Et, la seule solution qu'on a suggérée de la part du gouvernement, ç'a été, d'après « L'Action » du 24 octobre: « Réponse de M. Lesage à l'UCC ». M. Lesage a réglé ça, ça n'a pas été long leur problème, le premier ministre a déclaré en apprenant cette nouvelle: « Qu'ils aillent devant la Commission Bélanger ». C'a été réglé son affaire. Le peuple n'a pas élu des commissions d'étude, le peuple n'a pas élu des planificateurs dans la province, le peuple a élu une équipe d'hommes qui se présentaient en 1960 et en 1962, disant: « Nous, nous pouvons régler le problème agricole dans la province de Québec, nous vous demandons de nous élire pour vous sauver. » Eh bien, aujourd'hui, on se récite, on recule, on fuit, on ne veut pas attaquer le problème, on dit: « Nous allons soumettre ça à des commissions d'étude. »

M. le Président, ce sont des actes que je ne veux pas qualifier, mais ce n'est sûrement pas la conduite de gens qui allaient penser à cent pour cent à leurs promesses et qui ont pris le pouvoir sous les représentations les plus nobles. Et, dans le même ordre d'Idées, actuellement les cultivateurs, pour l'impôt foncier, se disent absolument incapables de payer les taxes scolaires qui ont, dans plusieurs régions ou paroisses, doublées, quadruplées ou quintuplées. Et ces cultivateurs, comme je le répète, dont les revenus baissent considérablement, sont des gens qui se sentent obligés de s'en aller, de trahir leur passé. Eh bien, aujourd'hui, ils sont devant la situation extrême de dire au gouvernement: « Si vous ne réglez pas au moins de façon temporaire notre problème, avant le résultat de l'enquête de la Commission Bélanger, nous ne pouvons plus tenir. »

Eh bien, dans ce domaine de la taxation foncière, je ne suis pas une compétence pour dire au gouvernement quelle solution apporter, nous n'avons pas le service des experts autour de nous et nous n'avons pas tous les documents, tous les reportages ou tout ce que le ministre peut posséder actuellement, mais nous pouvons dire et je crois que le ministre...

M. COURCY: Vous venez justement de nous dire qu'on a eu trop, qu'on n'a pas besoin d'experts, c'est le peuple...

M. LOUBIER: Je n'ai jamais dit ça, M. le Président, on déforme mes paroles. J'ai dit que le peuple en 1960 et en 1962 avait voté pour une équipe d'hommes qui disaient pouvoir régler tous leurs problèmes et qui, aujourd'hui, se

trouvent une porte de sortie en disant: « Ce n'est pas nous qui allons régler ça, c'est la commission d'étude. » C'est ça que vous avez dit, M. le ministre, et vous l'admettez avec moi. Mais, M. le Président... Pardon?

UNE VOIX: Il faut attendre que le rapport sorte.

M. LOUBIER: Ce n'est pas ce qu'on disait en 1960 ni en 1962. Le grand oublié que nous allons sauver... et, étant donné que le député de Stanstead a fait une interruption, je crois qu'il y a bien des problèmes que le député n'a pas toujours compris. Encore la « Tribune » publiait un editorial relatant que le député assistait à une conférence ou à un dîner; le député essayait d'expliquer de façon plus ou moins convenable que, dans le domaine de l'éducation, les gens n'avaient pas compris ce que ça voulait dire la gratuité; qu'il fallait commencer par définir le mot gratuité, parce qu'actuellement sous le régime libéral, ça n'a pas la même signification qu'aillleurs. Gratuit, c'est quelque chose qui ne coûte rien; mais la gratuité, pour eux autres, actuellement, c'est gratuit pour le gouvernement mais pas pour le peuple. C'est ça qu'ils voulaient dire en 1960 et en 1962. Et sur la « Tribune » du 25 novembre 1963, le député de Stanstead disait à un moment donné; « Le système n'a pas été assez expliqué, riposte le député Georges Vaillancourt »; il dit ici: « M. Georges Vaillancourt a pris la défense de la gratuité scolaire hier devant les amicalistes pour expliquer que si l'on considérait la gratuité scolaire comme un mythe, c'est surtout parce qu'on n'a pas assez expliqué ce que veut dire le mot gratuité. »

Eh bien, ça créerait des commissions d'enquête et c'est ce qui se passe dans le domaine de l'agriculture. Si nous arrivons à une solution pouvant aider la classe agricole, pour ma part, je puis assurer le ministre que dans le domaine de l'impôt foncier; si je peux de quelque façon que ce soit, lui être de quelque utilité ou si le gouvernement apportait une solution satisfaisante même si elle est temporaire, parce que ça presse avant que le résultat de la Commission Bélanger sorte, je voterais à 100% pour une mesure qui aiderait à soulager nos cultivateurs de ce fardeau qui est devenu complètement insupportable.

Et, M. le Président, l'an passé je le disais aussi en cette Chambre, et sûrement le ministre, de l'Agriculture le comprendra ce qui est devenu absolument impensable c'est que la terre en culture d'un cultivateur qui est son instrument pour gagner sa vie soit axée. Si l'on entre

dans ces prémices ou dans cette théorie il faudra également admettre et rendre légal ou en vigueur que le médecin, que sa trousse soit taxée puisque c'est avec sa trousse qu'il gagne sa vie. Et il faudra admettre aussi que le camionneur devra avoir une taxe sur son camion puisque c'est avec son camion qu'il gagne sa vie...

M. COURCY: Depuis quand avez-vous pensé à ça?

M. LOUBER: Bien, le ministre ne l'a jamais répété en Chambre, je ne sais pas s'il y a déjà...

M. COURCY: Depuis que l'UCC a parlé de ça.

M. LOUBER: Vous pourrez vérifier l'an passé, M. le ministre. Justement, il y avait un article de M. Lavoie sur « La Terre de chez nous », auquel j'avais répondu dans le temps parce qu'on se plaignait qu'aucun député en avait parlé.

M. COURCY: Ça, ça vous a réveillé, vous?

M. LOUBER: Ah non, M. le Président...

M. COURCY: Après 16 ans d'administration...

M. LOUBIER: M. le Président, quand j'entends le ministre nous dire, expliquer ses fautes, son manque de clairvoyance, son incompétence, à dire: « C'était pire il y a 16 ans ».

M. COURCY: Non, ce n'est pas ça que j'ai dit.

M. LOUBIER: On n'a pas été élu pour légiférer dans le passé. On n'a pas été élu pour aider ceux qui sont morts. On a été élu pour bonifier la législation actuelle.

M. le Président, les remèdes à apporter dans le domaine agricole. Il faudrait, premièrement, ramener une formule de taxation foncière qui assurerait un certain équilibre entre les villageois et les cultivateurs, de telle sorte que dans une paroisse, par exemple, que ça ne soit pas une proportion à 85% que ce soit les cultivateurs qui acquittent les taxes, dans une proportion de 85% alors que les revenus, dans cette même paroisse, seraient probablement de 25% à 30% entre les cultivateurs, habitant des rangs et ceux qui sont dans le village comme le magasin général, propriétaires d'industries ou etc..

M. le Président, en plus de l'équilibre de

l'impôt foncier, il faudrait charpenter une économie agricole conçue et pensée en fonction des possibilités de production et d'autre part des exigences de la consommation. J'ai été influencé par nos grands penseurs mais tout ceci veut dire, en termes pour vulgariser ma pensée, ceci voudrait dire que le gouvernement devrait apporter une assistance quelconque indiquant aux cultivateurs que dans telle région, par exemple, le sol serait excessivement fertile pour la culture de tel et tel item et que d'autre part, les assurer qu'en produisant tel et tel item que, sur les champs de la consommation, ils auraient preneur. Et pour une chose sur laquelle je m'entends avec le ministre, c'est que l'an passé il a parlé de planification en général, demandant, il avait exposé, en autant que je me souviens, que le gouvernement se proposait d'établir un genre de plan d'ensemble indiquant aux cultivateurs que, dans telle et telle région, on devrait cultiver de telle et telle façon. Et qu'à ce moment-là le gouvernement ferait sa part pour l'écoulement des produits de ces cultivateurs.

Or, M. le Président, j'en suis dans ce domaine mais tout de même il me semble qu'encore là, il faudrait respecter à tout prix la liberté du cultivateur et le moyen. Voici le ministre penche la tête. Il y a plusieurs sortes de planifications. On peut avoir une planification impérative...

M. COURCY: Indicative...

M. LOUBER: ... coercitive, indicative. Le ministre s'y connaît dans ces...

M. COURCY: Ça fait six mois que ça paraît dans les journaux ces expressions-là.

M. LOUBER: ... Il est avec des gens qui lui citent ça à la journée longue. Mais, M. le Président, si par exemple on se sert de façon lucide des organisations, des organismes intermédiaires comme l'UCC, comme la publicité ou nous agronomes de comtés pour faire comprendre tranquillement, à petites doses, à nos cultivateurs que le gouvernement ne veut pas du tout brimer leur liberté d'agir, que le gouvernement ne veut pas du tout arriver en roi et maître sur leurs fermes et leur dire: « Vous allez être obligés de faire ceci ou cela » mais si le gouvernement actuel, par le truchement de tous ces organismes, pouvait amener le cultivateur à comprendre qu'il va, après des études du sol faites sur les lieux, après avoir apporté peut-être un aménagement rural salubre, et à la lumière de tous les facteurs économiques ou sociaux qui entourent les régions, si le gouvernement pouvait

les convaincre de façon élégante et sans brimer la liberté de personne, qu'il est avantageux de suivre la conduite de culture dans telle et telle région et j'y reviens qu'on assurerait en même temps l'écoulement de leur production.

La révolte gronde chez notre classe agricole et le gouvernement devrait, il me semble, apporter des solutions immédiates même si elles ne servaient que de transition vers des solutions plus drastiques.

Il ne faut pas oublier que dans nos campagnes, actuellement, et tous les propriétaires et les industriels l'admettent, les campagnes sont le réservoir de la meilleure main-d'œuvre possible. Mais, d'autre part, si nous continuons à assister à l'exode de tous nos cultivateurs, si nous ne leur donnons pas des raisons pour demeurer sur le sol, nous perdrons sur le plan idéologique ou sur le plan spirituel comme peuple, des valeurs inestimables, parce que c'est dans nos campagnes que la tradition est le mieux implantée. C'est dans nos campagnes que l'on retrouve encore le sens le plus profond de l'honnêteté, de la parole donnée. C'est dans nos campagnes que toute notre histoire est encore la plus vivace, la plus vivante et c'est dans notre classe agricole que nous retrouvons encore le bon Jugement, la prudence qui, dans le contexte général, assurent un certain équilibre entre les classes de la société.

M. le Président, en écoutant la lecture du discours du Trône j'ai été extrêmement malheureux d'une omission — c'est probablement par erreur, on y a pas pensé sûrement — de parler du chômage et d'apporter au moins un certain réconfort à tous ceux qui, actuellement, n'ont pas d'ouvrage et ne peuvent même pas remplir leur rôle honorable de père de famille en apportant la subsistance à leurs enfants par leur travail.

Et, je lisais dernièrement que dans la province de Québec il y a 37% de tous les chômeurs du Canada. Mais le premier ministre, par la magie de statistiques et par un tour de passe qui m'a moi-même ébloui et par des paroles ou un vocabulaire, une phraséologie des plus arcadés, le premier ministre nous a quasiment convaincus que ça allait bien dans la province de Québec et que des chômeurs, il n'y en avait quasiment plus.

Eh bien, le premier ministre nous a donné des statistiques que ça diminuait, ça descendait. Mais le premier ministre ne traverse pas souvent du côté de Lévis, il ne va pas souvent dans le bas du fleuve parce qu'actuellement dans cette région le problème du chômage est devenu tellement crucial et a pris tellement d'ampleur que

dans tous les foyers on ne mange pas à sa faim, on ne rit pas à tous les soirs, M. le Président,...

DES VOIX: Oh! oh...

M. LOUBIER: ... et on n'a pas l'assurance de la législation d'un gouvernement qui va apporter de la prévoyance et qui va apporter un remède. Je comprends qu'on ne peut pas le régler du jour au lendemain, mais on n'apporte rien dans le discours du Trône pouvant laisser espérer tous les chômeurs actuels.

M. COURCY: Combien y en a-t-il de morts de faim, dans Bellechasse, hier?

M. LOUBIER: Pardon?

M. COURCY: Combien y en a-t-il qui sont morts de faim dans Bellechasse hier?

M. ALLARD: Pas besoin d'être mort. Ce n'est pas comme la loi du ministre Lafrance. Ça n'arrive pas quand ils sont enterrés.

M. LOUBIER: Je ne comprends pas...

M. LE PRÉSIDENTS A l'ordre, messieurs.

M. LOUBIER: Le ministre a une question à me poser?

UNE VOIX: L'assistance sociale...

M. COURCY: C'est seulement du réchauffé que vous nous servez depuis une heure.

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs.

M. LOUBIER: M. le Président, ça fait mal au ministre d'entendre parler de tout ça!

M. LAFONTAINE: Il n'a même pas la bravoure de ses paroles.

M. LOUBIER: Je comprends que ça lui passe par-dessus la tête, mais ça ne passé pas par-dessus la tête des cultivateurs leur problème, et le chômage non plus. Le ministre est content de lui. Il trouve que ça va bien, lui, et il s'en va en hélicoptère dans la Gaspésie faire un petit tour...

M. LAFONTAINE: Il avait mis son habit de cérémonie pour le temps.

UNE VOIX: ... comme le tien qui est encore en bleu.

M. LOUBIER: Mais, M. le Président, on nous a défini, par exemple, dans le discours du premier ministre les sortes de chômages: saisonnier, structurel, cyclique etc.. et un de mes amis de mon comté me disait: « Chez-nous, il y a juste une sorte de chômeurs, c'est ceux qui ne travaillent pas. »

Le ministre nous a dit pour nous reconforter que, dans la Gaspésie, on avait construit un moulin à New Richmond, on était en train de le construire, il y avait deux ou trois aciéries qu'on avait mis en branle, la Société générale de financement...

M. LESAGE: Pas des aciéries.

M. LOUBIER: ... mais, c'est relatif, parce que je pense qu'il est question d'une aciérie, mais, M. le Président, je comprends que la Société générale de financement a des objectifs des plus louables, mais tout de même, ce n'est pas par le truchement de cet organisme à mon sens que le chômage actuel va être soulagé, puisqu'on achète des compagnies déjà existantes, ce sont les mêmes employés qui restent là, et je ne voudrais pas, M. le Président, me faire l'avocat du diable de cette entreprise, à laquelle, je souhaite la pleine réussite et j'en serais heureux, ça serait un pas vers une certaine émancipation économique. Mais il ne faut pas attacher une confiance aveugle et dire que par cet organisme tout va se régler.

Les actions de cette société ne sont pas aussi hautes que lorsqu'elles ont été émises. Les compagnies qu'on a achetées n'étaient peut-être pas les plus rentables possible et M. le Président je souhaite ardemment que cet organisme remplisse son rôle de développer, d'épanouir nos industries canadiennes françaises mais je doute que ce soit par une entreprise, un moulin à New Richmond qu'on va régler le problème du chômage.

En tout cas, dans Matane, on dit que le moulin n'est pas encore en marche et que le chômage n'est pas réglé. On aurait peut-être pu concentrer davantage nos efforts vers cet endroit puisqu'on avait promis solennellement en 1960, on avait même fait une émission à la télévision, avec le ministre des Ressources Naturelles, peignant toute la misère qu'il y avait à Matane et disant que c'était la conséquence de l'incurie du gouvernement du temps, si ce moulin était fermé; mais ça n'est pas encore réglé, M. le Président, après quatre ans.

On attend encore dans cette région là comme dans plusieurs régions, mais tout de même on m'assure que tout va bien, qu'on a eu au moins

la franchise de dire que les problèmes sont plus compliqués et que des solutions immédiates s'imposent dans le domaine du chômage, dans le domaine de l'agriculture et que le gouvernement probablement pas avec mauvaise foi, mais a un peu manqué le « bateau » dans ces domaines et que nos gens sont en droit d'exiger avec vigueur que le gouvernement apporté une politique de redressement pour la classe agricole en leur donnant satisfaction dans le domaine de l'impôt foncier ou dans le domaine d'une économie agricole bien comprise, bien conçue et que dans le domaine du chômage on apporte également d'autres remèdes plus salutaires, plus efficaces pour nos chômeurs puisqu'on a déjà dit que c'était un problème qui intéressait également et à fortes doses le gouvernement actuel de la province, et bien, M. le Président, en terminant,...

DES VOIX: D'accord.

M. LOUBIER: ... d'accord, je pense bien que le...

UNE VOIX: Ça casse.

M. LOUBIER: ... député de Duplessis ne fera pas publier aucune partie de mon discours dans les journaux de la région, ou au moins un de la région...

UNE VOIX: On en a plus.

M. COITEUX (Duplessis): Lequel?

UNE VOIX: ... il n'y a pas de dictature.

M. LOUBIER: M. le Président, quand le premier ministre dit que le parti libéral est en marche, que le gouvernement de la province de Québec est en marche, et bien moi je dis que...

UNE VOIX: Une marche vers l'arrière.

M. LOUBIER: ... les emprunts sont en marche aussi, que les dettes sont en marche aussi, que le chômage est en marche aussi, que nos cultivateurs sont en marche vers le précipice de la faillite et M. le Président, le tableau qu'on a voulu nous peindre que tout allait bien n'était pas conforme à la réalité et le gouvernement actuel sous les instances de notre chef et quand le premier ministre disait que notre chef avait reçu son certificat d'incompétence en 1960, eh bien, il est plus chanceux que le premier ministre actuel puisque lui l'avait reçu en 1957 son certificat d'incompétence, il l'avait reçu en

1058 son certificat d'incompétence. Et, M. le Président, je pense que devant le magistral discours du chef de l'Opposition, devant le discours de mes autres collègues, l'honorable député de Montréal, je crois que le gouvernement devrait se rendre à l'invitation du chef de l'Opposition, de démissionner immédiatement pour que la province connaisse un regain de prospérité et de bien-être.

M. HAMEL: Six heures.

M. GOSSELIN: Je pensais que le premier ministre s'ennuyait de ma voix, alors j'ai pensé lui faire plaisir en me levant.

M. LE PRÉSIDENT: Je comprends que c'est le député de Compton qui demande l'ajournement du débat.

M. GOSSELIN: S'il vous plaît, M. le Président, je demande l'ajournement de la Chambre.

M. LE PRÉSIDENT: Il demande la parole, mais la séance est suspendue, il est six heures, c'est le député de Compton qui a la parole.

REPRISE DE LA SEANCE A 8 H 5 P.M.

M. GOSSELIN: M. le Président, lorsque nous avons ajourné avant le souper, je disais à l'honorable premier ministre que si je devais prendre la parole au cours du présent débat, c'était tout simplement parce qu'il avait dû s'ennuyer de moi au cours des mois qui se sont passés depuis la dernière session. Vous vous souvenez, à différentes reprises, l'honorable premier ministre et moi avons eu certains échanges qui parfois ont été acerbes et, en d'autres temps, qui ont été plutôt d'une note joyeuse. Or, je veux, tout comme les orateurs qui m'ont précédé, me joindre à eux pour offrir tous les voeux tant de félicitations ou encore de condoléances dont on a fait mention depuis le début du présent débat. Et je ne veux faire que quelques remarques très brèves sur le discours du Trône. Plusieurs, après l'avoir entendu et lu, ont été fort déçus du présent discours du Trône et même certaines personnes ont ajouté qu'il était surtout éloquent par ce qu'il ne contenait pas. Oui, j'ai été déçu de voir que le discours du Trône ne mentionnait que quelques lois dont nous avons déjà entendu parler et ne mentionnait que quelques lois qui étaient pour être amendées au cours de la présente session.

M. le Président, les gens de mon comté se sont demandé et se demandent encore où sont ceux-là qui devaient guérir tous les maux, où sont ceux-là qui devaient tout régler, et où sont ces super-hommes qui devaient donner à la population de la province de Québec un régime de vie meilleur que nous avions antérieurement. Les gens du comté de Compton et de Scotstown en particulier, se demandent où est rendu celui qui en 1960 venait dire dans mon comté que si Scotstown, par exemple, avait perdu son industrie, c'était dû à l'inertie et à l'indolence de celui qui parle. A cette occasion l'honorable premier ministre était venu dans mon comté et avait dit que, dès le lendemain de 1960, il verrait à ce que son gouvernement donne de nouvelles industries et en particulier dans cette municipalité. Car la suite, au cours de la session qui a suivi, j'ai fait part au premier ministre de ses promesses; je lui ai dit dans quelle situation se trouvait cette municipalité, et je lui ai dit aussi que la population attendait toujours le remède qui lui avait été promis.

Or, le premier ministre m'a répondu qu'il avait remis ce dossier-là au conseil d'Orientation économique et que, très prochainement, le conseil d'Orientation économique verrait à amener une nouvelle industrie dans Scotstown. Il y a quatre ans de cela, M. le Président, et encore les gens de cette municipalité qui est devenue une

municipalité fantôme, n'ont pas vu venir dans leurs cadres, dans les cadres de cette municipalité, une industrie nouvelle.

Et bien plus, ce qu'il y a de plus décourageant, c'est que même les gens de mon comté me demandent si le ministère de l'Industrie et du Commerce existe encore, parce qu'on a enlevé d'abord plusieurs façons d'aider la petite industrie que l'Union nationale avait aidée dans le passé; eh bien, aujourd'hui, les municipalités de mon comté ne peuvent plus bénéficier de cette aide. On leur avait promis également que nous aurions dans notre région des commissaires industriels qui viendraient faire étude sur place, et qui verraient immédiatement à nous apporter les industries nécessaires à la main-d'oeuvre qui est sans emploi. Au contraire, nous voyons chez nous, comme partout d'ailleurs, que le chômage augmente de jour en jour.

Nos ouvriers même sont inquiets et se demandent si certaines de nos industries vont y demeurer. Dans ce domaine-là comme dans plusieurs autres, le gouvernement est à faillir à sa tâche... Et j'ai écouté avec beaucoup d'attention le long et volumineux discours que l'honorable premier ministre nous a fait. C'est beaucoup plus un catalogue électoral qu'un discours d'un homme réaliste. Je ne crois pas que les gens de mon comté soient satisfaits à lire ces grands discours et entendre ces grandes phrases ronflantes, alors que toujours ils voient leur situation se détériorer tel que c'est le cas présentement.

Lorsque l'honorable premier ministre s'est aventuré dans le domaine agricole, j'avais le sourire au lèvres parce que je me suis dit: « Il ne voit certainement pas du même oeil que nous voyons » et je me suis dit aussi: « Je pense bien que la dernière fois que le premier ministre a regardé les cultivateurs, c'était pendant la période électorale de 1960. »

Aujourd'hui, nos campagnes se désertent et c'est l'exode rural vers les grands centres. Pourquoi? Tout simplement, parce que le cultivateur ne veut plus vivre sur sa ferme, il ne peut pas faire vivre sa famille convenablement. Bien plus, l'honorable premier ministre a voulu laisser entendre que le revenu du cultivateur avait augmenté. Il s'est bien gardé, par contre, de dire ici à cette Chambre quel était le revenu net du cultivateur sur sa ferme aujourd'hui parce que, même si les statistiques ou certains journaux veulent dire que le revenu de nos cultivateurs a augmenté, le coût de production de nos cultivateurs a augmenté beaucoup plus que le coût de revenu brut de nos cultivateurs.

J'ai été déçu de voir que, dans le présent discours du Trône, on n'ait pas fait mention de

la formation d'une régie spéciale qui aurait pour but de contrôler la mise en marché des grains d'alimentation animale dans la province de Québec. Si nos cultivateurs de l'Ouest ont jugé bon à un moment donné de former une régie qui avait pour but de faire la mise en marché de leurs grains, nous les cultivateurs de l'Est ici, lorsque nous savons à quel point nous avons besoin de ces grains d'alimentation-là pour soigner nos troupeaux, nous avons également besoin d'une régie qui s'occupera de faire la mise en marché de ces grains d'alimentation animale, parce que là se trouverait un moyen très clair et très efficace de baisser le coût de production de nos produits agricoles ici dans la province de Québec et, en particulier, celui du porc, du bœuf, des poulets, des oeufs et autres, parce que nous savons qu'à l'heure actuelle, le prix que nous payons pour certains produits agricoles sont raisonnables; du moins ils représentent ce que peuvent payer les ouvriers et il faut absolument baisser le coût de production.

Et lorsque nous connaissons, nous ici dans la province de Québec, le climat et la topographie de notre sol qui ne nous permettent pas de produire en aussi grande quantité et à aussi bon marché que peuvent le faire les cultivateurs, de l'Ouest canadien, nous sommes automatiquement obligés d'aller acheter ces grains d'alimentation pour soigner nos animaux, ce qui fait que notre coût de production est très élevé et nous ne pouvons pas concurrencer les autres provinces.

Or, je suis sûr que les cultivateurs et peut-être que l'honorable ministre de l'Agriculture viendra dire: « Mais est-ce que vous venez juste de penser à cela? » ... Cette régie, je la propose et je j'ai demandée depuis 1957. ... Dès mon entrée ici en cette Chambre, je l'avais préconisée et je suis très heureux de voir que l'UCC aussi y a pensé et qu'elle réclame cette régie de mise en marché des produits agricoles.

M. le Président, j'aurais aimé voir dans le discours du Trône une disposition qui aurait permis la formation d'une telle régie. Ah, il va sans dire qu'il y a ici certaines petites lois, très petites qu'on veut apporter pour tâcher d'aider l'agriculture dans la province, mais je ne crois pas qu'un contrôle tel qu'on veut le laisser entendre ici sur la qualité de la mise en marché de nos produits agricoles puisse régler définitivement ni pleinement le problème de nos agriculteurs.

Et, M. le Président, continuant toujours dans ce même ordre d'idées, voyant toute la misère qu'ont nos cultivateurs et nos ouvriers dans nos régions, voyant aussi que les taxes montent de toute part, nous serions très heureux et soit dit en passant, je félicite l'honorable député de St-

Jacques d'avoir porté à l'attention 4^e cette Chambre, certaines irrégularités, ou encore certains doutes quant au profit réalisé sur la mise en marché des obligations de la province de Québec.

Chez-nous, nos cultivateurs qui ont beaucoup de misère autant que nos ouvriers, se demandent qu'est-ce qu'il peut bien y avoir là-dessous. Je suis sûr que le premier ministre, qui a décrété plusieurs enquêtes royales dans d'autres domaines qui étaient beaucoup moins importants que celui-là, et bien si l'honorable premier ministre, que je surnommerai le grand chef « me, myself and I » qui a semblé satisfait de la petite enquête personnelle qu'il a faite pour dire que tout avait été très bien; mais je suis sûr que la population de mon comté, M. le Président, serait très fier si l'honorable premier ministre accordait une enquête royale dans ce domaine-là afin de faire la lumière sur cet état de chose.

Et, M. le Président, toujours dans ce même ordre d'idées, les taxes augmentent dans tous les domaines, qu'elles soient municipales ou autres, qu'elles soient scolaires ou encore même la taxe de vente. Même le gouvernement actuel a poussé le ridicule jusqu'à mettre une taxe plus forte dans certains cas que le coût du produit lui-même. On n'a qu'à regarder, par exemple, sur l'huile diesel. Là, on a mis une taxe de \$0.21 pendant que l'huile ne se vend que \$0.17 du gallon, M. le Président.

Alors en considération de tout cet état de chose, M. le Président, j'ai l'honneur de proposer, secondé par M. Charbonneau de Montréal-St-Marie, que la motion à discussion soit amendée en y ajoutant les mots suivants: « Nous vous soumettons respectueusement que les augmentations de taxe imposées par les commissions scolaires par suite des exigences du gouvernement, constituent un fardeau disproportionné aux revenus des contribuables en général et en particulier des cultivateurs des propriétaires d'habitations familiales et des locataires. »

DES VOIX: Adopté.

M. LE PRÉSIDENT: 759, c'est l'article 759. Cette motion sera-t-elle adoptée?

DES VOIX: Adopté. Oui, oui.

DES VOIX: Non, non, non. Vote.

M. LE PRÉSIDENT: Qu'on appelle les députés.

DES VOIX: Adopté, adopté, c'est adopté cette affaire là.

M. LE PRESIDENT: Qu'on appelle les députés.

M. JOHNSON; M. le Président, je regrette, M. le Président, le député...

M. LE PRESIDENT: Moi aussi j'étais debout.

M. BERTRAND (Missisquoi): Le secondeur, il parle sur la motion.

M. LE PRESIDENT: Sur la motion.

A l'ordre, messieurs. Est-ce que je comprends que le député voudrait parler sur la motion d'amendement?

M. CLOUTIER: M. le Président, je désire parler sur la motion apportée par le député de Compton.

Je considère de mon devoir, comme député d'un comté où l'impôt foncier et en particulier les taxes scolaires causent des problèmes de plus en plus sérieux aux contribuables, d'intervenir dans le débat sur cette présente motion pour traiter brièvement des finances scolaires et de leur incidence sur l'économie de notre région. Si je me réfère à l'étude numéro 1 publiée ce mois-ci, en janvier 1964, par le bureau de la planification de l'éducation du ministère de la Jeunesse, j'y trouve à la page 12, le sommaire des besoins additionnels du Québec pour les principaux secteurs de l'éducation de 1964 à 1967 par rapport à 1963-1964. Ce tableau se lit comme suit, en millions de dollars: « Dans le secteur des commissions scolaires, besoins additionnels \$395,200,000., dans le secteur de l'enseignement technique et professionnel \$76,400,000., dans le secteur des universités \$63,100,000., dans le secteur institutions indépendantes \$ 14,900,000 et dans le secteur de l'aide aux étudiants \$21,900,000 soit un total de \$571,500,000.»

Les commentaires qui accompagnent ces chiffres nous apprennent qu'il s'agit là d'un minimum et que la réalité comportera probablement des hausses additionnelles.

Et au chapitre 2 de la même brochure on y traite en détail du secteur des commissions scolaires dont les besoins additionnels de \$395,200,000 énumérés au tableau précédent représentent à eux seuls 70% des cinq principaux secteurs.

Je voudrais, M. le Président, sans reprendre l'énumération de tous les chiffres que contient ce chapitre, m'arrêter néanmoins sur quelques points particuliers nous laissant entrevoir dans quelle avenue sans retour s'est engagé le gouvernement actuel et particulièrement le mi-

nistre de la Jeunesse et quelles en sont les conséquences pour les contribuables.

Une affirmation contenue dans cette étude nous apprend que les déficits des commissions scolaires pour 1963-1964 seront d'environ \$66,000,000. Cette évaluation des déficits de l'année courante a été faite à la lumière des 1500 budgets des commissions scolaires soumis au ministre au 31 d'octobre 1963 sur un total d'environ 1600. C'est ce que nous dit le bureau de la planification dans son étude. Et j'ajoute que ce déficit total de \$66,000,000 pourrait encore augmenter quand les cent derniers budgets auront été produits mais il ne pourra pas diminuer parce qu'on conçoit difficilement que des surplus possibles d'une commission scolaire aient une influence pour réduire les déficits des autres commissions scolaires.

Cependant le premier ministre affirmait ceci dans son discours de la semaine dernière et je cite le Journal des débats de vendredi, le 17 janvier, à la page 80: « On estime actuellement que cette politique de normalisation de l'effort fiscal local aura permis d'augmenter d'environ \$10,000,000 des revenus provenant de la taxe foncière et de réduire ainsi à environ \$40,000,000 les déficits prévus dans les budgets approuvés par le ministère de la Jeunesse, pour l'année scolaire courante, \$40,000,000 de déficit approuvé pour l'année scolaire courante seulement.»

M. le Président, je m'interroge pour savoir qui a raison, le premier ministre ou le ministère de la Jeunesse. D'où vient cet écart de \$16,000,000 entre les \$50,000,000 de déficits prévus par le premier ministre et les \$66,000,000 prévus par le ministère de la Jeunesse?

Si le premier ministre a raison, comme je le crois, cela veut dire qu'au ministère de la Jeunesse on n'a pas eu le courage d'affirmer publiquement que l'effort de normalisation exigé des commissions scolaires n'est pas de \$10,000,000 mais bien de \$26,000,000.

M. GERIN-LAJOIE: M. le Président, je ne veux pas interrompre le député; seulement, je suis sûr qu'il sera intéressé, comme les autres membres de la Chambre, à avoir un mot d'explication là-dessus que j'ai d'ailleurs donné à l'ouverture de la Chambre, c'est que \$66,000,000...

M. JOHNSON: Vous répondrez...

M. GERIN-LAJOIE: Je suis sûr que le député aimerait mieux avoir l'information pour ne pas bâtir une argumentation sur des chiffres erronés. Le \$66,000,000 représente les déficits

estimés à la fin de l'année scolaire en cours, selon les états financiers, tandis que le \$50,000,000 mentionné dans le discours du premier ministre représente les déficits estimés dans les budgets des commissions scolaires au début de l'année alors qu'on n'a pas encore les décisions de certains conseils d'arbitrage qui pourront être rendues au cours de l'année et qui modifieront en cours de route les chiffres qui nous ont été fournis jusqu'à ce jour.

M. JOHNSON: Ah non, le premier ministre a plafonné ça. Ah non, non...

M. LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs.

M. CLOUTIER: M. le Président, cette réponse du ministre de la Jeunesse est à peu près identique, sauf dans sa forme, à celle qu'il a donnée cet après-midi en Chambre et dont j'ai la transcription. Et, j'ai lu, il y a un instant, le mot à mot de l'étude et du document numéro 1, et on dit dans ce document qu'au 31 octobre 1963, et non pas au 30 juin, que 1,500 budgets des commissions scolaires ont été étudiés sur 1600 et que les déficits prévus à ce moment-là sont de \$66,000,000...

DES VOIX: Ah, ah...

M. CLOUTIER: ... et je dis...

M. GERIN-LAJOIE: M. le Président, je regrette, mais ce n'est pas ce que dit le texte. Le député n'a pas lu jusqu'au bout. Ce sont les déficits estimés au 30 juin 1964, tel qu'ils pouvaient être estimés au mois d'octobre 1963 quand la documentation a été préparée.

M. CLOUTIER: Pour l'Information du ministre de la Jeunesse et afin qu'il sache ce qui se passe dans son ministère je lui lis à la page 16, sous le chapitre ou sous l'item, si vous voulez: « Les déficits des commissions scolaires pour 1963-1964 - \$66,000,000 ». Les déficits d'opération courante des commissions scolaires pour l'année 1963-1964 seront d'environ \$66,000,000. Cette évaluation des déficits de l'année courante a été faite à la lumière des 1500 budgets des commissions scolaires soumis au ministère au 31 octobre 1963, sur un total d'environ 1600.

Et au tableau 8, page 17, je retrouve, dans l'énumération des déficits, année par année, qu'en 1963-1964 les déficits sont encore de \$66,000,000. Et j'ai complété moi-même le tableau numéro 9, à même d'autres tableaux précédents et on n'y donnait pas, dans ce tableau nu-

méro 9, l'année 1963 -1964, mais je l'ai construite, si vous voulez, avec les chiffres précédents. Les dépenses prévues sont de \$452,900,000, les revenus prévus qui sont donnés dans un tableau précédent sont de \$386,500,000 et si je fais la différence j'arrive encore à \$66,400,000.

M. GERIN-LAJOIE: M. le président, pour éclairer la lanterne du député, je lui suggère de lire le paragraphe précédent dans la colonne de gauche de la page 16, 3e paragraphe...

M. JOHNSON: M. le Président, j'invoque le règlement.

M. LE PRESIDENT: Alors je comprends que le chef de l'Opposition voudrait demander que le ministre de la Jeunesse laisse parler le député de Montmagny...

M. JOHNSON: Sur la motion.

M. LE PRESIDENT: ... j'avais compris que jusqu'à date le ministre a fait des interventions; je pensais que c'était avec la permission du député qui avait la parole mais je crois que si c'est le député lui-même qui ne veut pas avoir des interruptions, c'est lui qui devrait le demander. Alors, je demande au député de continuer.

M. HAMEL (St-Maurice): Il ne veut pas être éclairé.

M. LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs.

M. CLOUTIER: Il me semble, M. le Président, que les témoignages que je viens de lire que les chiffres, les précisions que j'ai apportées, sont suffisamment éloquentes pour nous prouver une fois de plus que 2 et 2 ça fait quatre.

Cette augmentation de taxes de \$26,000,000 que le ministre de la Jeunesse a imposée à la population en 1963-1964 et qu'Use prépare à répéter durant au moins les deux prochaines années est la plus lourde et la plus injuste que le gouvernement ait imposée depuis 1960. On n'a pas demandé aux contribuables cette augmentation, M. le Président. On l'a exigée à la suite de pressions et sous la menace d'une mise en tutelle. Comment ne pas sourire aux grandes déclarations faites au nom de la véritable démocratie par le ministre de la Jeunesse, dans le domaine scolaire quand, tour à tour, personnel enseignant, écoliers et contribuables sont les victimes de cette vague de normalisation et que la démocratie subit de tels assauts. Cette augmenta-

tion de taxes de \$26,000,000 constitue la plus grande injustice dont ont souffert les contribuables à faible revenu, principalement les cultivateurs et les ouvriers.

On aurait pu prêter une oreille attentive et bienveillante aux justes réclamations de l'UCC, qui demande grâce pour la classe agricole en ces termes, dans son rapport annuel de l'exercice 1962-1963 à la page 52; « En se basant sur les chiffres fournis par les secrétaires de municipalités et de commissions scolaires, nous avons découvert que la propriété agricole acquitte une taxe municipale de \$209.86 lorsque la propriété non agricole paie \$100 et que, sur le plan scolaire, l'exploitation agricole paie un impôt de \$211.81 pour chaque \$100 payé par la propriété non agricole.

En 1960, l'impôt foncier prélevé des fermes québécoises équivalait à 13,4% du revenu net moyen des exploitants. Ces chiffres montrent bien le problème. Même si la disproportion est à peu près semblable sur les plans municipaux et scolaires, la situation revêt un état plus tragique sur le plan scolaire parce que le niveau des taxes y est généralement beaucoup plus élevé. Vis-à-vis cet impôt, l'agriculteur se trouve dans une situation assez désavantageuse résultant de l'exigence première de l'exercice de sa profession soit l'application de son activité sur un bien-fonds dont la superficie atteint, et très souvent dépasse, les cent acres. »

M. le Président, je ne sache pas que ces conditions se soient améliorées parce qu'au cours de mon travail professionnel de vérificateur de plusieurs commissions scolaires, j'ai constaté personnellement que ces injustices se sont encore aggravées dans tous les domaines de la taxation scolaire que ce soit au niveau local ou au niveau régional. D'autre part, dans un mémoire soumis la semaine dernière à la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, l'Union des municipalités de la province de Québec affirme et je cite « L'Action » du 18 janvier; « Il est donc à craindre que, en dépit de la normalisation récente de l'impôt foncier scolaire qui d'ailleurs est en train d'accentuer le fardeau foncier total, l'augmentation des dépenses scolaires soit accompagnée de relèvement périodique de l'impôt foncier scolaire, malgré les subventions provinciales. Cela restreindrait évidemment d'une façon sérieuse les possibilités d'augmentation de l'impôt foncier municipal pour faire face aux besoins pressants des municipalités dans l'avenir. » Mais, on peut se demander si les années ultérieures à 1963-1964 peuvent nous apporter un allègement du fardeau fiscal à ces trois paliers de gouvernement. Qu'est-ce que nous révèle l'étude du Bureau de la planification?

Qu'est ce que nous révèle l'étude du bureau de la planification pour les années 1964-65, 1965-66 et 1966-67? A l'aide des tableaux 7, 8, 9, et 10 de cette étude, j'ai dressé un tableau de synthèse sur les finances et les besoins de nos commissions scolaires pour ces trois prochaines années: Les revenus locaux pour les trois années que je viens de mentionner s'accroissent de \$67,900,000 par rapport à 1963-64; les revenus de subventions du gouvernement s'accroissent de \$58,500,000 par rapport à 1963-64, ce qui veut dire une augmentation des revenus des commissions scolaires pour les trois prochaines années de \$126,400,000, si on les compare aux revenus de l'année 1963-64. Les dépenses des commissions scolaires pour ces trois années, encore sous étude, nous révèlent une augmentation de \$136,000,000 par rapport à l'année 1963-64. J'en arrive à la conclusion, ce qui ressort de ce tableau, c'est que les besoins additionnels des commissions scolaires pour ces trois années, si on les compare à 1963-64, sont de \$406,300,000.

Alors, ce tableau démontre que les besoins additionnels des commissions scolaires de \$406,000,000, c'est un total auquel on apporte une correction dans le tableau numéro 10 de l'étude du bureau de planification. Ce tableau, après correction, nous révèle en effet que ces besoins additionnels dépassent ceux de l'année 1963-64 par \$119,700,000, la première année, par \$120,500,000 la deuxième année, et par \$155,000,000 la troisième année, soit un total corrigé que j'ai mentionné au début de \$395,200,000 pour les années 1964-65 à 1966-67.

Mais, M. le Président, quelle sera la part exigée des contribuables du Québec, des agriculteurs et des ouvriers dans cet effort immense que l'on exige actuellement et que l'on exigera dans l'avenir? En ce qui concerne l'année 1963-64, cet effort exigé est bien connu puisque plusieurs commissions scolaires ont vécu des heures difficiles depuis le début de l'année scolaire. Durant les trois années subséquentes, le tableau que j'ai cité il y a un instant nous révèle qu'à même l'augmentation des revenus des commissions scolaires, augmentation qui s'établit à \$126,400,000, les contribuables en fourniront \$67,900,000 et les subventions du gouvernement \$58,500,000.

Ainsi, M. le Président, la politique du ministère de la Jeunesse garde la même orientation en ce sens que l'effort exigé des contribuables est encore ici supérieur à l'effort fourni par le gouvernement. On exige donc des payeurs de taxes, et les petits sont plus atteints que les gros, la somme de \$94,000,000 en quatre années consécutives et n'oublions pas, M. le Président, que le même contribuable paiera également la

facture pour les \$400,000,000 de besoins additionnels exigés par les commissions scolaires puisque l'Etat ne pourra verser que ce qu'il aura perçu et il ne semble pas qu'il puisse recouvrer une forte partie de ce montant du gouvernement fédéral, si l'on en juge par le dernier résultat de la conférence fédérale-provinciale.

M. le Président, voilà en quelques mots la situation dans laquelle se trouvent présentement nos commissions scolaires et voilà une idée du fardeau fiscal que l'on a commencé de déposer sur les épaules des contribuables dès la session de 1960 en touchant à l'impôt sur le revenu. On peut regretter déjà que le ministère de la Jeunesse n'ait pas prévu dès 1960 le coût de l'instruction gratuite et que la première étude sérieuse de planification n'arrive qu'en 1964, trois ans après que l'on a changé tout le système de subventions aux commissions scolaires. M. le Président, il est impérieux que le gouvernement du Québec aille chercher au seul endroit convenable les ressources nécessaires pour payer cet effort dans le domaine de l'éducation et cet endroit, c'est à Ottawa et non dans la poche des contribuables du Québec.

En ce domaine, comme en bien d'autres, le gouvernement actuel dans sa lutte pour la reconquête de nos droits fiscaux, peut s'inspirer avec profit de l'attitude et des gestes de l'Union nationale qui a toujours été à l'avant-garde, soit quand elle a formé le gouvernement, soit dans l'Opposition. M. le Président, le gouvernement est essoufflé et nous entrevoyons déjà la fin de la route. Souhaitons toutefois que le contribuable du Québec puisse supporter le fardeau jusque là.

M. GUILLEMETTE : M. le Président, ce n'était franchement pas mon intention de prendre la parole ce soir, maintenant, en face du problème que la motion qui est à l'étude à l'heure actuelle pose devant la Chambre et devant la population de la province, particulièrement devant la classe agricole, et alors que je représente un comté qui est essentiellement rural, dont la majorité des cultivateurs peuvent se classer dans des fermes marginales et dans bien des cas sous marginales, je ne puis certainement pas garder le silence, en face de l'action continue depuis 1960 d'un gouvernement qui, tout en protestant de ses bonnes intentions à l'égard des classes qui ne sont pas des classes privilégiées, il y a la classe agricole et la classe ouvrière, s'acharne on dirait, à organiser des systèmes de taxation qui en définitive finissent pas atteindre inévitablement les petits que sont les cultivateurs et que sont les ouvriers de cette province.

Avec la normalisation des finances scolaires et de la taxation scolaire, on a amené dans cer-

tains endroits et certainement à la grandeur de mon comté comme de plusieurs autres comtés de la province, on a amené des taxes scolaires qui sont devenues absolument insupportables et qui sont devenues une question de vie ou de mort, une question de rester sur sa terre ou une question de partir de sa terre, pour plusieurs des cultivateurs de mon comté; et lorsque je vois que le plan qu'on s'est tracé pour les années à venir doit entraîner encore davantage dans l'avenir une taxation additionnelle de ces mêmes gens, eh bien; je dis que Si le gouvernement actuel de la province voulait à tout prix détruire l'agriculture de la province de Québec, il ne s'y prendrait pas autrement.

C'est un drôle de gouvernement qu'on a en face de nous autres, c'est un gouvernement qui dit une chose et qui fait le contraire, et c'est dans tous les domaines, il n'y a pas rien que dans l'éducation et dans la taxation, c'est dans tous les domaines, on proteste, on professe une amitié, illimitée et sans borne envers la classe agricole et en même temps on fait des déclarations comme celle que le ministre de l'Agriculture faisait cet après-midi, qui lui à échappée, je l'espère, lorsqu'il souhaitait que d'autres rangs encore dans nos paroisses se vident de nos cultivateurs. Drôle de politique qui s'acharne inévitablement sur les petits, le cultivateur, lui, qui a une augmentation de taxe scolaire à payer ne peut se rabattre sur personne, il est obligé de la payer, et il n'est pas capable de la payer dans bien des cas. Si nous nous plaçons au point de vue de la ville, le gros propriétaire de blocs à appartements qui va voir une hausse d'augmentation en taxe scolaire s'annoncer, va se rabattre sur ses locataires et ses locataires, qui est-ce que c'est, ce sont les ouvriers, ce sont les journaliers, ce sont les petits salariés et je dis que la taxe scolaire actuelle pèse encore et surtout et lourdement sur les petits de cette province.

M. le Président, ah, ce gouvernement reconnaît, il accepte les mémoires de l'U. C. C., il reconnaît que le mode de taxation actuelle doit être changé, il y a même je crois une commission qui est chargée d'étudier ce problème-là, mais dans ce domaine-là comme dans tous les autres, on nomme une commission pour étudier afin de ne pas avoir à rendre compte des actes que l'on pose actuellement et qui sont diamétralement opposés la plupart du temps aux véritables intérêts de la population de cette province. Là commission étudie et pendant ce temps-là on taxe, on impose les taxes, on taxe les cultivateurs et on taxe les ouvriers, on taxe les petits.

M. le Président, j'espère qu'on finira par se reconnaître et surtout j'espère qu'on finira d'allourdir le fardeau d'une classe dont les revenus,

les statistiques le disent, ont baissé de 11 pour cent.

Au moment précis où il y a une crise agricole, au moment précis où les cultivateurs sont dans le marasme économique, au moment précis où une proportion de plus en plus considérable des cultivateurs se découragent et menacent de quitter leur terre, à ce moment-là précis, on leur impose de nouvelles taxes, à ce moment-là précis, on les poigne à la gorge et on les oblige à verser dans les coffres de la province ou de la commission scolaire, indirectement dans les coffres de la province, des montants de plus en plus considérables.

M. le Président, je crois contrairement à l'opinion..., est-ce que le député veut parler?

UNE VOIX: C'est une émanation de son siège.

M. GUILLEMETTE: S'il veut parler, il pourra toujours parler après moi. M. le Président, je crois qu'il va falloir sérieusement s'attaquer à ce problème de la taxation. Personnellement, j'ai l'impression très nette qu'à l'heure actuelle, les cultivateurs, peu importe toutes les taxes nouvelles qu'on leur a imposées comme la taxe de vente, la généralisation de la taxe de vente, la taxe sur les carburants, les taxes scolaires augmentées et une foule d'autres taxes indirectes qu'ils ont eux aussi à payer comme tout le monde, qui ont été augmentées, les licences, enfin l'impôt personnel, je pense qu'il commence à être temps que l'on s'attaque réellement au problème agricole et que l'on prenne des mesures pour le soulager ce cultivateur-là.

On a passé des lois que j'ai trouvées extrêmement bonnes en principe, mais ce ne sont pas ces lois-là qui vont permettre aux cultivateurs d'aujourd'hui de continuer à subsister. On dirait qu'on est en face d'un gouvernement, oui, je le dis, de rêveurs. On regarde les rivages enchanteurs de l'avenir et on oublie le présent. On légifère en prévision de 10, 12, 15 années à venir. Je sais que gouverner c'est prévoir, mais gouverner ce n'est pas rien que prévoir, c'est aussi organiser le présent pour que ceux qui vivent dans le présent puissent continuer d'y vivre. Quand même on préparera le plus bel avenir possible pour les cultivateurs de la province de Québec, si dans 10 ans il n'y en a plus de cultivateurs à quoi aura servi cet avenir?

Je me suis donc levé pour protester contre ces augmentations de taxes et pour appuyer la motion de mon confrère, le député de Compton, et j'espère qu'au moins le gouvernement, s'il ne veut pas rappeler ce qu'il a fait jusqu'à présent, va cesser d'éventrer les porte-feuilles des

cultivateurs et des classes pauvres de la société.

M. MORISSETTE: M. le Président, je veux juste dire un mot sur l'amendement du député de Compton concernant les finances scolaires et l'augmentation des besoins de notre jeunesse canadienne française du Québec, un besoin plus grand qu'hier et pour lequel le gouvernement actuel prend toutes ses responsabilités. Et je trouve malheureux également que ceux qui m'ont précédé le député de Compton, Frontenac et Mégantic, pardon Montmagny...

UNE VOIX: Hein!

M. MORISSETTE: ..aient parlé à peut près dans le même sens et s'apitoient sur le sort du cultivateur. J'en suis, M. le Président, qu'il faut penser aux cultivateurs, mais également je représente un comté semi urbain et semi rural, je suis moi-même fils de terriens, je connais la classe agricole et les cultivateurs sont plus fiers que semblent ne le croire les députés qui m'ont précédé.

Les gens des villes sont prêts à faire leur part pour l'éducation et également nos cultivateurs du Québec aussi sont prêts. Seulement, il y a bien des choses qui sont changées et c'est ce qu'ont oublié de dire ceux qui m'ont précédé.

Il y a quelques années dans nos campagnes rurales canadiennes françaises, nous n'avions que la petite école de rang et à peine pouvions-nous dépasser la cinquième, sixième ou septième année.

M. JOHNSON: En quelle année ça ?

M. MORISSETTE: Il y a peu de temps, M. le Président. Seulement depuis 1961, depuis que le parti...

DES VOIX: Ah, ah, ah!

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre messieurs.

M. MORISSETTE: ...depuis que le parti libéral est au pouvoir que les commissions scolaires du Québec sont dans l'obligation de donner le cours jusqu'à la onzième année. Seulement depuis 1961.

UNE VOIX: C'est épouvantable.

M. MORISSETTE: Avant ce temps-là...

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre messieurs.

M. MORISSETTE: Avant ce temps-là, M. le Président, il y avait bien certaines commissions scolaires qui s'organisaient pour aller un peu plus loin, pour aller jusqu'en neuvième année, dans une classe au village, pas toutes les commissions scolaires, mais quelques-unes, pas toutes, quelques-unes s'organisaient et ce qui arrivait par exemple quand une famille voulait faire instruire un garçon ou une fille, si il y avait huit ou dix enfants, c'était le reste de la famille qui se sacrifiait pour celui qui allait à l'école.

UNE VOIX: Aujourd'hui?

M. MORISSETTE: On taxait dans le temps toute la famille...

M. MORISSETTE: On taxait dans le temps toute la famille, toute la famille était taxée.

M. JOHNSON: Du temps des Rouges, c'était ça.

M. MORISSETTE: Dans votre temps, dans le temps de l'Union nationale, M. le Président, toute la famille était taxée. Aujourd'hui, c'est vrai que le ministre de la Jeunesse a demandé un effort normalisé...

M. JOHNSON: Ah bon!

M. MORISSETTE: C'est vrai que cet effort-là a été demandé et il a été assez bien accepté dans la province de Québec et je trouve malheureux que, dans cette Chambre, des gens viennent prêcher aux cultivateurs de ne pas faire leur devoir. Mais les cultivateurs ne les écouteront pas. C'est ce que vous faites.

M. LOUBIER: Qui a dit ça?

M. MORISSETTE: Le parti de l'Union nationale a laissé dans la génération précédente un déficit dans la tête des jeunes.

UNE VOIX: Vous avez un mot dur en tête.

M. MORISSETTE: Vous avez laissé un déficit dans la tête des jeunes. Aujourd'hui...

M. LOUBIER: C'était un déficit dans le temps, puis aujourd'hui...

M. MORISSETTE: ... aujourd'hui nous voulons donner un avantage égal à tous les citoyens de la province, à toute la jeunesse. Rappelons-nous, et dans ma région, dans la région où le

chef de l'Opposition est né, je me souviens, il y a vingt ans, vingt cinq ans, il y avait des écoles centralisées, des écoles secondaires pour la population anglo-protestante. Il y avait des services d'autobus organisés dans la région où est né le chef de l'Opposition, dans notre région. Je l'ai vécu. J'ai vécu à côté et pour nous Canadiens français, ça vient de commencer. Nous commençons à éduquer notre jeunesse. Et bien je crois que tous les membres de cette Chambre, quel que soit le parti politique auquel ils appartiennent, tous devraient s'unir pour dire à nos cultivateurs, à nos ouvriers, à toute la population du Québec: pensons à nos jeunes, travaillons pour eux, dépensons peut-être quelques sous, quelques piastres de plus pour leur éducation. C'est de l'argent bien placé, c'est un bon placement. Un placement dans l'éducation a toujours été et sera toujours le meilleur placement.

Permettez moi également, M. le Président, que je parle du rachat des dettes scolaires. Je suis membre d'une commission scolaire depuis 17 ans. Nous avons connu des déficits scolaires avant aujourd'hui, je reconnais que, j'oublie la date, vers 1950 le gouvernement de l'Union nationale a racheté des dettes...

M. JOHNSON: En 1946.

M. MORISSETTE: En 1946, a racheté des dettes scolaires.

M. JOHNSON: En 1956 après, deux fois.

M. MORISSETTE: Et en 1956 il est revenu, en 1956...

M. JOHNSON: C'est nous qui les payons par exemple.

UNE VOIX: C'est le peuple qui paye.

M. MORISSETTE: C'est dire que les commissions scolaires un peu importantes avaient toujours des déficits. Nous en avons également chez-nous, nous avons administré le mieux que nous avons pu, mais il y avait une chose auquel nous pensions et nous pensions encore et que le parti libéral pense, c'est l'éducation de notre jeunesse qui est l'avenir du Québec.

Le dernier rachat des dettes par l'Union nationale en 1956, après 1956 jusqu'en 1960, l'Union nationale a été là quatre ans. Qu'est-ce qu'elle a fait des déficits scolaires?

M. JOHNSON: On en a payé, aussi.

M. MORISSETTE: Il fallait venir à Québec

chaque année. La commission scolaire, se présentait chez le surintendant ou le secrétaire provincial dans le temps.

M. RUSSELL:

M. MORISSETTE: ... pour faire payer une partie.

M. BERNATCHEZ: Dans ce cas-là.

M. MORISSETTE: ... pour faire payer une partie, M. le Président. Que le député de Lotbinière écoute, je vais le renseigner.

M. BERNATCHEZ:

M. MORISSETTE: C'était de payer une partie seulement des déficits scolaires et nous supportons pour une autre année le déficit. Qu'est-ce qui arrive cette année? Et on jette les hauts cris de l'autre côté de la Chambre. Tous les déficits accumulés, c'est la première fois depuis que je suis dans la commission scolaire, depuis 17 ans, que je vois un règlement comme celui-là où on acquittera, où on arrivera en juin 1964, et qu'aucune commission scolaire de la province n'aura une dette, parce qu'on a procédé de deux façons.

M. JOHNSON: M. le Président...

M. MORISSETTE: Vous pourrez parler quand j'aurai fini.

M. LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs.

M. MORISSETTE: Vous aurez droit de rectifier quand j'aurai fini, je n'ai pas terminé.

M. JOHNSON: J'invoque le règlement.

M. MORISSETTE: Suivez l'argumentation, je commence. Dans les déficits scolaires,...

M. LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs.

M. JOHNSON: J'invoque le règlement, M. le Président. Le règlement, M. le Président, c'est qu'un député, même de bonne foi, n'a pas le droit d'induire la Chambre en erreur et le député vient de dire, si j'ai bien compris, que pas une commission scolaire n'aura aucune dette alors que le premier ministre a annoncé qu'on ne paierait que les déficits, il n'est pas question des dettes capitales encourues par les commissions scolaires.

M. LESAGE: C'est entendu.

M. MORISSETTE: Je pensais que le chef de l'Opposition m'avait compris: aucune dette d'opération courante, c'est entendu. Mais j'étais tellement assuré qu'il avait compris.

Alors, je continue. Pour tous les déficits accumulés, le gouvernement a permis aux commissions scolaires, par simple résolution, de s'adresser soit à court, à moyen ou à long terme, par résolution, pour consolider leurs déficits. Et comme l'a déclaré le premier ministre dans son discours, les déficits de l'année courante seront entièrement payés, s'ils ont été approuvés en même temps que les budgets. Alors, en 1964, les commissions scolaires n'auront aucun déficit d'opération courante. C'est la première fois que ça se ferait, ça. C'est le meilleur règlement que nous ayons jamais eu et on jette les hauts cris.

M. le Président, je ne veux pas être plus long. J'ajouterai juste un mot à l'endroit des amis qui m'ont précédé, les trois députés de l'Opposition, et leur dire ceci: quand vous faites un calcul, regardez ce que vous payez mais regardez également ce que vous recevez, ce que la population reçoit. Elle paie peut-être quelques sous de plus de taxe, — disons quelques piastres, pour le député de Lotbinière... — mais que reçoit-elle?

M. BERNATCHEZ: Quelques sous...

M. MORISSETTE: L'enfant qui arrive à l'âge de 16 ans reçoit \$10 par mois pendant deux ans, \$100 par année. S'il fréquente une école secondaire dans une autre municipalité il a droit à \$200 et, s'il fréquente une école extérieure dans les quatre dernières années du secondaire, il a droit à une bourse de \$300, ce qui n'existait pas autrefois. Pensez-y donc.

Je termine, sur un ton plus modéré en demandant ceci: cette fois, je voudrais, au nom de la jeunesse, pas au nom du parti libéral ni de l'Union nationale mais au nom de la jeunesse, je vois rire le député de Compton...

M. GOSSELIN: Ah! oui, le parti libéral, ça me fait rire.

M. MORISSETTE: ... au nom de la jeunesse canadienne française du Québec...

M. GOSSELIN: «Aunomdupartilibéral»,... ça me fait rire.

M. MORISSETTE: ... nous avons un devoir à remplir, des responsabilités. Eh bien! pour ma

part je suis fier d'appartenir à un gouvernement qui a le courage de dire à notre jeunesse: « Eh bien, nous allons vous donner les moyens de bien vivre à l'avenir, de faire votre chemin dans la vie. »

M. GOSELIN: Nous autres, on ne peut rien faire!

M. LOUBIER: M. le Président, seulement certaines remarques en marge du pathos du député d'Arthabaska. Il n'y a pas un seul député dans cette Chambre du côté de l'Union nationale qui se soit objecté ou qui ait parlé contre l'éducation de nos jeunes. Et quand je l'entends avec des trémolos dans la voix, avec une exubérance digne des grands orateurs de l'antiquité, le député d'Arthabaska vient nous dire qu'il faut penser à l'éducation, qu'il faut penser à l'avenir, qu'il faut penser à la jeunesse, nous en sommes à 100%.

Mais quel est le parti qui avait promis la gratuité scolaire à tous les paliers? Quel est le parti qui avait dit: « ça ne coûtera pas un sou et l'éducation sera accessible à tous! » C'est le parti libéral et aujourd'hui ils voudraient nous faire réaliser leurs promesses.

Et les cultivateurs! On parle qu'on veut essayer de monter les cultivateurs. Est-ce que nous étions au congrès de l'UCC quand on a décidé et lancé un ultimatum au gouvernement disant que si on ne réglait pas le problème de l'impôt foncier qu'ils ne paieraient pas leurs taxes? C'est de la mauvaise foi de la part du député d'Arthabaska de dire que ce sont des députés de l'Union nationale qui tentent de monter la classe agricole. Mais ce sont peut-être les députés de l'Union nationale qui comprennent le plus les misères auxquelles sont aux prises les cultivateurs de la province avec les injustices du régime actuel de l'impôt foncier.

Et le député a parlé des fameux pèlerinages du temps de l'Union nationale. On a eu connaissance et on l'a vu dans les journaux qu'on est obligé de venir à Québec. Si le budget d'une commission scolaire est déficitaire, il faut passer par la maison-mère, venir faire les courbettes, recevoir la visite des émissaires du ministère de la Jeunesse. Et si ce n'est pas accepté on refuse toute assistance aux commissions scolaires. Si ce n'est pas la loi du caporalisme, je me demande qu'est-ce que c'est!

Notre jeunesse, est-ce qu'elle est bien satisfaite du gouvernement actuel? Est-ce que les étudiants de l'université Laval, par exemple, sont bien satisfaits pour leurs bourses? On a voulu organiser à deux reprises des marches sur le parlement parce qu'on avait coupé des bour-

ses sans aucun motif. Entre autres, nous avons le cas d'un jeune étudiant et ça c'est une perle...

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre! Je crois que...

M. LOUBIER: Bien voici, on a parlé de la jeunesse...

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre! Je crois que je devrais faire rappeler...

M. BERNATCHEZ: ... Arthabaska était rendu à Laurier.

M. LE PRÉSIDENT: Je rappelle le député de Lotbinière à l'ordre! Je ferai remarquer au député qu'on a une motion d'amendement qui est très restreinte, le député le sait fort bien parce qu'il a déjà pris la parole sur la motion principale. Il a seulement le droit de discuter de la motion qui est devant la Chambre, la motion d'amendement.

M. LOUBIER: M. le Président, c'est le député d'Arthabaska qui a commencé à ouvrir la porte, parler des besoins de la jeunesse, que...

M. LE PRÉSIDENT: La motion.

M. LOUBIER: ... que la jeunesse était bien traitée, qu'elle avait besoin...

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre! Je crois que j'ai essayé d'expliquer au député comment je suis obligé d'appliquer le règlement. Je ne suis pas pour discuter avec le député. Je crois que je lui avais donné des renseignements sur son droit de parole. Si le député veut discuter de la motion d'amendement, il a la parole, autrement je suis obligé de la lui enlever.

M. LOUBIER: Très bien, M. le Président. Ce que nous voulons, de ce côté-ci de la Chambre, c'est que les taxes scolaires ne soient pas un fardeau de plomb pour les cultivateurs mais que ce soit un fardeau beaucoup plus léger pour les propriétaires ou les citadins. Nous voulons qu'il y ait une juste répartition, M. le Président, et nous trouvons qu'actuellement les taxes scolaires pour les cultivateurs de la province de Québec ou pour les gagne-petits par l'augmentation des taxes scolaires dans nos villes, eh bien, ce sont eux qui ont à solder les promesses du gouvernement et ce sont eux qui ont à en payer le coût.

Eh bien, M. le Président, nous sommes à cent pour cent pour le développement de l'éducation mais nous voulons que cela se fasse en respec-

tant la transition, une période de transition afin qu'il n'y ait pas un chaos qui serait désastreux particulièrement pour la classe agricole.

M. GERIN-LAJOIE: Qu'est-ce que ça veut dire ça?

M. LOUBIER: Ah, je ne suis pas surpris. Ce n'est pas la première fois que le ministre ne comprend pas ce qu'on dit, M. le Président, il ne comprend pas ça des taxes et de la misère des cultivateurs. Il ne comprend pas ça.

M. GERIN-LAJOIE: De la transition...

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs. La motion d'amendement.

M. RUSSELL: M. le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais à la suite de l'exposé du député d'Arthabaska je suis certain, connaissant votre « fairplay » britannique, votre conscience de liberté que j'ai bien connu, vous me permettrez certainement de répondre à certain propos qu'il a bien voulu soulever.

D'abord, le ministre s'est reporté à 25 ans ou 30 ans, du temps de Taschereau, — c'est-à-dire le député, excusez — le député c'est reporté du temps de Taschereau, a voulu essayer de faire croire ou faire porter à l'Union nationale la responsabilité de la négligence qui régnait dans ce temps-là.

M. BERNATCHEZ: Il remontait à son temps.

M. RUSSELL: Il a parlé du temps que lui, fréquentait l'école. J'espère que vous me permettrez, M. le Président, de lui répondre un peu, avec ce que j'ai vécu et qu'il a probablement vécu, qui était normal pour ce temps là parce que le gouvernement était peu soucieux de ce qui se passait lorsque les institutrices recevaient \$100 par année et lorsque les enfants de la campagne marchaient deux milles, trois milles et quatre milles pour aller à l'école. Le gouvernement de ce temps-là était peu soucieux mais c'était un bon gouvernement libéral. Il a parlé de 25 ans voulant laisser croire à cette Chambre que les protestants avaient organisé un système d'autobus dans les campagnes de la région de Bagot, la région de Shefford, qui est une fausseté à la face de cette Chambre. Et, je me rappelle que les autobus ont été organisés par les écoles protestantes à la suite de la guerre et ce n'était pas à ce moment-là un gouvernement libéral qui était au pouvoir; mais c'était un gouvernement de l'Union nationale sous l'habile direction d'un chef connu sous le nom de Maurice Duplessis.

M. GERIN-LAJOIE: M. le Président, et les Canadiens français que faisaient-ils eux, pendant ce même temps là?

M. RUSSELL: M. le Président, si le ministre veut attendre un peu, j'ai des nouvelles pour lui et je vais lui en parler des Canadiens français et du gouvernement du temps de Taschereau, de la façon dont il a négligé les écoles, qui a négligé l'éducation et ça été un gouvernement de l'Union nationale qui en 1944 après avoir pris le pouvoir après la guerre qui a bien voulu venir en aide aux commissions scolaires en acceptant de payer les déficits existants des commissions scolaires et ceci, M. le Président, avec un budget de \$100,000,000 non pas un budget d'un milliard deux cent millions de dollars comme il s'en est fait aujourd'hui, ici dans la province de Québec.

UNE VOIX: ... des promesses...

M. RUSSELL: M. le Président, ce sont là les faits, les faits du temps. Les temps ont changé et je sais que les gouvernements ont changé aussi, ça paraît. Ça paraît. On a parlé de procession du temps de l'Union nationale. Au moins, dans le temps de l'Union nationale, lorsqu'une commission scolaire s'adressait à Québec, au département de l'instruction publique et au ministre, pour être reçue, elle était reçue. Et, c'est le contraire qui arrive aujourd'hui.

M. GERIN-LAJOIE: Du patronage, du patronage.

M. RUSSELL: M. le Président, de ce temps-là, je me rappelle des témoignages du président de la Commission scolaire de Granby du temps. Un bon libéral ce n'était pas un gars de l'Union nationale comme voudra le prétendre le ministre, il l'a connu d'ailleurs parce que le même président s'est adressé au ministre d'aujourd'hui dans le temps, il y a déjà deux ans et après trois visites à la troisième visite il a pu le rencontrer à la suite d'un téléphone lui disant: « Bien, je n'irai pas à Québec pour rien ». Il l'a connu le m i n i s t r e . il me permettra de ne pas mentionner le n o m . Il sait de qui je veux parler. Mais, le même président de la Commission scolaire a fait l'éloge du ministre du temps et du surintendant de la façon dont il était reçu, de la façon qu'on discutait les misères des commissions scolaires, de la façon dont on était accueillis et de la façon dont on pouvait se comprendre les uns les autres afin de soulager le contribuable local, celui qui est obligé de payer la taxe. C'était la façon dont il était traité du temps

de l'Union nationale contrairement aujourd'hui, M. le Président. Aujourd'hui qu'arrive-t-il, on envoie une lettre composée par un bureaucrate, je suppose, composée par quelqu'un qui a eu les ordres du ministre,...

M. BERNATCHEZ: La planification...

M. RUSSELL: ... ou s'il n'y en a pas, il n'a pas l'autorité de le faire et dire vous allez imposer une taxe de \$2.41 à la Commission scolaire de Granby. C'est ça qui arrive. On écrit à la commission scolaire de la ville de Waterloo, on dit: « la taxe que vous avez imposée n'est pas suffisante, vous allez augmenter à \$1.70 or \$2.20. » Qu'on veule qu'on ne veule pas» C'est ça qui sont les ordres du roi dans sa tour d'ivoire...

UNE VOIX: De la dictature.

M. RUSSELL: ... avec sa couronne de ministre et les contribuables vont payer. On dit: « on paye suivant le moyen. » M. le Président, je crois que le ministre de la Jeunesse d'aujourd'hui ne connaît pas la situation de l'ouvrier. Il prétend qu'on ne veut pas étudier ce sujet. Je connais le milieu ouvrier pour y avoir vécu, celui qui a une famille, celui qui n'a pas de famille mais qui gagne \$50 par semaine et qui a une propriété et qui est « budgeté » au sou pour pouvoir arriver. Puis on va lui imposer des augmentations de \$50, \$60 et \$100 additionnels chaque année et on pense que le public va endurer cela? C'est cette incurie et cette dictature contre quoi nous protestons aujourd'hui, M. le Président. Ce n'est pas la question de vouloir politiser un sujet. Si j'ai pris la parole aujourd'hui, c'est à la suite de paroles et de discours que m'a faits le député d'Arthabaska et la façon dont le ministre traite les commissions scolaires de la région de mon comté et je crois qu'un président de commission scolaire, un homme qui a été élu par les propriétaires de sa région a le droit d'être reçu par le ministre, afin de discuter les problèmes de sa commission scolaire, et non pas endormi par un bureaucrate.

M. GERIN-LAJOIE: M. le Président, je crois que j'ai le droit de faire une mise au point. M. le président de la commission scolaire de Granby a dit à la télévision qu'il n'avait pas pu avoir d'entrevue après en avoir demandé pendant deux ans. C'est entièrement faux; j'ai rencontré le président de la commission scolaire de Granby, qui a admis la fausseté de cette assertion et il a été rencontré, il a été reçu ici par moi à la première demande qu'il a formulée après son programme.

M. RUSSELL: M. le Président, j'ai foi au président de la commission scolaire de Granby; j'ai aussi foi aux commissaires qui sont là, que je connais intimement d'abord comme des hommes francs et des hommes qualifiés pour administrer la responsabilité qu'ils ont acceptée lorsqu'ils ont été élus présidents et aussi bien qualifiés que n'importe lequel des bureaucrates qui font partie du ministère de la Jeunesse d'aujourd'hui. Les gens qui ont été élus ont fait leur preuve à Granby, ceux d'aujourd'hui, ceux d'il y a trois ans et quatre ans; ils ont démontré à la face de la province que leur commission scolaire était bien administrée au point que les inspecteurs du département en ont fait l'éloge et aujourd'hui ont établi une école régionale et, encore là, les inspecteurs en ont fait l'éloge de l'école régionale de la région de Granby et, M. le Président, ce sont ces gens-là qui ont protesté contre le ministre et la demande d'entrevue. M. le Président ce n'est pas d'hier, ce n'est pas simplement à la protestation du président actuel que je réjère, je peux référer à la protestation du président précédent, M. Choinière, celui qui était là avant lui et qui lui-même m'a dit: « C'est rendu effrayant, lorsque un homme occupé comme moi et je ne veux pas être prétentieux, — c'est un homme humble, M. Leclerc, je le connais, — se rend à Québec après avoir pris un rendez-vous avec le ministre et, une fois arrivé là, le ministre n'est pas là pour le recevoir. Moi j'ai des occupations comme lui; il devrait avoir la décence de m'appeler pour annuler le rendez-vous s'il ne peut pas m'écrire.

M. le Président, aujourd'hui on parle d'apporter un bill voulant faire croire à la province que nous allons instaurer de la démocratie avec la preuve que nous avons des actes posés lorsque nous avons seulement l'administration aujourd'hui même, et c'est ça que nous voulons essayer.

M. MORISSETTE: La motion.

M. RUSSELL: M. le Président, vous me permettez de répondre en ce cas-là, — si on ne veut pas que je glisse sur ce terrain, — de répondre aux affirmations du député d'Arthabaska, lui qui prétend que les commissions scolaires sont bien traitées dans sa région. Je suppose qu'il veut référer aux petites faveurs qu'a eues la commission scolaire de Drummondville qui a envoyé le ministre de la Voirie, bien ami avec son collègue, et qui eux, ont bénéficié de ses faveurs n'ont pas vu leurs taxes augmentées. Ça doit être à quoi veut référer le député, parce que dans la région, chez nous, j'ai eu

simplement des demandes de restrictions de donner une chance aux contribuables et ces gens-là se sont vus obligés de payer la facture. Mais si on veut parler de justice, est-ce que le député veut me parler?... Si on veut parler de justice, M. le Président...

M. MORISSETTE: M. le Président, me permettez-vous une question?

M. RUSSELL: Certainement, je ne suis pas le président, mais on peut me poser une question.

M. MORISSETTE: Est-ce que le député affirme que dans la ville de Drummondville il n'y aurait pas eu d'augmentation de taxes cette année?

M. RUSSELL: M. le président, je n'ai pas ici la découpe de « La Tribune » mais j'ai lu dans « La Tribune » qu'à la suite de la demande du ministère de la Jeunesse d'augmenter la taxe, le ministre de la Voirie est intervenu et le tout a été oublié, est resté dans le calme et les gens de Drummondville ont payer la même taxe qu'ils payaient l'année précédente.

M. MORISSETTE: M. le Président... je nie...

UNE VOIX: Le ministre est là pour répondre.

M. RUSSELL: M. le président, si c'est faux, je voudrais que le ministre proteste à la tribune de la presse afin de rétablir les faits.

M. GERIN-LAJOIE: M. le Président, je vais rétablir les faits tout de suite. Ce que vient de dire le député de Shefford est entièrement inexact et n'a aucun fondement dans la réalité. La commission scolaire de Drummondville a été traitée comme toutes les commission scolaires de la province, que ce soit celle de Granby que ce soit toute autre commission scolaire.

M. RUSSELL: M. le Président, j'ai permis au ministre de pouvoir rétablir les faits, j'espère qu'il pourra me faire la courtoisie de me donner le taux d'augmentation qui a eu lieu à Drummondville.

M. HAMEL (St-Maurice): Encore une fausseté.

M. RUSSELL: Le taux de l'augmentation, est-ce que le ministre pourrait nous donner cela?

M. GERIN-LAJOIE: Je n'ai évidemment pas les taux de taxes des 1600 commissions scolaires de la province devant moi, mais je me ferais un plaisir de fournir les renseignements au député.

M. BERNATCHEZ: Vous venez d'affirmer que vous êtes au courant.

M. LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs.

M. GERIN-LAJOIE: M. le Président, j'ai affirmé que toutes les commissions scolaires ont été traitées exactement de la même façon.

M. BERNATCHEZ: Comme St-Féréol, M. le Président.

M. RUSSELL: M. le Président, on pourrait peut-être parler de St-Féréol, mais je vais rétablir les faits de choses que je connais chez nous, on parle d'égalité pour les commissions scolaires, je vais vous en donner les preuves. Dans la ville de Waterloo, on a deux commissions scolaires, une protestante, une catholique; on vient demander à la commission scolaire catholique d'augmenter les taxes à \$2.20 du cent le voisin, les mêmes contribuables ou les gens d'une même ville, on leur demande d'augmenter à \$2.50 du cent. Est-ce que c'est là le barème d'égalité, de justice qu'on prétend, est-ce que, M. le Président, on peut prétendre qu'un ouvrier de langue anglaise qui travaille dans une usine dans la ville de Waterloo, un ouvrier de langue française qui travaille dans une usine, qui font un emploi semblable, qui retirent le même salaire et qui sont deux propriétaires, parce qu'il y en a un de langue anglaise, il a le moyen de payer plus que l'autre de langue française, c'est là la justice du barème qu'on veut établir? Et ce qui se passe dans la ville de Waterloo se passe partout ailleurs, et la même illégalité existe entre commissions scolaires catholiques dans toute la province, et c'est ça que je voudrais prouver au ministre, d'essayer de vérifier lui-même ses barèmes et de se rendre compte sur les lieux de ce qui se passe dans la province de Québec, plutôt d'accepter des réponses d'enquêteurs qui ne se rendent pas aux faits pour pouvoir regarder réellement ce qui est une région qui a les moyens de payer et celles qui ne l'ont pas les moyens de payer, il va se rendre compte des familles qui peuvent payer, il va se rendre compte des familles qui ne peuvent pas le payer.

Je n'ai pas d'objection, M. le Président, on sait que l'éducation, on en a besoin, on sait que l'éducation aujourd'hui, ça coûte cher, et je n'ai pas d'objection qu'on demande à ceux qui ont le

moyen de payer de payer la facture, mais j'ai de l'opposition, par exemple, à demander à celui qui a simplement le nécessaire de la vie de lui enlever le nécessaire pour lui faire payer des taxes scolaires après avoir vu une équipe de tonnerre, comme nous voyons devant nous, avoir fait une campagne de gratuité scolaire avec ce mythe afin d'induire la population en erreur pendant toutes les campagnes électorales, les deux dernières qui ont suivi.

M. le Président, le député d'Arthabaska a parlé des écoles de petits rangs, il a laissé croire à cette Chambre qu'elles venaient de disparaître depuis 1960. Quelle farce!

UNE VOIX: Il vient de venir au monde.

M. RUSSELL: Il vient de venir au monde. Je ne sais pas si c'est lui qui éclaire la balance de l'équipe du parti libéral ou du gouvernement...

M. LAFONTAINE: Si c'est lui, ça fait pitié.

M. RUSSELL: Mais je peux vous dire que dans le comté de Shefford, les écoles du rang ont déménagé ou ont changé de place bien avant l'arrivée du parti libéral; ils en ont amélioré deux, trois peut-être ils en ont construit une dans la ville, mais deux rurales, une qui a été améliorée et l'autre qui a été complétée; et savez-vous, ça a pris deux ans d'obstination pour pouvoir venir à s'entendre pour obtenir un octroi qui était moindre que celui qui était donné par le gouvernement précédent avec des budgets moindres, comme on le sait, M. le Président. C'est la façon que nous traitons les commissions scolaires rurales aujourd'hui, contrairement à la façon qu'il était fait dans le passé, et le député va venir essayer de faire croire à la face de la province que ça vient de disparaître les écoles du rang.

M. le Président, ça ne vient pas de disparaître, ça fait une « secousse » que c'est disparu dans certains coins; oh, il en demeure peut-être quelques-unes ici et là, mais il est impossible pour un gouvernement de faire disparaître toutes les écoles de la province dans seize ans avec les moyens financiers qui existaient dans le temps, parce qu'on avait un gouvernement central qui ne voulait pas céder, dont faisait partie le premier ministre d'aujourd'hui, celui qui réclame l'autonomie du bout des lèvres plutôt que d'agir comme, de procéder avec les armes que nous lui avons données ici, la Chambre, au printemps dernier pour aller discuter à Ottawa durant l'automne dernier. M. le Président, je ne veux pas rappeler ce sujet, mais je veux simplement ajouter ceci, la seule disparition qu'il

y a eu depuis 1960, c'est la liberté des commissions scolaires et je me demande, si nous continuons avec le bill 60, si ça ne sera pas les commissions scolaires mêmes qui disparaîtront, les commissions scolaires du rang, c'est ça que j'ai peur qui puisse se passer avec le gouvernement actuel.

On a parlé qu'on a sauvé la jeunesse depuis 1960, pareil comme si les membres de l'Union nationale n'avaient pas de famille et puis qu'on n'était pas au courant des faits. J'avais des enfants qui fréquentaient l'école avant 1960, j'en ai encore aujourd'hui, et les factures ont augmenté, les factures ont augmenté pas excessivement, mais ont augmenté, malgré la gratuité du gouvernement, C'est là la différence, oh je sais qu'il y a certains cas isolés où on a été favorisé, c'est normal; mais, mon Dieu, pour le nombre qui a été favorisé, qu'est-ce que ça coûte à l'ouvrier? Il paie indirectement deux fois ce que ça coûtait avant dans bien des régions, et je veux parler du cultivateur qu'on veut laisser croire qu'on veut simplement soulever. Serait-il faux, M. le Président, que le cultivateur n'a pas vu sa taxe de vente redoubler depuis 1960? Serait-il faux que presque toutes les régions rurales n'ont pas vu leur taxe scolaire redoubler, foncière redoubler depuis 1960? La taxe de vente et la taxe foncière; je sais que dans la ville de Waterloo, ça a monté de 80% et dans la ville de Granby autant, et les régions rurales, la plupart, ont redoublé.

M. le Président, ce sont là certains changements de gratuité scolaire. M. le Président, je n'insisterai pas là-dessus, je crois que le ministre, s'il veut comprendre, se rendra aux faits, recevra d'abord les commissions scolaires à son bureau pour discuter avec des gens qui sont au fait, des gens qui connaissent le malaise local, ils ne connaissent peut-être pas le barème qui a été établi par les planificateurs,...

M. COITEUX (Duplessis): La motion, la motion.

M. RUSSELL: Ils ne connaissent peut-être pas, M. le Président, les barèmes établis par les économistes, mais ils connaissent, eux, le malaise financier qui existe dans leur milieu, ils connaissent le revenu du cultivateur et les gens qui administrent la commission scolaire de Granby connaissent le revenu de l'ouvrier, connaissent leurs moyens de payer et c'est sur là-dessus, M. le Président, que je demande au ministre de se rendre au fait. Les administrateurs de la commission scolaire de Granby savent où ils vont et il n'a pas besoin d'avoir peur, ils vont administrer leur commission scolaire aussi bien

que ceux des écoles catholiques et protestantes de la ville de Waterloo, je connais intimement les administrateurs et je peux dire qu'ils sont des gens excessivement compétents et qu'ils vont aider au ministre à améliorer la situation, et loin de vouloir politiser la question comme le prétendent certains organisateurs libéraux.

La plupart des gens qui sont présidents, ce sont des libéraux qui ont été élus avec l'unanimité des bleus et des rouges, mais ce sont des gens compétents pour administrer et ce sont des gens qui ne s'en laisseront pas imposer, et le ministre pourra en être au courant aujourd'hui. M. le Président, je demande au ministre de recevoir ces gens-là et d'appliquer la démocratie comme ça doit se faire du bas en haut et non pas du haut en bas comme ça se fait à l'heure actuelle. Je ne l'accepte pas plus du régime actuel que d'aucun autre régime, qu'il soit libéral, qu'il soit ce qu'il voudra. Je n'admets pas la bureaucratie qui existe à Ottawa et j'accepterai encore beaucoup moins qu'on l'instaure ici dans la province de Québec, pour essayer de mener la population par le bout du nez, vous aurez ce que vous aurez semé, si vous semez la haine, vous récolterez la révolution.

M. GODBOUT: M. le Président, avec l'amendement, soit la motion d'amendement du député de Compton, le débat a pris une tournure intéressante, en ce qu'il soulève le problème des agriculteurs et le problème de la jeunesse. Evidemment, M. le Président, il faut bien regarder ce qui se passe pour en tirer les conclusions, et les meilleures possibles. Cinq ou six députés de l'Union nationale, soit les députés de Compton, de Bellechasse, de Roberval, de Montmagny, de Frontenac et de Shefford, se sont levés tour à tour pour venir étaler la misère, le marasme enfin le désespoir des cultivateurs, ils ont exagéré à plaisir la situation, ils ont amené devant nous la classe des cultivateurs, et leur façon de procéder, sentimentale, violente...

M. RUSSELL: Je soulève un point d'ordre. Je viens d'être accusé par le député de Québec-Est que j'ai fait de l'exagération et je peux apporter les preuves au député s'il veut les avoir.

UNE VOIX: Voyons donc.

M. GODBOUT: ...et leur façon de procéder,

M. LAFONTAINE: L'article 285

M. GODBOUT: ...sentimentale, et assez violente, très éloquente, tout de même apporté ceci

que nous devons conclure que l'Union nationale est en train de soulever une lutte de classe et, M. le Président, ceci est tellement vrai que l'on exagère à plaisir l'aspect sentimental de certaines difficultés de la classe agricole et que l'on tente de susciter une sympathie exagérée pour des problèmes qui existent aussi pour les ouvriers, pour les collets blancs, pour les autres classes de la société, et que l'on essaye de soulever cette lutte de classes pour contrecarrer les projets du gouvernement en faveur de la jeunesse, et ici, il faut porter une accusation,

M. JOHNSON: M. le Président, j'invoque le règlement.

M. GODBOUT: ...l'Union nationale est-elle contre la jeunesse?

M. JOHNSON: M. le Président, je sais que le député de Québec-Est, va me remercier d'avoir attiré son attention à la motion d'amendement qui couvre non seulement les cultivateurs mais les propriétaires d'habitation familiale et des locataires. Le député de Québec-Est n'avait peut-être pas lu la motion, elle a été lue tantôt, il était peut-être distrait, mais il n'est pas question uniquement des cultivateurs.

M. GODBOUT: M. le Président, je crois avoir compris suffisamment la motion, mais j'ai également compris les discours qui ont été prononcés, et ceci est très important, M. le Président, a-t-on le droit, sous couleur de sentiment, de soulever une classe, une classe qui n'en veut pas à la jeunesse, les agriculteurs ont été ceux qui ont produit dans cette province les grands hommes, et ces pauvres cultivateurs, ces pauvres habitants, avec leurs mains gercées,

M. LOUBIER: En vertu de l'article 285. J'ai des nouvelles pour le député des Deux-Montagnes.

M. HAMEL (St-Maurice): Il est encore là,

M. LOUBIER: Le Procureur général a changé de ministère mais...

M. LE PRESIDENT: A l'ordre messieurs.

M. LOUBIER: M. le Président, à l'article 285, un député de la Chambre n'a pas le droit de prêter des sentiments ou des intentions à un autre député de la Chambre.

M. HAMEL (ST-Maurice): J'ai rien prêté.

M. LOUBIER: Le député actuel semble dire qu'on a voulu soulever une guerre de classes, on nous prête des sentiments, on nous prête des intentions et on n'a pas le droit de le faire en vertu du règlement.

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs. Je ne considère pas que l'argumentation du député est sérieuse, j'ai laissé passer des expressions comme « dictature », d'autres expressions, qui étaient adressées au gouvernement, même des expressions comme « malhonnêteté », je ne crois pas que je puisse...le député exprime ses pensées, il les exprime dans un langage parlementaire, je ne peux pas l'empêcher.

M. GODBOUT: M. le Président, ces pauvres cultivateurs, qui à certain moment donné font face à une vie difficile, ont, avec leurs mains gercées, non seulement travaillé la terre, mais ils nous ont fait ce que nous sommes, et rappelons-nous ce vieil homme qui entre le soir chez lui pour se bercer et qui fait appel à ses fils plus âgés pour lui venir en aide. Rappelons-nous cette mère de famille également qui compte les sous du bas de laine pour envoyer le dernier né de la famille au collège, ceci est une figure, une image que nous connaissons tous, eh bien, si les sentiments valent quelque chose, peuvent-ils régler notre problème aujourd'hui? Douglas McArthur, le grand général des armées américaines, recevaient il y a quelques jours à peine un diplôme, un doctorat, le dix-septième de sa carrière, de l'Université du Long Island, et qu'est-ce qu'il disait, de cette façon d'étudier des problèmes? Il disait ceci:

« Le sentiment a enveloppé bien des problèmes, mais n'en a pas réglé beaucoup. » Dans la longue marche vers la civilisation, aucun facteur n'a atteint l'importance d'une pleine et complète éducation. » M. le Président, il faudrait se rappeler aussi que ce n'est pas seulement nous qui cherchons à donner l'éducation gratuite et j'expliquerai ce que signifiait le mot « gratuit » dans l'idée du gouvernement lorsqu'il en parlait. Cela n'est pas nouveau.

M. BERTRAND (Missisquoi): Il est temps que ça le soit, il est temps.

M. GODBOUT: Oui, cela va l'être clair, et très bien. Messieurs, si vous voulez me le permettre, je voudrais d'abord vous montrer, je voudrais d'abord vous montrer...

M. BERTRAND (Missisquoi): Vous avez raison, parfaitement raison.

M. GODBOUT: ... comment, messieurs, l'éducation est vue depuis 20 ou 25 ans, par nécessité, M. le Président. Nous en sommes en face de la moitié de l'univers communiste, nous sommes en face de gens qui travaillent et qui veulent réussir. Nikita Khrouchtchev adressait lui-même dernièrement aux Russes ce conseil: « Vous devez travailler, vous préparer, et la meilleure façon de travailler, c'est d'abord de vous instruire. » Et qu'est-ce que nous allons faire, nous, les démocraties libres, M. le Président? Est-ce que nous allons laisser se perdre encore des milliers de talents? Est-ce que nous allons laisser se gaspiller notre jeunesse? Non, nous allons l'instruire, même si cela nous coûte quelque chose. Je dirai tout à l'heure comment nous devons comprendre ce coût. M. le Président, rien de cela n'est nouveau. Depuis 20 ans, on a cherché à qualifier l'instruction dans l'Amérique du Nord et même dans l'univers. On a, d'abord en 1938, dit que l'instruction devrait être donnée en vue de « l'efficacité économique » et puis on a ensuite changé, on a dit: « Ce sera la poursuite du bonheur »; nous étions vers 1950. En 1960, on a donné un autre but à l'effort de l'éducation de la jeunesse. On a dit: « Ce sera la capacité de penser. » Mais aujourd'hui, devant les idéologies qui partagent le monde, devant la lutte, une lutte sourde, entre l'Orient et l'Occident, entre les démocraties populaires et les démocraties occidentales, eh bien, celles-ci ont décidé: « C'est l'opportunité universelle », c'est-à-dire l'avantage pour tout enfant, pour tout jeune homme de s'instruire et d'avancer dans la vie. Eh bien, cela coûte de l'argent. Qu'on le veuille ou non, il faut qu'il en coûte de l'argent. Quand on affirmait: « L'instruction est gratuite », on voulait dire: « Vous, petit ouvrier, qui aviez des enfants que vous aimiez et sur lesquels vous avez pleuré quelque fois parce qu'il vous manquait l'argent pour faire valoir leurs talents qui étaient supérieurs à ceux d'un voisin plus riche, eh bien, pour vous, l'instruction va être gratuite, votre fils ira à l'école. »

L'instruction sera gratuite au cours secondaire, elle sera même gratuite au moyen de bourses et d'octrois, de prêts au cours universitaire. Vous, pauvre veuve, ou vous, femme d'un homme qui est accablé d'infirmité physique ou de difformité...

M. GOSSELIN: Ce ne sont pas des sentiments. C'est triste.

M. GODBOUT: ... en vérité, cela explique, M. le Président, cela figure, cela image la gratuité. La gratuité n'était pas pour ceux qui étaient capables de payer. L'éducation était gratuite

pour ceux qui devaient avoir la possibilité de faire instruire leurs enfants. Evidemment, si l'on veut prétendre que l'on peut faire toute chose sans jamais payer, on prétend une absurdité. Et je sais que les membres de l'Union nationale ne sont pas absurdes et qu'ils savent que, lorsqu'on construit quelque chose, il faut en payer les matériaux, il faut en payer la main-d'oeuvre. Et que lorsqu'on veut instruire un peuple, on ne peut pas le faire avec rien, c'est impossible. Mais la gratuité...

M. GOSSELIN: On le savait.

M. GODBOUT; ... par exemple, la gratuité existe, elle existe dans l'effort du gouvernement pour donner le plus possible à ceux qui on ont le plus besoin et si possible à ceux qui le méritent réellement.

Je n'ai pas besoin d'ajouter d'autres citations. Je puis simplement citer ceci. Danton disait, au moment de la révolution française, à ce moment où l'on voulait sauver un peuple, le grandir, lui donner la liberté, parce que l'éducation est à la base de la liberté, il disait; « Après le pain, l'éducation est le premier besoin d'un peuple. » « Après le pain » il ne disait pas: « après l'auto à la porte, après les grosses machineries, même agricoles, il disait: « Après le pain, après le grain de blé, l'éducation est le premier besoin d'un peuple ».

M. le Président, c'est la vérité, tellement que le ministre de la Jeunesse, auquel on reproche de ne pas avoir reçu quelques commissions scolaires, probablement à faux, le ministre de la Jeunesse a fait son possible pour expliquer à la province le but qu'il poursuit, la façon dont il le poursuit. Le premier ministre, il y a à peine quelques heures dans cette Chambre, ou un jour ou deux, expliquait à la population comment le gouvernement cherchait de bonne foi à financer l'instruction, quelle était la planification fiscale pour tâcher de venir en aide aux commissions scolaires et aider la jeunesse.

Comment peut-on dire au ministre de la Jeunesse; « Vous vous offusquez de ce que les commissions scolaires vous fassent des représentations », quand le ministre lui-même, avec ses hauts fonctionnaires, a fait durant tout l'été, pendant des mois, le tour de la province. Ce ne sont pas les commissions scolaires qui sont venues à lui, c'est lui qui est allé aux commissions scolaires.

M. GOSSELIN: Il a pris bien garde de parler de finance.

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs.

M. GODBOUT: Je reste étonné que l'on puisse tenter de trouver des moyens d'empêcher la meilleure éducation de se réaliser dans la province. Mais qu'est-ce que l'éducation, M. le Président? Quel est le travail des commissions scolaires? Ce n'est rien d'autre chose que ce que Pasteur disait. Il se demandait, lui qui avait servi l'humanité, qui avait servi la France, il s'interrogeait; « Qu'ai-je fait pour m'instruire? » et il ajoutait; « et à mesure que vous progressez, demandez-vous: « Qu'ai-je fait pour mon pays? » et ceci jusqu'au moment où vous pourrez penser avec un immense bonheur que vous avez contribué en quelque manière au progrès et au bien de l'humanité. »

M. le Président, le préjudice sont contre la liberté et contre le bien d'un peuple. L'éducation est nécessaire et même s'il faut payer pour l'obtenir, il faut la donner à notre peuple, il faut que les hommes puissent enfin réaliser ce qu'ils sont eux-mêmes, se comprendre et comprendre la vie. C'est quelque chose de merveilleux! M. le Président, quand un homme réussit en affaire, c'est très beau; quand il a le courage de travailler, de gagner sa vie c'est très beau; mais lorsqu'on peut lui donner en plus que cela, le plaisir, la joie, le bonheur de comprendre ce qu'est la vie, de s'asseoir, de fermer les yeux, d'entrer en lui-même, d'ouvrir les pages intérieures de ses connaissances et de son expérience et de savoir ce qu'est l'existence, de comprendre les autres, M. le Président, de voir ce qu'il y a de bon en chaque homme, comment chacun porte un fardeau qui est un petit peu plus pesant que ce qu'il peut porter et avec quel courage il le porte, c'est plus merveilleux encore!

L'éducation fait comprendre le monde, aussi M. le Président. Allons nous refuser cela à notre peuple, simplement en trouvant des obstacles comme soulever les classes les unes contre les autres. Ou l'Union nationale est contre la jeunesse, ou elle travaille de toute ses forces avec le gouvernement, en essayant d'enlever les embûches, en encourageant ceux qui doivent payer l'éducation et en trouvant le chemin qui donnera à notre peuple ce qu'il est en droit d'attendre. M. le Président, Gandhi disait aux hindoux ignorants, pauvres, mal nourris, il leurs disait: « La véritable éducation, mes pauvres enfants, viendra tirer de vous le meilleur de vous-mêmes ».

C'est ce que nous voulons, pour les nôtres, M. le Président, et je crois maintenant que la population de la province réalisant tout le bienfait, tout le trésor qu'elle va donner au peuple, ne viendra pour quelques dollars, que nous som-

mes tous prêts à payer, que les ouvriers sont prêts à payer, que les locataires sont prêts à payer, que les propriétaires sont prêts à payer, que même les agriculteurs sont prêts à payer, ne viendra pas refuser ce bienfait, ce trésor à ses propres enfants ainsi qu'à elle-même.

M. DOZOIS: M. le Président, j'ai écouté le député de Québec-Est, je dois vous assurer que c'est pure coïncidence que je lui succède encore dans ce débat.

Je l'ai écouté comme j'ai écouté le député d'Arthabaska. A les entendre, on pourrait croire ou la population pourrait croire que l'Union nationale est opposée à tout progrès dans le domaine de l'éducation.

M. HAMEL (St-Maurice): C'est clair.

M. DOZOIS: J'entends, M. le Président, le Procureur général qui dit que c'est clair. Il devrait être le dernier à dire ça, il siège en Chambre depuis assez longtemps pour avoir pu se rendre compte de tout ce que l'Union nationale a fait dans ce domaine de l'éducation. M. le Président...

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs.

M. DOZOIS: ... je ne veux pas relever tout ce que l'Union nationale a fait pendant les seize ans qu'elle a dirigé les destinées de la province, mais je citerai tout simplement les témoignages de certaines personnes qui n'avaient aucune relation avec le parti politique auquel j'appartiens. Je me rappelle, entre autres, lors d'un congrès de ceux qui s'occupaient de l'éducation en 1959 à Calgary, des gens de l'ouest canadien disaient que dans la province de Québec, le gouvernement donnait en 1959 et non pas en 1962 mais en 1959 alors que l'Union nationale était au pouvoir, que dans la province de Québec on donnait plus de bourses aux étudiants que dans toutes les autres provinces réunies.

M. GERIN-LAJOIE: A l'ordre, à l'ordre.

M. BERTRAND (Missisquoi): C'était pour répondre au St-Maurice.

M. DOZOIS: M. le Président, on a dit que l'Union nationale n'avait rien fait. Je pense que j'ai le droit de répondre que l'Union nationale a fait quelque chose.

M. GERIN-LAJOIE: Les commissions scolaires.

M. DOZOIS: Je sais également qu'en 1959 il y avait, 34,000 étudiants dans la province de Québec au niveau universitaire alors qu'il n'y avait que 29,000 en Ontario qui comptait un million de population de plus que dans le Québec.

Au niveau universitaire, comparé au même niveau dans la province d'Ontario, M. le Président, je me rappelle que c'est Sir Ernest McMillan, le chef d'orchestre bien connu, qui a rendu hommage à la province de Québec pour tout ce qu'elle avait fait dans le domaine des arts.

M. le Président, l'Union nationale n'est pas contre l'éducation et j'estime que toute l'histoire de ce parti le prouve. Et si on veut se donner la peine de regarder tous les progrès qui ont été faits dans ce domaine, on ne répètera pas de telles choses. Cependant, M. le Président, la motion dit bien ceci que: « Nous vous soumettons respectueusement que les augmentations de taxes imposées par les commissions scolaires par suite des exigences du gouvernement, constituent un fardeau disproportionné au revenu des contribuables en général et en particulier des cultivateurs, des propriétaires d'habitations familiales et des locataires. » Lors que nous présentons cette motion et que nous l'appuyons, M. le Président, nous voulons porter à votre attention que le gouvernement actuel avait promis solennellement que toutes ces améliorations seraient faites sans augmentation de taxes, que le gouvernement prenne ses responsabilités, qu'il utilise les revenus pour améliorer le niveau de l'instruction dans la province, nous sommes prêts à le seconder ce gouvernement. Seulement je pense qu'il est important que nous portions à l'attention de cette Chambre et de la population que le gouvernement demande localement un effort beaucoup plus considérable que celui qu'il est prêt à faire lui-même et je félicite le député de Montmagny qui a si bien exposé ce point tout à l'heure.

M. GERIN-LAJOIE: Est-ce que vous pourriez vous expliquer là-dessus, je ne comprends pas très bien?

M. DOZOIS: Je dis que localement on demande aux citoyens, aux contribuables, soit au niveau commissions scolaires de faire plus de sacrifices pour l'instruction que le gouvernement avec ses revenus qui touche le milliard, en fait lui-même dans ce domaine.

M. LESAGE: Bien voyons donc! Vous ne savez pas compter.

M. BERTRAND (Missisquoi): Proportion gardée.

M. DOZOIS: M. le Président, si...

M. LESAGE: Ah non, ça a été prouvé, ça.

M. DOZOIS: Si l'on regarde les statistiques publiées par le gouvernement actuel, on constate qu'en 1960 localement on prélevait, pour fins d'éducation, \$163,000,000 alors qu'en 1963, en raison des documents qu'on nous a soumis et en raison des extimés budgétaires on percevra localement \$277,000,000 soit une augmentation au niveau local de \$114,000,000. Je m'explique, M. le Président, en 1960, les cotisations générales et spéciales et les rétributions mensuelles s'élevaient à \$124,988,000 alors que le ministre de la Jeunesse dans le document qu'il nous a distribué dit qu'en 1963-1964, les revenus locaux produiront \$199,900,000 soit une augmentation que frappe le propriétaire foncier de \$74,912,000.

M. GERIN-LAJOIE: Est-ce que le député nous donnerait la source de son premier chiffre, s'il vous plaît?

M. DOZOIS: La source de mon premier chiffre: les statistiques de la province de Québec, janvier 1963. A la page 4, il y a un tableau qui donne entre autre, cotisations générales \$113,931,000, cotisations spéciales \$5,592,000, rétributions mensuelles \$5,465,000 faisant un total de \$124,988,000. Voilà ce que l'on percevait localement en 1960 et le ministre de la Jeunesse, dans ce document qu'il nous a fait livrer, dit à la page 17 que les revenus des commissions scolaires pour telle année seront, entre autre pour 1963-1964, revenus locaux \$199,900,000, soit une augmentation depuis 1960...

M. LESAGE: Y compris la taxe de vente.

M. DOZOIS: Non.

M. BERTRAND (Missisquoi): Non, sans la taxe de vente.

M. DOZOIS: Sans la taxe de vente, une augmentation de \$74,000,000. Je reviens à la taxe de vente, le premier ministre a soulevé cette question. En 1960, les commissions scolaires ont perçu à travers la province, mais dans les localités où elle était appliquée \$38,000,000 alors que le gouvernement actuel ayant généralisé cette taxe de 2% supplémentaire et pour fins d'éducation percevra d'après les prévisions budgé-

taires, la somme de \$77,500,000 soit une augmentation de \$39,314,000. Et c'est ce qui fait, M. le Président, que localement on percevra du petit contribuable, soit le propriétaire foncier soit le petit contribuable qui a tous les jours se présente dans les magasins pour acheter ce qu'il lui faut pour vivre, percevra \$114,000,000 de plus que l'on payait il y a à peine trois ans, en 1960.

J'estime, et c'est pour ça que j'ai dit tout à l'heure que l'on demande au petit propriétaire, au payeur de taxes, on demande localement un effort plus considérable que ce que le gouvernement est prêt à faire pour l'éducation dans la province. On voit que pour 1963 les subventions seront de \$186,000,000 alors qu'en 1960 elles étaient de \$71,000,000 soit une augmentation de \$115,000,000.

M. le Président...

M. GERIN-LAJOIE: Est-ce que le député aimerait que je fasse une mise au point au sujet du chiffre de \$186,000,000? Il comprend qu'il s'agit là évidemment des subventions statutaires auxquelles doivent s'ajouter les \$40,000,000 de subventions que mentionnait le premier ministre la semaine dernière.

M. BERTRAND (Missisquoi): C'est ce qui est indiqué.

M. DOZOIS: Est-ce qu'on peut se fier à ce document?

M. GERIN-LAJOIE: Mais oui, ce sont les subventions telles que prévues au mois d'octobre. Le député de St-Jacques le comprend très bien.

M. DOZOIS: Je viens de le lire, on dit que les subventions s'établiront à \$186,000,000...

M. GERIN-LAJOIE: Avant qu'une nouvelle politique soit annoncée,...

M. DOZOIS: La nouvelle politique, précisément, j'y viens, M. le Président. La nouvelle politique qui a été annoncée ces-jours derniers par le premier ministre. Au tout début de son discours, il parle de l'année scolaire 1962-1963; il dit que les déficits accumulés...

M. LESAGE: A la fin de mon discours.

M. DOZOIS: Au début de la partie.

M. LESAGE: De cette partie-là, oui.

M. DOZOIS: Au début de la partie qui traite de la politique de financement des commissions scolaires. On dit bien, à la fin du paragraphe 2, chapitre qui était intitulé — Année scolaire 1962-1963 — l'on dit: « En d'autres termes, ce n'est donc pas la commission scolaire qui conserve la responsabilité de sa dette d'opération accumulée au 30 juin 1963 mais celle-ci est entièrement assumée et payée par la province. »

M. le Président, ça a l'air généreux, et j'espère qu'il en sera ainsi. Mais, nous sommes obligés de nous poser des questions et de nous demander si c'est vraiment l'intention du gouvernement d'assumer et de payer entièrement les déficits consolidés des commissions scolaires pour l'année qui s'est terminée au 30 juin 1963. Car, au début du paragraphe 2, l'on dit ceci, et il y a un point d'interrogation que nous nous posons et que toute la population, en particulier les commissaires qui s'occupent de l'éducation dans la province vont se poser. L'on dit: « Le gouvernement se porte garant du paiement à échéance du capital et de l'intérêt sur ces emprunts, et il s'engage auprès de la commission scolaire à en payer le coût dans toute la mesure des besoins de la commission scolaire. »

M. BERTRAND (Missisquoi): Qu'est-ce que ça veut dire?

M. DOZOIS: M. le Président, je crois que l'on est en droit de se demander la signification exacte de ce paragraphe et lorsque l'on dit — dans toute la mesure des besoins de la commission scolaire — est-ce que l'on va dire encore aux commissions scolaires: « Vous avez eu un déficit de \$100,000 pour cet exercice, nous estimons que votre taxe locale n'est pas selon les normes fixées par le département; or, si vous voulez que nous assumions le déficit en question, augmentez vos taxes locales, augmentez de \$0.10, augmentez de \$0.15 pour en arriver aux normes que nous avons établies et alors, votre déficit étant de \$100,000, si vous augmentez vos taxes de la somme que nous vous suggérons, votre déficit ne sera plus que de \$55,000. »

Si c'est cela que le gouvernement a l'intention de faire, et si c'est cela qui est contenu dans ce tout petit membre de phrase, c'est-à-dire dans toute la mesure des besoins de la commission scolaire, je pense qu'il faudrait le savoir de façon à ce que les commissions scolaires ne se fassent pas d'imagination ni d'illusion sur la générosité du gouvernement vis-à-vis ce problème des dettes accumulées au cours de cet exercice.

Je pense qu'il est important que ce point soit élucidé.

M. le Président, je voudrais parler d'une façon particulière des taxes scolaires dans la ville de Montréal puisque je représente un comté de Montréal. L'an dernier, la commission scolaire s'est présentée à la Législature avec un bill offrant ou demandant les pouvoirs d'adopter une nouvelle formule de taxation au point de vue scolaire afin de protéger le petit contribuable foncier. Je ne veux pas m'étendre très longuement sur cette formule, tous s'en rappellent. Il s'agissait, à ce moment, d'établir la taxe selon des catégories de propriétés. L'on nous avait soumis un tableau à l'effet que pour les propriétés disons qui étaient évaluées à \$15,000, le taux serait \$0.80; les propriétés de \$20,000, le taux serait porté à \$0.85, etc. Et cette proposition a été rejetée par le gouvernement. On a prétexté qu'il y avait actuellement une commission qui étudiait tout ce problème de la fiscalité, mais j'estime que si le gouvernement avait accepté cette proposition de la Commission des écoles catholiques de Montréal, ç'aurait été une excellente expérience qui aurait pu être fort utile...

Cela aurait été une excellente expérience qui aurait pu être fort utile à cette commission sur la fiscalité et qui aurait réparé des injustices assez graves qui se produisent à Montréal dans ce domaine de la taxation foncière pour fin scolaire, car on sait que la taxe foncière des neutres à Montréal est de \$1.65 et que la taxe des catholiques était de \$0.80 le cent dollars d'évaluation à venir jusqu'à l'an dernier. Or, il se produisait ceci: deux personnes de foi catholique pouvaient posséder deux immeubles exactement semblables ayant la même valeur municipale, disons \$100,000 par le fait qu'une propriété était possédée en propre par un individu de foi catholique, cette personne payait \$800,00 de taxes alors qu'un autre individu, ça pouvait être son frère pour des fins peut-être de comptabilité incorporait une compagnie composée entièrement de personnes catholiques cette même propriété qui était identique à la voisine était frappée d'une taxe de \$1.65 soit \$1,650, le double de la propriété voisine.

M. LE PRÉSIDENT: Ajournement du débat. La motion d'ajournement est adoptée.

M. LESAGE: M. le Président, demain, si nous terminons le débat, nous entreprendrons dans l'ordre que je vais citer l'étude des bills suivants premièrement celui qui apparaît à l'item 8, ensuite 9 11, 12, 14 et 6.

M. JOHNSON: 9, 11, 12, 14 et 6.

M. LESAGE: Oui, bien, 6, c'est la loi des compagnies, c'est un peu compliqué, alors.

M. LE PRESIDENT: La Chambre est ajournée à demain après-midi à deux heures et demie.